



Vingt-cinquième session

Nairobi, 17-23 avril 2015

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Programme de travail du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains et budget de la Fondation
des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
pour l'exercice biennal 2016-2017**

**Projet de programme de travail et de budget pour
l'exercice biennal 2016-2017**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

On trouvera dans le présent rapport le projet de programme de travail de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2016-2017, qui est fondé sur le Plan stratégique sextennal approuvé pour la période 2014-2019 ainsi que sur le cadre stratégique pour 2016-2017. Le programme de travail a été établi conformément au guide publié le 10 octobre 2014 par la Division du budget et de la planification des programmes du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité du secrétariat.

Le Directeur exécutif recommande que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains approuve le programme de travail de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2016-2017 proposé dans le présent rapport.

* HSP/GC/25/1.

Table des matières*Page*

I.	Introduction.....	3
	A. Rappel.....	3
	B. Aperçu du programme	4
II.	Organes directeurs.....	16
III.	Direction exécutive et gestion	17
IV.	Programme de travail.....	25
	A. Sous-programme 1 : Législations, terres et gouvernance en milieu urbain	25
	B. Sous-programme 2 : Planification et aménagement du milieu urbain.....	31
	C. Sous-programme 3 : Économie urbaine	37
	D. Sous-programme 4 : Services urbains de base.....	43
	E. Sous-programme 5 : Logement et amélioration des bidonvilles	48
	F. Sous-programme 6 : Réduction des risques et reconstruction	53
	G. Sous-programme 7 : Recherche et renforcement des capacités	57
	H. Division des programmes.....	62
V.	Appui au programme.....	64
Annexes		
I.	Textes portant autorisation.....	73
II.	Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017	78

I. Introduction

A. Rappel

1. Le présent document donne un aperçu général de la démarche et des principaux paramètres ayant présidé à l'établissement du projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2016-2017. Le programme de travail proposé pour l'exercice biennal 2016-2017 découle du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour 2014-2019 et du cadre stratégique pour 2016-2017. Son élaboration est intervenue sur fond d'importants changements survenus dans le paysage international du développement, notamment une plus grande sensibilisation à l'importance du rôle joué par l'urbanisation durable dans l'orientation du développement durable. Le premier débat du Conseil économique et social, tenu en mai 2014, a porté sur l'urbanisation durable et a souligné que ce type d'urbanisation avait le pouvoir de conduire au développement durable. Au titre du programme de développement pour l'après-2015, en juillet 2014, le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable a proposé comme objectif de développement à part entière la nécessité de « rendre les villes et les établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables » (voir A/68/970 et Corr.1). Le Sommet sur le climat, qui s'est tenu en septembre 2014, a également désigné les villes comme un domaine d'intervention prioritaire. ONU-Habitat a aussi entrepris une vaste campagne de mobilisation des partenaires du Programme pour l'habitat autour du nouveau programme urbain grâce à sa campagne urbaine mondiale.

2. Dans le cadre du système des Nations Unies, ONU-Habitat a présenté en octobre 2014 un document de politique générale intitulé « L'urbanisation et le développement durable : vers un nouvel agenda des Nations Unies pour les villes » (CEB/2014/HLCP-28/CRP.5) au Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des Chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Le document indique à grands traits comment exploiter les possibilités offertes par l'urbanisation en matière de transformation pour améliorer la croissance économique et la productivité, ainsi que la santé, et consolider l'état, et propose une approche à l'échelle du système des Nations Unies pour la mise en œuvre des éléments constitutifs de l'urbanisation durable du programme de développement pour l'après-2015, des documents issus de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) ainsi qu'un cadre pour la coopération et la cohérence des politiques dans le domaine de l'urbanisation durable.

3. Afin d'améliorer la gestion axée sur les résultats, les modes d'occupation et la responsabilisation, le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2016-2017 a été établi par des hauts responsables dont la collaboration s'est achevée par un séminaire en octobre 2014. Les hauts responsables du siège, des bureaux régionaux et des bureaux de liaison qui y ont assisté ont débattu des moyens devant permettre d'améliorer la coordination et la cohérence grâce à une coordination plus étroite des différents sous-programmes mettant à profit l'intégration réalisée entre activités normatives et opérationnelles. Une attention particulière a été prêtée à l'amélioration de l'exécution du programme; cela a consisté à :

a) Prendre en compte le débat qui se fait jour sur le nouveau programme urbain et à veiller à ce que tous les sous-programmes expriment du mieux possible les questions transversales que sont la parité hommes-femmes, la jeunesse, les changements climatiques et les droits humains;

b) Développer les programmes multidimensionnels, tant au niveau national que régional, pour que les résultats soient obtenus à l'échelle souhaitée;

c) Améliorer les relations entre administrations nationale et locale et les partenaires du développement et à favoriser une plus grande adhésion des citoyens grâce à une élaboration conjointe des descriptifs des programmes de pays d'habitat;

d) Renforcer la mobilisation des ressources afin de mieux financer les éléments du programme qui l'étaient insuffisamment à l'aune de l'impact stratégique et des investissements, et notamment à consolider les activités prévues par le programme de travail afin d'en étendre la portée, compte tenu en particulier de la baisse des contributions à des fins générales versées au fonds de la Fondation;

e) Renforcer et développer les partenariats avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires non gouvernementaux afin que les résultats et l'exécution soient à l'échelle souhaitée;

f) Améliorer les outils de gestion et les procédures de fonctionnement pour appuyer la gestion des projets et faire en sorte que l'exécution soit efficace, y compris en ce qui concerne le projet Umoja;

g) Améliorer le suivi et l'évaluation ainsi que la communication des résultats obtenus et des effets sur les moyens d'existence de ceux qui bénéficient des services de l'organisation.

B. Aperçu du programme

4. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) coordonne la mise en œuvre des activités en faveur des établissements humains dans le système des Nations Unies. Ce mandat découle du Programme pour l'habitat, adopté par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), à Istanbul (Turquie), en 1996. Le Programme pour l'habitat a un double objectif, qui est d'assurer un logement convenable pour tous et un développement durable des établissements humains dans un monde en voie d'urbanisation. ONU-Habitat tire également son mandat de la résolution 3327 (XXIX) de l'Assemblée générale portant création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains; de la résolution 32/162, par laquelle l'Assemblée a établi le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat); et de la résolution 56/206, par laquelle elle a transformé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) en ONU-Habitat, et la Commission des établissements humains en Conseil d'administration d'ONU-Habitat

5. ONU-Habitat trouve en outre son origine dans d'autres objectifs de développement adoptés au niveau international, dont ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies (résolution 55/2 de l'Assemblée générale), tel celui consistant à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020, ainsi que l'objectif du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, qui vise à réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas durablement accès à l'eau potable et à des services d'assainissement de base.

6. Par sa résolution 24/15, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat, a adopté le plan stratégique pour la période 2014-2019, dont la mise en œuvre se fera au moyen de trois cadres stratégiques et budgets-programmes biennaux, pour 2014-2015, 2016-2017 et 2018-2019. L'orientation stratégique de ces cadres devrait s'inspirer du programme de développement pour l'après-2015, après son approbation par l'Assemblée générale, et des conclusions d'Habitat III, qui doit se tenir en 2016.

7. Les villes doivent relever des défis sans précédent sur le plan démographique, environnemental, économique, social et spatial. L'urbanisation connaît un essor spectaculaire puisque plus de la moitié de l'humanité vit désormais dans des zones urbaines, et que d'ici à 2030, 6 habitants de la planète sur 10 devraient être des citoyens. Faute d'une véritable planification urbaine, l'un des défis les plus redoutables, aujourd'hui comme dans les prochaines décennies, sera de savoir comment répondre aux besoins en matière de logement, d'alimentation en eau et d'assainissement des populations urbaines en pleine expansion.

8. Les changements climatiques, qui sont un problème environnemental majeur, constituent une grave menace pour l'urbanisation durable, les villes contribuant sensiblement au réchauffement mondial et émettant jusqu'à 70 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. L'expérience montre que, dans les pays en développement, la plupart des villes ne disposent pas des capacités nécessaires pour élaborer et appliquer des mesures visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter, ni pour se doter des moyens leur conférant la résilience nécessaire pour faire face efficacement aux changements climatiques ou à d'autres phénomènes.

9. La gestion des déchets et l'assainissement constituent une autre préoccupation majeure en matière d'environnement. Pour les villes des pays développés, il est devenu extrêmement difficile de gérer le milieu bâti tout en maîtrisant la pollution et la dégradation de l'environnement; pour les villes des pays en développement, la tâche est quasiment insurmontable, moins de 35 % d'entre elles étant en mesure de traiter leurs eaux usées.

10. En raison de la crise économique mondiale, qui a commencé en 2008, l'urbanisation s'inscrit aujourd'hui dans le cadre d'une économie mondiale affaiblie offrant de moins bonnes perspectives d'investissement dans certaines parties du monde. Le ralentissement de la croissance économique pourrait avoir des répercussions sur les programmes d'assainissement des bidonvilles et de lutte contre l'apparition des taudis, ainsi que sur les projets de rénovation urbaine et de réduction de la pauvreté, qui ne sont généralement pas prioritaires, et compromettre sérieusement les chances d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Toutefois, certains pays, dont beaucoup de pays africains, ont connu une croissance positive ces dernières années, ce qui pourrait permettre à l'urbanisation, si elle était planifiée, de contribuer sensiblement au développement durable.

11. Les problèmes sociaux, notamment l'aggravation de la pauvreté dans les zones urbaines, la prolifération des taudis et bidonvilles, le creusement des inégalités et la montée de la criminalité, résultent de facteurs démographiques, économiques et parfois environnementaux. Si l'urbanisation s'accompagne de nombreux problèmes, elle offre toutefois de nombreuses possibilités de diversifier les stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers, en particulier grâce à la planification et à l'aménagement du milieu urbain.

12. Afin de relever ces défis conformément au plan stratégique, ONU-Habitat mènera à bien son programme de travail par l'intermédiaire de ses services thématiques et bureaux régionaux qui, coordonnés par la Division des programmes, mettront en œuvre les sept sous-programmes suivants :

Sous-programme 1 : Législations, terres et gouvernance en milieu urbain

Sous-programme 2 : Planification et aménagement du milieu urbain

Sous-programme 3 : Économie urbaine

Sous-programme 4 : Services urbains de base

Sous-programme 5 : Logement et amélioration des bidonvilles

Sous-programme 6 : Réduction des risques et reconstruction

Sous-programme 7 : Recherche et renforcement des capacités

13. Les principales stratégies qu'ONU-Habitat et ses partenaires mettront en œuvre pour remédier aux problèmes en matière d'urbanisation et d'établissements humains consisteront notamment à sensibiliser l'opinion aux questions de développement durable des villes, à donner des conseils de politique générale fondés sur l'expérience, à renforcer les capacités, à élaborer des outils et des normes reposant sur les meilleures pratiques, à mettre en place des projets pilotes et à prêter assistance aux gouvernements, aux autorités locales et à d'autres organismes publics chargés des questions urbaines. En complément de ces activités, ONU-Habitat mettra également en œuvre une stratégie de sensibilisation et de communication destinée à mieux informer le public et à renforcer les partenariats existants.

14. Le sous-programme 1 (Législations, terres et gouvernance en milieu urbain) permettra de fournir aux gouvernements et aux municipalités un appui politique et opérationnel dans ces domaines. En se fondant sur les données d'expérience du Réseau mondial d'outils fonciers, ONU-Habitat examinera, en partenariat avec les associations d'autorités locales et à la demande des États Membres, les problèmes et les possibilités que présente l'occupation des sols en milieu urbain et contribuera également à l'élaboration d'une législation et de modèles de gouvernance adaptés à la coopération entre municipalités. En outre, il s'efforcera de promouvoir les directives internationales sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales ainsi que sur l'accès aux services de base pour tous, et l'insertion et la participation sociales.

15. Le sous-programme 2 (Planification et aménagement du milieu urbain) permettra de fournir aux administrations municipales et nationales un ensemble de méthodes, directives et outils éprouvés pour gérer la croissance des villes et en améliorer la viabilité, l'efficacité et l'équité, dans le cadre d'une planification et d'un aménagement à plusieurs échelles (bidonville, quartier, ville, région, pays et groupe de pays). Le sous-programme s'attachera également à déterminer comment la planification et l'aménagement en milieu urbain peuvent améliorer les activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers. Il s'emploiera particulièrement à promouvoir, dans le contexte de la décentralisation et de la gouvernance à différents niveaux, un certain nombre de principes fondamentaux tels que l'optimisation de la densité démographique et économique des établissements humains, en recourant, selon les besoins, à l'utilisation mixte des terrains, à la diversification et à une meilleure connectivité.

16. Le sous-programme 3 (Économie urbaine) vise à promouvoir des stratégies et des politiques qui permettront aux villes d'être mieux à même de concrétiser leur potentiel en tant que moteur du développement économique et d'améliorer leur contribution à l'emploi et à la création de richesses. Le sous-programme contribuera en particulier à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies et de politiques urbaines efficaces en faveur du développement économique local, à la création d'emplois décents et de moyens d'existence satisfaisants en milieu urbain, notamment pour les jeunes, et à l'amélioration des finances au niveau municipal. ONU-Habitat s'emploiera à mettre en œuvre les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable relatives au développement durable et à l'élimination de la pauvreté dans le contexte du développement urbain.

17. Le sous-programme 4 (Services urbains de base) mettra l'accent sur le renforcement des cadres politiques et institutionnels en vue d'élargir l'accès aux services de base en milieu urbain, particulièrement pour les citoyens pauvres. Une assistance politique et technique sera dispensée aux pays partenaires et aux autorités locales. Le sous-programme aura quatre grands thèmes, à savoir : l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets urbains, les déplacements en milieu urbain et l'énergie en milieu urbain.

18. Le sous-programme 5 (Logement et amélioration des bidonvilles) préconisera une double démarche consistant, d'une part, à améliorer l'offre de nouveaux logements à des prix abordables en mettant sur le marché des terrains viabilisés et des logements en quantité suffisante pour enrayer la prolifération des taudis et des bidonvilles et, d'autre part, à entreprendre des programmes municipaux et nationaux de réhabilitation des bidonvilles afin d'améliorer les conditions de logement et la qualité de vie des habitants.

19. Le sous-programme 6 (Réduction des risques et reconstruction) vise à réduire les risques en milieu urbain et à faire face aux crises urbaines, grâce au programme en faveur de villes résilientes et au programme pour l'aménagement des quartiers insalubres. Le sous-programme portera sur les villes touchées par des crises et concernera tant la prévention que les interventions en cas d'urgence.

20. Dans le cadre du sous-programme 7 (Recherche et renforcement des capacités), les résultats des activités mondiales de suivi et d'évaluation seront présentés aux gouvernements et aux partenaires du Programme pour l'habitat dans le Rapport mondial sur les établissements humains et le rapport sur l'état des villes dans le monde. ONU-Habitat publiera des statistiques officielles au niveau mondial, au titre du Programme concernant les indicateurs urbains, et appuiera l'établissement du recueil des connaissances locales sur le milieu urbain. Le sous-programme prévoit la fourniture de services d'experts pour renforcer les capacités institutionnelles et individuelles.

21. Pour mettre en œuvre les sous-programmes, ONU-Habitat continuera d'utiliser la structure matricielle dans le cadre de laquelle chaque service collabore étroitement avec les quatre bureaux régionaux chargés de mener à bien les programmes et projets aux niveaux national et régional, sous la supervision de la Division des programmes, qui coordonne également les travaux opérationnels et normatifs. Les bureaux régionaux dirigent l'exécution du programme de travail d'ONU-Habitat aux niveaux national et régional, en tenant compte des priorités des pays, et inscriront autant que possible leurs activités dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

22. ONU-Habitat continuera de mener à bien ses activités de promotion, de sensibilisation et de communication visant à diffuser les travaux normatifs et techniques, afin de consolider l'image et le positionnement du programme, de toucher de nouveaux publics et diffuser des messages clés pour faire mieux connaître, à l'échelle mondiale, la problématique de l'urbanisation durable. Habitat III, le Forum urbain mondial biennal, la Campagne urbaine mondiale, la Journée mondiale de l'habitat et les programmes de remise de prix, ainsi que les campagnes et forums urbains nationaux, sont au nombre des principaux mécanismes de mobilisation mondiale en faveur des établissements humains et de coopération avec les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat.

23. Pour remédier aux disparités entre les hommes et les femmes concernant la prise de décisions à tous les niveaux et aux inégalités en matière d'accès à la terre et au logement, ONU-Habitat évaluera sous l'angle de la problématique hommes-femmes l'ensemble de ses programmes normatifs et opérationnels prévus, et collaborera avec le Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes, afin de donner plus de poids aux activités qui tiennent compte des disparités entre les sexes et aux politiques favorables aux femmes. Par ailleurs, il continuera, par l'intermédiaire de la Division des programmes, à intégrer aux sept sous-programmes trois autres questions transversales, concernant les jeunes, les droits de l'homme et les changements climatiques, et veillera à ce que l'ensemble des politiques, des outils de gestion des connaissances et des activités opérationnelles prennent en compte ces questions, tant au stade de l'élaboration qu'à celui de la mise en œuvre. Le Groupe consultatif sur les projets veillera à ce que les questions transversales soient systématiquement intégrées et de façon cohérente dans tous les descriptifs de projet, y compris ceux concernant des pays ne bénéficiant pas des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

24. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, ONU-Habitat continuera de renforcer la gestion axée sur les résultats, conformément à la résolution 24/15 du Conseil d'administration. Afin de renforcer la cohérence des programmes, de mieux harmoniser leur mise en œuvre et de veiller à ce que toutes les unités administratives, y compris les bureaux régionaux, exécutent le programme de travail approuvé, ONU-Habitat tiendra des séminaires de programmation annuels pour élaborer un plan de travail annuel à l'échelle de l'organisation. Il suivra en permanence les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique, du programme de travail et du budget grâce au système de comptabilité d'engagement pour les projets et en rendra compte dans son rapport annuel. Il mènera des évaluations

à trois niveaux : évaluations institutionnelles sur les questions d'importance stratégique; évaluations des programmes et des projets; et auto-évaluations de tous les projets qui auront été achevés au cours de l'exercice biennal. D'autres évaluations ponctuelles, notamment des effets des évaluations, seront réalisées par ordre de priorité et menées comme il aura été prévu. Le programme de travail prendra également en compte les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les conclusions et recommandations du Forum urbain mondial, telles qu'adoptées par l'Assemblée générale. Des efforts particuliers seront déployés pour promouvoir la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, l'échange de données d'expérience et la coopération triangulaire.

25. Au cours de l'exercice biennal, ONU-Habitat améliorera l'évaluation de ses sous-programmes, programmes et projets. Tous les projets dont la clôture intervient au cours de l'exercice biennal feront l'objet de rapports d'auto-évaluation. Le Groupe de l'évaluation établira un plan d'évaluation biennale détaillé qui consistera en évaluations externes, en auto-évaluations, en évaluations des activités de renforcement des capacités et des activités visant à faciliter l'échange de connaissances et de bonnes pratiques en matière d'évaluation, et notamment en la mise à jour du système de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations. Pour l'exercice biennal 2016-2017, le montant des ressources destinées aux activités d'évaluation devrait s'élever à 3,2 millions de dollars¹, dont 397 000 seraient imputés au budget ordinaire et 2 803 000 seraient financés au moyen de fonds extrabudgétaires. Les enseignements tirés et les recommandations procédant des activités d'évaluation orienteront la mise en œuvre des activités, l'obtention des produits et l'établissement des indicateurs de réalisation, et influenceront sur la conception des nouveaux programmes et projets. Le Groupe de l'évaluation favorisera aussi le partage des conclusions des évaluations, ce qui aura pour effet d'améliorer les résultats, de favoriser une plus grande responsabilisation, la transparence et l'apprentissage résultant de la mise en œuvre des programmes.

26. En qualité de secrétariat de la Conférence Habitat III, ONU-Habitat fournira un appui technique au titre des négociations intergouvernementales sur le document final de la Conférence, qui s'intitulera, si les États membres en conviennent, « Nouveau programme pour les villes », tant au niveau régional que mondial. Cela consistera à établir la version finale des rapports régionaux d'Habitat III sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et la réalisation des autres buts et objectifs internationaux dans le domaine du logement et du développement urbain durable. Ces rapports feront la synthèse des conclusions des rapports nationaux établis en vue de la Conférence. Un rapport global faisant la synthèse des constatations et conclusions des rapports régionaux sera également établi par le secrétariat d'Habitat III au cours de l'exercice biennal 2016-2017. ONU-Habitat apportera son concours à l'organisation de la troisième et dernière réunion du Comité préparatoire de la Conférence. Enfin, le secrétariat d'Habitat III fournira un appui fonctionnel et logistique et les services nécessaires à l'organisation et à la tenue de la Conférence elle-même, notamment pour l'établissement du document final d'Habitat III.

27. Dans l'exécution de son programme de travail, ONU-Habitat collaborera étroitement avec les gouvernements, les autorités locales, les institutions financières, les banques régionales de développement, les partenariats entre secteur public et secteur privé, les établissements universitaires et de recherche et de nombreux autres partenaires du Programme pour l'habitat, conformément à sa stratégie en matière de partenariat.

28. Au sein du système des Nations Unies, ONU-Habitat coopèrera avec les commissions régionales des Nations Unies dans le domaine des établissements humains, et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur l'évaluations des milieux urbains, l'utilisation rationnelle des ressources des villes, les écoconstructions et la viabilité des logements et la gestion des terres; avec le Centre des Nations Unies pour le développement régional, sur le renforcement des capacités des urbanistes; avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans le domaine de la planification urbaine face aux changements climatiques; avec la Convention sur la diversité biologique sur la question des villes et de la biodiversité; avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur les questions de gouvernance locale, de formation et de renforcement des capacités, la réduction des risques de catastrophe et le redressement après un sinistre; avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes pour la mise en œuvre du programme sur le profil des villes résilientes, et la campagne pour des villes résilientes; avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le domaine de l'agriculture et des terres en zone urbaine et périurbaine; avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur des directives pour la planification urbaine, le Programme pour des villes plus sûres et les problèmes de santé des populations autochtones et urbanisées; avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur la question de la planification urbaine compte

¹ Tous les chiffres sont exprimés en dollars des États-Unis, sauf indication contraire.

tenu du patrimoine culturel et des mouvements migratoires; avec le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies et les Commissions économiques régionales sur la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur la question de l'hébergement des réfugiés; avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les stratégies de secours d'urgence en zone urbaine et le Programme « Safer cities »; avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du secrétariat sur la coordination de l'aide d'urgence après une catastrophe; avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur l'intégration de la parité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, et le Programme pour des villes plus sûres; avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur le Programme pour des villes plus sûres; avec l'Institut de la Banque mondiale sur les études de cas concernant l'amélioration des bidonvilles et la prévention de la prolifération des taudis et des bidonvilles; et avec le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur la prise en compte du droit au logement au titre du Programme des droits au logement lancé par l'Organisation des Nations Unies. ONU-Habitat collaborera avec tous les organismes des Nations Unies dans le cadre du programme pour l'après-2015, d'Habitat III et du nouveau programme urbain. Il collaborera aussi avec d'autres organismes des Nations Unies au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de l'initiative « Unis dans l'action » au niveau des pays.

1. Aperçu financier

29. Le cadre financier d'ONU-Habitat prévoit trois sources de financement : les allocations de crédits au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies approuvées par l'Assemblée générale; les contributions de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, dont les allocations budgétaires à des fins générales sont approuvées par le Conseil d'administration, les allocations à des fins spéciales, qui sont approuvées par le Directeur exécutif; et les contributions au titre de la coopération technique, dont l'allocation est également approuvée par le Directeur exécutif.

30. Les crédits ouverts au budget ordinaire, approuvés par l'Assemblée générale, se répartissent selon deux grands chapitres : le chapitre 15 (Établissements humains) et le chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) aux fins de services consultatifs sectoriels dans le domaine des établissements humains et du développement urbain durable.

31. Les contributions à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains sont de deux sortes : les contributions à des fins générales et les contributions à des fins spéciales. Les contributions à des fins générales sont des contributions volontaires non affectées versées par les gouvernements, qui sont allouées par le Conseil d'administration en fonction des priorités convenues pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail approuvé par ONU-Habitat. Les contributions à des fins spéciales sont des contributions volontaires affectées versées par les gouvernements et autres donateurs pour l'exécution d'activités précises inscrites au programme de travail et conformes au mandat d'ONU-Habitat.

32. Les fonds destinés à la coopération technique sont des contributions volontaires à des fins spéciales versées par des gouvernements et d'autres donateurs pour l'exécution d'activités techniques précises dans les pays, conformément au mandat et au programme de travail d'ONU-Habitat.

33. Le budget-programme récapitulatif et harmonisé pour l'exercice biennal 2016-2017 a été établi sur la base d'une analyse des prévisions de recettes provenant des trois sources de financement pour l'exercice biennal 2016-2017, compte tenu des ressources nécessaires pour mettre en œuvre le programme de travail biennal proposé. Il tient également compte, d'une part, de la baisse continue du montant des contributions volontaires et, d'autre part, des nouveaux mandats dans le domaine de l'urbanisation durable et des établissements humains qui pourraient résulter du programme de développement pour l'après-2015 et d'Habitat III. Conformément à la résolution 67/226 de la l'Assemblée générale, tout a été mis en œuvre pour grouper les ressources, essentielles et autres, attendues dans un cadre budgétaire intégré, sur la base des priorités du plan stratégique.

2. Plan d'utilisation des ressources

34. ONU-Habitat a considérablement progressé en ce qui concerne les fonds à des fins déterminées, qu'il s'agisse des fonds affectés à des fins spéciales de la Fondation ou des fonds destinés à la coopération technique. Sa gestion dépend aussi du financement de son budget essentiel dont les recettes s'élèvent à quelque 30 millions de dollars par an et proviennent du budget ordinaire, des fonds pour frais généraux et des contributions à des fins générales de la Fondation. À cet égard, au cours de plusieurs années, les contributions à des fins générales des États membres versées à la Fondation ont été d'un montant bien inférieur à celui du budget approuvé par les États

membres. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le montant approuvé par les États membres a été de 70,2 millions de dollars, alors qu'ONU-Habitat n'a reçu que 22,7 millions. En 2014-2015, on comptait qu'ONU-Habitat recevrait 12 millions de dollars sous la forme de contributions générales de la Fondation alors que le montant du budget approuvé était de 45,6 millions de dollars.

35. L'écart entre le montant des ressources nécessaires pour financer le programme de travail essentiel et celui des contributions permettant de l'exécuter a été la source d'énormes contraintes financières, alors qu'en ce qui concerne les fonds destinés à des fins déterminées la situation demeure satisfaisante. Au cours des quatre dernières années, la réserve des fonds non destinés à des fins déterminées de la Fondation a accusé un important déficit de 13,8 millions de dollars, déficit qui s'est élevé à 17,1 millions à la fin de 2013. Étant donné les modalités de financement au niveau mondial et les fonds attendus des États membres, ONU-Habitat a mis en place une stratégie de mobilisation des ressources qui a permis d'obtenir des résultats satisfaisants en ce qui concerne les fonds destinés à des fins déterminées, et l'on compte qu'à moyen terme une amélioration interviendra en ce qui concerne les contributions à des fins générales de la Fondation. Cependant, il incombe au Directeur exécutif de veiller à la viabilité financière du Programme et, à cet effet, il va prendre des mesures pour réduire les dépenses essentielles en 2015 et, en évitant un accroissement important des dépenses en 2016, mettre à profit la hiérarchisation des activités inscrites au programme de travail, comme cela est indiqué au paragraphe 43 plus bas et dans l'encadré de la section II, afin de pouvoir gérer les ressources disponibles.

36. On prévoit que le montant total des ressources nécessaires à ONU-Habitat durant l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvera à 482,3 millions de dollars, ce qui représente un accroissement de 22,2 % par rapport aux 394,5 millions de dollars qui étaient prévus pour l'exercice biennal 2014-2015. Cela est principalement dû à l'importante augmentation du budget de la coopération technique qui traduit l'accroissement du nombre de demandes de services consultatifs adressées à ONU-Habitat et de l'appui qu'il fournit aux fins de renforcement des capacités et des activités opérationnelles aux niveaux régional et national. Le tableau 1.A fait apparaître les besoins de ressources par source de financement et par catégorie de dépenses et le tableau 1.B indique la ventilation des dépenses par catégorie de financement. Cela représente un important accroissement des budgets des sous-programmes concernant la planification et l'aménagement du milieu urbain (54,7 %), les logements et l'amélioration des bidonvilles (47,1 %), les législations, les terres et la gouvernance en milieu urbain (39,0 %), l'économie urbaine (28,1 %) et la réduction des risques et la reconstruction (27,4 %). L'augmentation la plus forte en matière d'activités normatives concerne la planification et l'aménagement du milieu urbain et l'économie urbaine alors que s'agissant de la coopération technique la plus forte augmentation a été enregistrée dans les États arabes.

Tableau 1.A
Récapitulatif des ressources nécessaires par source de financement
(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Effectives 2012-2013</i>	<i>Allouées 2014-2015</i>	<i>Augmentation (Diminution)</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Estimatives 2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>Changement 2016-2017</i>
Fondation (fins générales)							
Dépenses de personnel	23 753,6	30 907,8	-		30 907,8	130	- 130
Autres dépenses	5 346,4	14 709,6	-		14 709,6		
Total partiel	29 099,9	45 617,4	-	-	45 617,4	130	- 130
Budget ordinaire							
Dépenses de personnel	21 263,0	19 774,7	(878,9)		18 895,8	75	- 75
Autres dépenses	2 929,0	3 486,0	(1 234,6)		3 629,5		
Total partiel	24 192,0	23 260,7	(2 113,5)	(3,2)	22 525,3	75	- 75
Fondation (fins spéciales)							
Dépenses de personnel	5 255,3	6 212,0	414,2		6 626,2	30	- 30
Autres dépenses	81 041,1	116 975,8	(22 304,5)		94 671,3		
Total partiel	86 296,4	123 187,8	(21 890,3)	(17,8)	101 297,5	30	- 30
Coopération technique							
Dépenses de personnel	13 704,2	13 990,4	932,9		14 923,3	46	- 46
Autres dépenses	215 027,4	188 492,0	109 493,7		297 985,7		
Total partiel	228 731,6	202 482,4	110 426,6	54,5	312 909,0	46	- 46
Total par catégorie							
Dépenses de personnel	63 976,1	70 884,9	468,2		71 353,1	281	- 281
Autres dépenses	304 343,9	323 663,4	85 954,7		409 618,1		
Total	368 319,9	394 548,3	86 422,9	21,9	482 349,3	281	- 281

Tableau 1.B
Récapitulatif des ressources nécessaire par catégorie de financement

(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Effectives 2012-2013</i>	<i>Allouées 2014-2015</i>	<i>Estimatives 2016-2017</i>
Ressources de base			
Fondation (fins générales)	29 099,9	45 617,4	45 617,4
Budget ordinaire	24 192,0	23 260,7	22 525,3
Fondation (fins spéciales) - appui au programme (frais généraux)	6 563,4	10 171,4	10 849,6
Coopération technique - appui au programme (frais généraux)	17 326,6	17 382,6	18 541,6
Total partiel	77 181,9	96 432,1	97 533,9
Ressources affectées (y compris les Fonds d'affectation spéciale)			
Fondation (fins spéciales)	79 733,0	113 016,4	90 448,0
Coopération technique	211 405,0	185 099,8	294 367,4
Total partiel	291 138,0	298 116,2	384 815,4
Total	368 319,9	394 548,3	482 349,3

37. Le montant estimatif des ressources de l'organisation pour l'exercice biennal 2016-2017 est aligné sur les sept priorités stratégiques ressortant de l'examen de la structure organisationnelle d'ONU-Habitat entrepris en 2012. Ces sept domaines stratégiques, également décrits dans le projet de Plan stratégique pour l'exercice 2014-2019, correspondent aux sept sous-programmes d'ONU-Habitat. Le tableau 2 réitère le montant estimatif des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2014-2015 conformément aux sept domaines stratégiques et présente les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2016-2017. Les ressources sont ventilées par source de financement et catégorie de dépenses.

38. La répartition des ressources entre les sept priorités stratégiques repose sur une analyse des besoins de ressources pour chacun des domaines stratégiques, compte tenu des produits pour chaque sous-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Une approche équilibrée dans l'allocation des ressources garantit que le rôle de chacune de ces priorités stratégiques dans la mise en œuvre du programme est représenté de manière adéquate.

Tableau 2

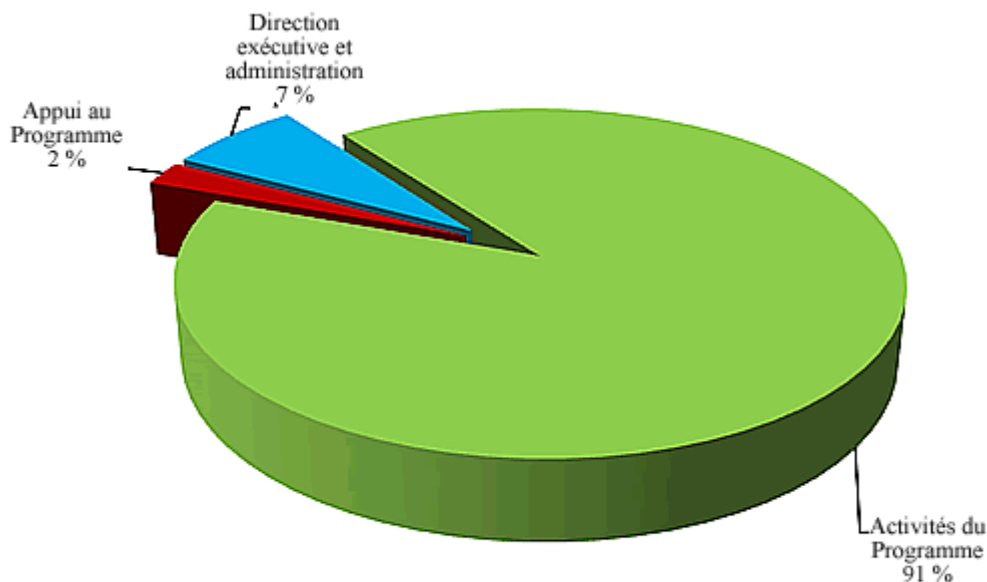
Crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 et besoins de ressources pour l'exercice biennal 2016-2017 par source de financement et catégorie de dépenses pour l'ensemble des priorités du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2016-2017

(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Priorités stratégiques</i>	<i>Législations, terres et gouvernance en milieu urbain</i>	<i>Planification et aménagement du milieu urbain</i>	<i>Économie urbaine</i>	<i>Services urbains de base</i>	<i>Logement et amélioration des bidonvilles</i>	<i>Réduction des risques et reconstruction</i>	<i>Recherche et développement des capacités</i>	<i>Direction exécutive, gestion et organes directeurs</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Total</i>
Crédits approuvés pour 2014-2015										
Source de financement										
Fondation (fins générales)	3 113,2	4 236,9	3 348,6	3 889,8	3 637,6	4 426,2	4 453,5	13 775,7	4 736,0	45 617,5
Budget ordinaire	2 138,6	2 258,6	2 972,8	2 096,1	840,6	906,7	4 448,4	5 686,8	1 912,1	23 260,7
Fondation (fins spéciales)	25 720,6	14 362,2	6 472,2	41 885,2	4 944,5	13 227,5	4 535,7	9 028,3	3 011,2	123 187,4
Coopération technique	15 531,3	28 516,3	20 435,8	19 252,4	57 075,3	51 081,7	9 406,1	604,5	579,3	202 482,8
Total	46 503,7	49 374,0	33 229,5	67 123,6	66 497,9	69 642,0	22 843,7	29 095,2	10 238,7	394 548,4
Catégorie de dépenses										
Dépenses de personnel	5 303,3	6 030,6	5 713,4	6 740,8	7 076,1	8 201,3	6 615,3	17 347,5	7 457,8	70 486,1
Autres dépenses	41 200,4	43 343,5	27 516,1	60 382,7	59 421,8	61 440,8	16 228,4	11 747,7	2 780,9	324 062,3
Total	46 503,7	49 374,0	33 229,5	67 123,6	66 497,9	69 642,0	22 843,7	29 095,2	10 238,7	394 548,4
Estimations 2016-2017										
Source de financement										
Fondation (fins générales)	3 113,2	4 236,9	3 348,6	3 889,8	3 637,6	4 426,2	4 453,5	13 775,7	4 736,0	45 617,5
Budget ordinaire	2 138,6	2 258,6	2 972,8	2 096,1	840,6	906,7	3 833,4	5 636,0	1 842,5	22 525,3
Fondation (fins spéciales)	14 591,7	22 478,6	5 166,6	33 414,4	6 593,3	1 001,4	5 002,7	10 374,3	2 674,5	101 297,5
Coopération technique	45 027,4	41 350,9	28 003,5	26 976,5	77 749,0	76 179,0	14 135,2	3 060,0	427,4	312 909,0
Total	64 870,9	70 325,1	39 491,5	66 376,9	88 820,5	82 513,3	27 424,8	32 846,0	9 680,4	482 349,4
Catégorie de dépenses										
Dépenses de personnel	5 412,6	6 140,5	5 811,3	6 920,0	7 351,8	8 505,3	6 660,2	17 238,4	7 522,7	71 562,8
Autres dépenses	59 458,3	64 184,6	33 680,2	59 456,9	81 468,7	74 008,0	20 764,6	15 607,6	2 157,7	410 786,5
Total	64 870,9	70 325,1	39 491,5	66 376,9	88 820,5	82 513,3	27 424,8	32 846,0	9 680,4	482 349,4

39. La part la plus importante du budget de l'organisation, 439,8 millions de dollars, soit 91,1 %, est réservée à des activités du programme normatives et opérationnelles. Sur le solde de 42,5 millions de dollars, 9,7 millions, soit 2 %, sont alloués aux activités d'appui au programme et un montant de 31,5 millions de dollars, soit 6,5 %, sert à couvrir les dépenses de direction et de gestion, dont celles afférentes à l'évaluation, à la planification stratégique; au Bureau des relations extérieures et au secrétariat du Conseil d'administration (tableau 2 et figure). Le projet de budget témoigne des efforts entrepris par ONU-Habitat pour accroître son efficacité et sa productivité.

Utilisation proposée des ressources



40. En raison de la baisse des contributions volontaires non affectées destinées aux activités essentielles, ONU-Habitat examine plus avant sa stratégie en matière de mobilisation des ressources. Celle-ci a permis d'augmenter le montant des ressources destinées à des fins déterminées mais pas vraiment d'accroître l'appui nécessaire aux activités normatives de base. On accordera donc une attention particulière à la nécessité de mieux garantir la prévisibilité des financements pluriannuels destinés au travail normatif accompli par l'organisation, en maintenant la base de donateurs actuelle, en mobilisant l'appui de nouveaux partenaires du développement et en alignant la mobilisation des ressources sur les priorités du plan stratégique. On s'emploiera davantage à démontrer les effets des activités d'ONU-Habitat, notamment au moyen d'évaluations, et à améliorer et rationaliser les rapports sur les résultats obtenus et, plus important, sur les résultats stratégiques. Les activités de sensibilisation souligneront l'importance d'une urbanisation durable et du rôle de coordinateur joué par ONU-Habitat dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat. Les débats qui précéderont Habitat III, portant sur le programme de développement durable pour l'après-2015 ainsi que d'autres activités, telles que la Campagne urbaine mondiale et l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, appuieront cette démarche.

a) Fondation (fins générales)

41. Le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains financé à l'aide de contributions à des fins générales s'établira à 45,6 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017, montant identique à celui correspondant à l'exercice biennal précédent (2014-2015). Tout en prenant note des difficultés soulevées par la mobilisation des contributions non affectées destinées aux activités normatives essentielles, la proposition tient également compte des nouveaux mandats qui pourraient procéder du programme de développement durable pour l'après-2015 et de la conférence Habitat III. Dans ce contexte on s'attend à ce que de plus grands efforts mieux ciblés en matière de mobilisation des ressources commencent à donner de meilleurs résultats dès l'exercice biennal 2016-2017, et aboutissent à une augmentation du montant des contributions à des fins générales de la Fondation.

42. De plus, il conviendrait de noter que le montant des contributions à des fins générales de la Fondation a été ramené d'un montant élevé de 70,2 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2012-2013, à 45,6 millions de dollars, montant qu'il est plus facile d'obtenir pour 2014-2015, afin de réduire l'écart entre le montant des ressources budgétaires et celui des recettes probables. En maintenant à 45,6 millions de dollars, montant correspondant à l'exercice biennal actuel, le budget de

2016-2017, le projet de budget permet de réduire l'écart entre le montant du budget et celui des recettes prévues (en 2012-2013, il était de 47,5 millions de dollars), tout en permettant une augmentation des recettes.

43. Comme cela est souligné au paragraphe 35 plus haut, en raison de la baisse du montant des contributions volontaires à des fins générales versées à la Fondation, on recourra à la hiérarchisation des activités prévues au programme de travail pour allouer les ressources disponibles. La priorité 1 est attribuée aux activités financées par les contributions à des fins générales de la Fondation dont le coût prévu devrait être de l'ordre de 14,2 millions de dollars; la priorité 2 correspond aux activités dont le montant est estimé à 14,3 millions de dollars; tandis que la priorité 3 correspond aux activités d'un montant de 17,1 millions de dollars. Cette hiérarchisation permet d'ajuster les activités essentielles financées par des contributions à des fins générales de la Fondation en fonction du montant réel des recettes. Cela dit, il est demandé aux États membres de financer la totalité du montant demandé, soit 45,6 millions de dollars. Le critère ayant présidé à l'établissement de chacune des priorités est expliqué dans l'encadré situé à la fin de la présente section.

b) Budget ordinaire

44. Le montant du budget alloué pour financer les dépenses a été ramené de 23,3 millions de dollars à 22,5 millions, en attendant les résultats de l'examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation. Le budget tient compte d'une allocation d'un montant exceptionnel de 2 millions de dollars au titre de l'exercice biennal 2014-2015, aux fins des préparatifs d'Habitat III; d'un accroissement proposé de 1,4 million de dollars au titre des activités d'Habitat III en 2016-2017, conformément à la résolution 69/226 de l'Assemblée générale; et d'une réduction de 69 600 dollars des dépenses d'appui au programme résultant d'économies procédant de la mise en œuvre du progiciel Umoja. Étant donné que le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies doit être approuvé par l'Assemblée générale, les montants prévus pour 2016-2017 n'ont qu'un caractère indicatif. En conséquence, tout ajustement des coûts de cette partie du plan d'utilisation des ressources sera effectué au Siège de l'Organisation Nations Unies lors de l'adoption du budget par l'Assemblée générale.

c) Fondation (fins spéciales)

45. Le montant estimatif du budget de cette rubrique pour l'exercice biennal 2016-2017 s'établit à 101,3 millions de dollars, dont 88,2 millions, soit 87,1 %, sont destinés aux activités du programme, 2,7 millions à l'appui au programme et 10,4 millions à la direction exécutive et à la gestion (voir tableau 2). Cela représente une diminution de 17,8 % par rapport au montant estimatif de 123,3 millions de dollars pour l'exercice biennal 2014-2015. Les effectifs seront maintenus au niveau actuel (voir tableau 5).

46. Le budget de la Fondation financé par des contributions à des fins spéciales tient compte des ressources nécessaires aux activités de la Fondation qui sont financées par des contributions à des fins déterminées au cours de l'exercice biennal 2016-2017, ainsi que de l'importante tendance à la hausse actuelle des recettes et des dépenses de la Fondation d'ONU-Habitat depuis 2012. Même si le budget a été réduit par rapport à son montant de 2014-2015, pour qu'il corresponde mieux aux projections, le montant des dépenses de 101,3 millions de dollars qu'il indique est supérieur de 17,4 % à celui de 2012-2013, qui était de 86,3 millions de dollars (voir tableau 1.A).

47. Comme il ressort du tableau 3, l'élément contributions à des fins spéciales versées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains comprend le budget pour l'appui au programme (frais généraux), d'un montant de 10,8 millions de dollars, dont 3,2 millions sont destinés à des activités administratives et 2,1 millions de dollars à des activités au titre de la direction exécutive et de la gestion, y compris des évaluations, la négociation d'accords, les relations extérieures et la coordination d'ensemble. Le solde de 5,5 millions de dollars est destiné à des activités de gestion du programme dont l'évaluation, la formulation, le suivi et l'appui à la mise en œuvre des projets.

Tableau 3

Fondation (fins spéciales) : appui au programme (frais généraux)

(en milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources</i>		
	<i>Effectives 2012-2013</i>	<i>Allouées 2014-2015</i>	<i>Estimatives 2016-2017</i>
1. Activités de programme	5 697,7	5 131,9	5 474,1
2. Appui au programme	4 110,5	3 011,2	3 212,0
3. Direction exécutive et gestion	3 179,8	2 028,3	2 163,5
Total	12 988,0	10 171,4	10 849,6

d) Coopération technique

48. Le projet de budget pour les activités au titre de la coopération technique (voir le tableau 2) s'établit à 312,9 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017, soit une augmentation notable de 54,5 % par rapport au montant estimatif de l'exercice biennal 2014-2015, qui était de 202,5 millions de dollars. Le budget pour la coopération technique comprend les fonds alloués aux projets (y compris au titre des Fonds d'affectation spéciale) s'élevant à 294,4 millions de dollars et l'appui au programme de coopération technique correspondant (frais généraux) s'élevant à 18,5 millions de dollars (voir le tableau 4). Les effectifs seront maintenus au même niveau (voir le tableau 5).

49. Comme indiqué au tableau 4, le budget de la coopération technique, d'un montant de 18,5 millions de dollars comprend l'appui au programme correspondant (frais généraux), dont 600 000 dollars au titre de l'appui administratif et 600 000 dollars au titre de la direction exécutive et de la gestion, y compris l'appui juridique et la sécurité. Les 17,2 millions de dollars restants sont affectés à des activités de gestion du programme, notamment l'évaluation, la formulation, le suivi et l'appui à la mise en œuvre des projets.

50. ONU-Habitat mettra en œuvre davantage d'activités régionales et nationales, soulignant ainsi l'étroite coopération instituée entre fonctions normatives et les travaux opérationnels pour améliorer l'alignement du programme. Par conséquent, l'accent portera sur l'élaboration de programmes multidimensionnels conformes aux priorités locales et nationales ainsi que sur les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, afin d'obtenir d'importants résultats stratégiques et de promouvoir le mandat normatif des établissements humains de l'organisation à l'échelle nationale.

Tableau 4

Coopération technique : appui au programme (frais généraux)

(en milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources</i>		
	<i>Effectives 2012-2013</i>	<i>Allouées 2014-2015</i>	<i>Estimatives 2016-2017</i>
1. Activités de programme	14 594,2	16 198,8	17 278,9
2. Appui au programme	686,0	579,3	618,0
3. Direction exécutive et gestion	649,2	604,5	644,8
Total	15 929,4	17 382,6	18 541,6

e) Effectifs

51. ONU-Habitat a suivi la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) préconisant la réalisation d'un examen collégial et indiqué dans son Plan stratégique et institutionnel à moyen terme qu'il prévoyait d'effectuer une analyse de la structure globale de l'Organisation pour s'assurer qu'elle convient bien à la mise en œuvre des activités relevant de son mandat. La structure proposée est conçue pour être souple et réaligner les postes sur les sept domaines d'intervention stratégiques et les objectifs du cadre stratégique.

52. Pour faire face au climat économique actuel, ONU-Habitat a imposé un gel du recrutement externe en 2011 pour les postes financés par les contributions à des fins générales versées à la Fondation, exception faite pour les postes d'une importance critique et sous réserve des fonds disponibles. Cette prudente approche, s'agissant de pourvoir les postes permanents, devrait être poursuivie durant l'exercice biennal 2016-2017. Parallèlement, l'organisation met en place de

nouvelles politiques, simplifie les procédures, améliore la délégation de pouvoirs, et établit des systèmes visant à accroître l'efficacité et la productivité, pour veiller à ce que les effectifs actuels permettent de faire face à l'ensemble des activités prévues pour l'exercice biennal 2016-2017.

53. Il est donc proposé, pour l'exercice biennal 2016-2017, de maintenir le nombre des postes financés par le budget de la Fondation alimenté par des contributions à des fins générales au même niveau que lors de l'exercice biennal 2014-2015. Par la suite, les effectifs seront modifiés en fonction des ressources budgétaires dont on disposera pour l'exercice biennal 2016-2017. Avec un effectif de 281 postes permanents, ONU-Habitat continuera de gérer de grands projets sur le terrain et de superviser plus de 2 000 personnes affectées à ces projets.

54. Dans le cadre de la structure proposée pour l'organisation, les sept services thématiques œuvrent en étroite collaboration avec les Bureaux régionaux pour appliquer le Programme pour l'habitat à l'échelle nationale. Ces services sont appuyés par la Division du programme, qui apporte son concours à la formulation et à la conception des projets, compte tenu des meilleures pratiques, veille à ce que les questions intersectorielles soient intégrées aux activités de programme, et confirme que le portefeuille des projets est conforme aux mandats et priorités d'ONU-Habitat. En conséquence, les ressources, y compris les postes, des Bureaux régionaux et de la Division du programme sont répartis entre les sept sous-programmes qu'ils appuient.

Tableau 5

Répartition des postes par sources de fonds

	<i>Catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux</i>			
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Recrutés sur le plan local</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
2014-2015												
Budget ordinaire	1	-	1	4	9	16	14	5	50	23	2	75
Fondation (fins générales)	-	1	4	9	15	23	24	4	80	45	5	130
Fondation (fins spéciales)	-	-	-	-	1	3	4	2	10	20	-	30
Coopération technique	-	-	-	3	13	6	7	5	34	11	1	46
Total, 2014-2015	1	1	5	16	38	48	49	16	174	99	8	281
Variations												
Budget ordinaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fondation (fins générales)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fondation (fins spéciales)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coopération technique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations nettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2016 -2017												
Budget ordinaire	1	-	1	4	9	16	14	5	50	23	2	75
Fondation (fins générales)	-	1	4	9	15	23	24	4	80	45	5	130
Fondation (fins spéciales)	-	-	-	-	1	3	4	2	10	20	-	30
Coopération technique	-	-	-	3	13	6	7	5	34	11	1	46
Total 2016-2017	1	1	5	16	38	48	49	16	174	99	8	281

Abréviations: SGA, Secrétaire général adjoint; SSG, Sous-secrétaire général.

55. Le nombre total de postes financés à l'aide de contributions à des fins générales sera maintenu au même niveau que pour l'exercice biennal 2014-2015 (tableau 6).

Tableau 6
Budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2016-2017 (contributions à des fins générales seulement)
(en milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2014-2015	Augmentation (Diminution)	2016-2017	2014-2015	2016-2017
A. Programme de travail					
Dépenses de personnel	16 557,5	-	16 557,5	68	68
Autres dépenses	10 548,3	-	10 548,3		
Total partiel	27 105,8	-	27 105,8	68	68
B. Direction exécutive et gestion					
Dépenses de personnel	11 034,6	-	11 034,6	46	46
Autres dépenses	2 741,1	-	2 741,1		
Total partiel	13 775,7	-	13 775,7	46	46
C. Appui au programme					
Dépenses de personnel	3 315,8	-	3 315,8	16	16
Autres dépenses	1 420,2	-	1 420,2		
Total partiel	4 736,0	-	4 736,0	16	16
Total, Fondation (fins générales)					
Dépenses de personnel	30 907,9	-	30 907,9	130	130
Autres dépenses	14 709,6	-	14 709,6		
Total	45 617,5	-	45 617,5	130	130

56. Dans la mesure du possible, ONU-Habitat continuera de soutenir la présence régionale des responsables du programme d'ONU-Habitat qui sont affectés aux Bureaux des Coordonnateurs résidents des Nations Unies, et qui continuent activement de promouvoir l'intégration de l'urbanisation durable dans les politiques nationales de développement; de promouvoir le mandat, les programmes et les campagnes au niveau mondial ayant un caractère normatif de l'organisation; et d'appuyer les activités opérationnelles d'ONU-Habitat à l'échelon national et local. Ces responsables continueront également de renforcer les liens entre ONU-Habitat et les gouvernements, les Équipes de pays des Nations Unies, et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Pour favoriser l'intégration des politiques et la cohérence des programmes au niveau des pays, ils s'efforceront, en collaboration avec les Bureaux régionaux, de concourir à l'élaboration des politiques nationales d'urbanisation en tenant compte des priorités mises en relief dans les descriptifs de programmes de pays d'ONU-Habitat, et de coordonner la mise en place de forums urbains nationaux avec les parties prenantes à l'échelle nationale.

f) Réserve statutaire

57. Conformément à la règle de gestion financière 304.3.2 b), le Conseil d'administration détermine périodiquement, sur recommandation du Directeur exécutif, le niveau de la réserve financière à des fins générales. Cette réserve a pour but d'assurer la liquidité des contributions à des fins générales de la Fondation, de compenser les variations des flux de trésorerie, et de permettre de faire face aux autres besoins éventuels, afin d'assurer une gestion prudente des fonds.

58. Compte tenu du montant des dépenses prévues pour l'exercice biennal 2016-2017, une réserve statutaire de 4,6 millions de dollars (équivalent à 10 % du budget à des fins générales) est recommandée.

II. Organes directeurs

59. Par sa résolution 56/206, l'Assemblée générale a transformé la Commission des établissements humains pour en faire le Conseil d'administration d'ONU-Habitat, organe subsidiaire de l'Assemblée générale, avec effet au 1^{er} janvier 2002. Le Conseil d'administration fait rapport à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, donne des orientations de politique générale, et assure la direction et la supervision d'ONU-Habitat. Le Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat est également devenu un organe subsidiaire intersessions du Conseil d'administration. Les objectifs, fonctions et responsabilités du Conseil d'administration sont énoncés dans la résolution 32/162 de l'Assemblée générale et au paragraphe 222 du Programme pour l'habitat, adopté par Habitat II.

60. Le Conseil d'administration est composé de 58 États membres dont la mandature est de quatre ans. Il tient des sessions ordinaires tous les deux ans au siège d'ONU-Habitat, à Nairobi. Lors des sessions annuelles, le Conseil d'administration revoit le programme de travail biennal d'ONU-Habitat, examine le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains ainsi que les activités opérationnelles menées par l'organisation. Ces sessions réunissent les représentants des États membres et les partenaires du Programme pour l'habitat, qui comprennent les autorités locales, des organisations non gouvernementales, le secteur privé, les Parlementaires mondiaux pour l'habitat, des groupes de femmes, les jeunes pour l'habitat, des syndicats, des professionnels et des chercheurs, des fondations et des académies des sciences. Le Comité des représentants permanents se réunit normalement huit fois pendant un exercice biennal, tandis que ses deux sous-comités tiennent environ 74 réunions pendant la même période. Le secrétariat du Conseil d'administration assure les services nécessaires au Conseil d'administration, au Comité des représentants permanents et à ses deux sous-comités

Ressources nécessaires (78 000 dollars)

61. Les ressources nécessaires, par source de financement, sont indiquées au tableau 7.

Tableau 7

Ressources nécessaires, aux organes directeurs par source de financement

(en milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	2014-2015	Augmentation (Diminution)	2016-2017
Budget ordinaire			
Dépenses de personnel	-	-	
Autres dépenses	78,0	-	78,0
Total partiel	78,0	-	78,0
Total	78,0	-	78,0

62. Les 78 000 dollars imputés au budget ordinaire pour les organes directeurs couvrent les dépenses afférentes aux heures supplémentaires et à la représentation lors des réunions techniques du Conseil d'administration et de ses organes subsidiaires.

Hierarchisation des activités inscrites au programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017

Il a été procédé à la hiérarchisation des activités prévues par le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2016-2017, conformément à la résolution 24/15 du Conseil d'administration. Les critères utilisés sont les suivants :

- Priorité 1 : produits revêtant une grande importance stratégique et pouvant entraîner de profondes modifications de portée mondiale ou régionale, y compris les produits relevant des mandats confiés par le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et le Conseil d'Administration (en particulier ceux qui sont financés)
- Priorité 2 : produits revêtant une importance stratégique ayant également d'importants effets, dont des produits relevant des mandats qui pourraient n'être pas financés.
- Priorité 3 : produits contribuant aux résultats stratégiques mais ne revêtant pas une importance déterminante pour l'obtention des réalisations escomptées.

III. Direction exécutive et gestion

63. La rubrique « Direction exécutive et gestion » relève du Directeur exécutif, assisté par le Directeur exécutif adjoint, et comprend le Groupe de la planification stratégique et politique, le Groupe de l'évaluation, le secrétariat du Conseil d'administration et la Division des relations extérieures. Le Directeur exécutif assure la direction d'ensemble du programme de travail et du budget de l'organisation, et son exécution efficace et efficiente, et il coordonne ses relations avec les États membres ainsi qu'avec les bureaux, programmes, fonds et organismes des Nations Unies et d'autres partenaires intervenant dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, et la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et d'autres mandats pertinents, à l'échelle du système. Les activités dans le domaine de la direction exécutive et de la gestion prévoient la fourniture d'orientations stratégiques pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2014-2019, assurant ainsi la cohérence entre les programmes et leur alignement sur le Plan, les directeurs de programmes étant tenus pour responsables des résultats obtenus, de façon à garantir la

responsabilisation, la transparence et la gestion éthique de l'organisation, ainsi que la fourniture d'un appui aux organes directeurs dont le Conseil d'administration et le Comité des représentants permanents.

Objectif de l'Organisation

64. L'objectif d'ensemble de la direction exécutive et de la gestion vise à orienter l'exécution des mandats d'ONU-Habitat et du Plan stratégique pour 2014-2019, en garantissant l'efficacité et l'efficace et en veillant au respect des politiques et procédures en vigueur à l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à la gestion transparente et éthique de l'organisation.

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Meilleure cohérence dans la gestion des activités concernant les établissements humains au sein du système des Nations Unies	<p>a) Nombre d'organismes du système des Nations Unies intégrant, en collaboration avec ONU-Habitat, les questions relatives aux établissements humains dans leurs principaux documents de politique générale et descriptifs de programme</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence): sans objet 2014-2015 (estimation) : 8 2016-2017 (objectif) : 20</p>
b) Meilleure utilisation des informations sur les résultats tirées des évaluations, pour orienter la prise de décisions et améliorer les résultats	<p>b) i) Pourcentage de recommandations acceptées à l'issue des évaluations appliquées dans les délais prévus</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 60 % 2014-2015 (estimation) : 80 % 2016-2017 (objectif) : 90 %</p> <p>ii) Pourcentage de responsables de programmes et de projets ayant signalé une amélioration des résultats au niveau des projets par suite des conclusions et des recommandations issues des évaluations</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 50 % 2014-2015 (estimation) : 65 % 2016-2017 (objectif) : 70 %</p> <p>iii) Pourcentage de projets dont le budget d'une valeur supérieure à 1 million de dollars a fait l'objet d'une évaluation externe</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence): 8 % 2014-2015 (estimation) : 20 % 2016-2017 (objectif) : 30 %</p>
c) Plus grande participation de tous les partenaires du Programme pour l'habitat et du système des Nations-Unies à des activités concernant le développement urbain durable	<p>c) i) Nombre de partenaires figurant dans la base de données d'ONU-Habitat sur les partenariats contribuant activement aux concertations ou à la mise en œuvre des projets</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 600 2014-2015 (estimation) : 1 000 2016-2017 (objectif) : 1 300</p> <p>ii) Nombre d'activités entreprises conjointement avec des partenaires du Programme pour l'habitat concernant le développement urbain durable</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : sans objet 2014-2015 (estimation) : 30 2016-2017 (objectif) : 40</p>

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
d) Sensibilisation accrue du public et des médias au développement urbain durable	<p>d) i) Nombre de nouveaux articles numériques mentionnant expressément ONU-Habitat</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : sans objet 2014-2015 (estimation) : 2 500 2016-2017 (objectif) : 3 000</p> <p>ii) Nombre de publications électroniques d'ONU-Habitat téléchargées à partir du site de l'organisation</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 2 millions 2014-2015 (estimation) : 2,2 millions 2016-2017 (objectif) : 2,5 millions</p> <p>iii) Nombre d'utilisateurs de Twitter (www.twitter.com/UNHABITAT) et de Facebook (www.facebook.com/UNHABITAT) réunis https://www.twitter.com/UNHABITAT</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 38 000 followers/likes 2014-2015 (estimation) : 60 000 followers/likes 2016-2017 (objectif) : 80 000 followers/likes</p>
e) Plus grande transparence et gestion reposant sur l'éthique	<p>e) i) Augmentation du pourcentage de membres du personnel d'ONU-Habitat ayant des connaissances et compétences en matière d'éthique</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2013-2013 (base de référence) : sans objet 2014-2015 (estimation) : 80 % 2016-2017 (objectif) : 98 %</p> <p>ii) Pourcentage de dossiers de projets d'ONU-Habitat faisant état des normes de la International Aid Transparency Initiative (IATI)</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 50 % 2014-2015 (estimation) : 90 % 2016-2017 (objectif) : 95 %</p> <p>iii) Pourcentage de partenaires participant à la mise en œuvre faisant état des normes de la IATI</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : sans objet 2014-2015 (estimation) : aucune 2016-2017 (objectif) : 15 %</p>

Stratégie

65. L'exécution des fonctions dans le domaine de la direction exécutive et de la gestion sera facilitée par un certain nombre de groupes, comme indiqué ci-dessous :

a) Le Groupe de la planification politique et stratégique contribuera à l'examen du plan stratégique pour 2014-2019, lorsque les objectifs de développement durable de l'après-2015 auront été adoptés et à l'issue des résultats d'Habitat III. Le groupe élaborera et actualisera également les principaux documents de politique générale et stratégique, assurant ainsi la cohérence entre les programmes et les démarches suivies pour relever les nouveaux défis posés par l'urbanisation, saisira les opportunités qu'elle offre et, ce faisant, veillera à ce que ces démarches tirent parti des réflexions les plus récentes fondées sur des éléments de preuve concernant le développement urbain durable et

les établissements humains. Ce sera là ce sur quoi reposera la contribution d'ONU-Habitat aux documents et rapports de politique générale établis à l'échelle du système des Nations Unies, ainsi qu'aux décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social;

b) Le Groupe de l'évaluation contribuera au programme en s'acquittant de sa fonction d'évaluateur et en établissant un plan biennal d'évaluation, et il gèrera, appuiera et facilitera les évaluations stratégiques et autres évaluations, conformément au plan d'évaluation approuvé, dans le but d'orienter l'apprentissage et la prise de décisions et d'améliorer les résultats et la responsabilisation. Les évaluations seront faites par ordre de priorité pour assurer une couverture optimale du programme de travail et des priorités thématiques d'ONU-Habitat. Les évaluations obligatoires et les évaluations stratégiques considérées comme prioritaires par ONU-Habitat seront effectuées au titre du plan d'évaluation pour l'exercice biennal 2014-2015. Les conclusions des évaluations feront l'objet d'une diffusion efficace, tandis que les enseignements tirés et les recommandations formulées seront documentés et partagés. Le Groupe mettra en place un système de suivi des recommandations pour permettre de suivre l'application des recommandations issues des évaluations. Il s'efforcera également de développer les capacités d'évaluation d'ONU-Habitat dans le cadre d'une gestion axée sur l'obtention des résultats;

c) Le secrétariat du Conseil d'administration coordonnera et facilitera les réunions des organes intergouvernementaux, en veillant à ce que les services organiques soumettent les documents destinés à ces organes dans les délais convenus et à ce qu'ONU-Habitat applique leurs décisions, en temps voulu, y compris les résolutions du Conseil d'administration. En outre, le Groupe aide le Directeur exécutif à maintenir de solides relations de travail avec les missions permanents auprès d'ONU-Habitat;

d) La Division des relations extérieures comprend le Service de la coordination des partenariats et de la coordination interinstitutions, le Service du plaidoyer, de l'ouverture et de la communication ainsi que les bureaux de liaison de New York, Genève et Bruxelles. Elle dirigera et coordonnera la communication stratégique externe, y compris la communication concernant la gestion des risques et des crises, la définition de l'image de marque de l'institution et de son positionnement. Elle développera les échanges avec les États membres, les organismes du système des Nations Unies et d'autres partenaires. La Division favorisera la mobilisation des partenaires du Programme pour l'habitat en faveur des activités entreprises pour donner suite à Habitat III. Son rôle sera également de soutenir, de coordonner et de suivre la mise en œuvre des politiques et des stratégies d'ONU-Habitat relatives aux partenariats, à la promotion, à la communication et aux publications;

e) Le Service de la coordination des partenariats et de la coordination interinstitutions assurera la liaison avec le système des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales ainsi que la coordination politique des partenariats avec les partenaires du Programme pour l'habitat. Il veillera à ce que les principaux groupes soient dûment informés des activités d'ONU-Habitat en diffusant des informations sur les politiques, publications, programmes et projets de l'Organisation pour recueillir un plus large soutien en faveur du Programme pour l'Habitat en le faisant mieux comprendre. Il coordonnera également les rapports entre ONU-Habitat et les banques régionales de développement et les commissions économiques régionales;

f) Le Service du plaidoyer, de la sensibilisation et de la communication coordonnera, en les appuyant, les principales tribunes et initiatives en matière de plaidoyer et de sensibilisation, y compris le Forum urbain mondial, la Campagne urbaine mondiale et la Journée mondiale de l'Habitat, la Journée mondiale des villes, l'Octobre urbain, le Campus des penseurs urbains et le réseau de la Urban Journalism Academy. Il contribuera aux sessions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, aux forums urbains nationaux, aux comités nationaux d'Habitat et aux conférences ministérielles régionales. À cette fin, le Service suivra les résultats de la mise en œuvre des stratégies de communication, notamment des directives et des outils de sensibilisation ainsi que des publications pertinentes à diffuser sous forme électronique ou sur papier et sur le site Web d'ONU-Habitat. Il simplifiera l'image et les principaux messages d'ONU-Habitat, coordonnera son programme de publications et correspondra avec les médias internationaux de manière à faire mieux comprendre, à l'échelle planétaire, les questions relatives à l'urbanisation durable;

g) Les Bureaux de liaison d'ONU-Habitat de New York, Genève et Bruxelles représenteront le Programme dans le cadre des activités de l'Organisation des Nations Unies et des partenaires pour le développement et faciliteront les échanges avec les États membres là où ces activités se déroulent. Les Bureaux participeront aux travaux de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organes intergouvernementaux, ainsi qu'aux réunions interdépartementales et interinstitutions, en vue de fournir un appui technique aux réunions et concertations politiques sur les établissements humains. Les Bureaux mèneront également des activités

d'ouverture et de plaider, y compris dans le domaine de l'aide humanitaire et de la reconstruction et du relèvement à la suite d'une crise;

h) Le Bureau du Directeur exécutif donnera une orientation stratégique et politique d'ensemble aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique pour 2014-2019 par l'entremise du programme de travail et du budget. Il aura en outre un rôle de premier plan dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources d'ONU-Habitat, en bénéficiant de l'appui des services, afin d'accroître les contributions, tant générales qu'affectées. Une attention particulière sera accordée à la mobilisation durable et prévisible des fonds destinés à des fins générales en s'appuyant sur les relations avec les donateurs actuels, et en cherchant à élargir la base des donateurs en direction de nouveaux donateurs, y compris les pays émergents à économie de marché, de façon à compléter les activités du Service du plaider, de la sensibilisation et de la communication;

i) Au cours de l'exercice biennal, d'importantes contributions seront nécessaires en vue de la troisième session du Comité préparatoire et de la conférence Habitat III; des réunions régionales et thématiques auront lieu auxquelles participeront des experts dans le but d'approfondir l'examen des résultats empiriques des évaluations réalisées qui seront synthétisés aux niveaux régional et mondial; et diverses réunions de groupes d'experts seront organisées pour qu'aient lieu des débats politiques et techniques tout comme d'autres réunions ayant un rapport avec Habitat III.

Facteurs externes

66. Les hypothèses suivantes permettront de dire si ONU-Habitat a atteint les résultats prévus. Premièrement, on suppose que les gouvernements, les partenaires pour le développement ainsi que d'autres partenaires du Programme pour l'habitat continueront de privilégier le développement urbain durable et les établissements humains et d'investir dans ce domaine. Deuxièmement, on suppose que les États membres appuieront effectivement ONU-Habitat en lui fournissant les ressources nécessaires, tant à des fins générales qu'à des fins spéciales, ainsi que des cadres institutionnels et politiques appropriés. Troisièmement, les États membres et les autorités locales continueront de demander à ONU-Habitat une assistance technique pour appliquer leurs politiques, programmes et projets. Quatrièmement, les États membres encourageront les partenaires à prendre part aux activités concernant les établissements humains aux niveaux national, régional et international.

Produits²

67. Durant l'exercice biennal, les produits de la direction exécutive et de la gestion seront les suivants :

1. Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux groupes d'experts

- a) *Services techniques fournis aux réunions*
 - i) Vingt-sixième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat (1) [1]
- b) *Documentation destinée aux organes délibérants*
 - i) Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) : rapport du Secrétariat général (2) [1]
 - ii) Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat : rapport du Secrétariat général (2) [1]
 - iii) Déclarations de politique générale du Directeur exécutif et allocutions d'ouverture prononcées lors des sessions du Conseil d'administration et du Forum urbain mondial (2) [1]
 - iv) Contributions d'ONU-Habitat aux rapports du Secrétaire général (20) [1]
- c) *Autres services fournis*
 - i) Groupes spéciaux d'experts établis en vertu de mandats des organes délibérants (chaque tâche est comptabilisée comme un produit), dont i) des réunions annuelles et régionales du Comité consultatif des autorités locales auprès des Nations Unies (4) [1]

² Les chiffres entre parenthèses () indiquent le nombre de produits, tandis que les chiffres entre crochets [] indiquent le degré de priorité.

- d) *Assistance aux organes intergouvernementaux, aux représentants des Nations Unies et aux rapporteurs, dans le cadre de leurs mandats respectifs*
- i) Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination (1) [1]
 - ii) Conférence ministérielle régionale (Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain (APMCHUD), 2016/Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain (AMCHUD), 2016/Asamblea General de Ministros y Autoridades Máximas de Vivienda y Urbanismo de América Latina y el Caribe (MINURVI) 2016) (1) [1]
 - iii) Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) (1) [1]
 - iv) Coordination du programme et liaison avec la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies (CEA) (1) [3]

2. Autres activités de fond

- a) *Publications en série*
 - i) Rapport sur la prise en compte des questions concernant le développement urbain durable par d'autres organismes des Nations Unies (1) [2]
- b) *Publications ponctuelles*
 - i) Rapport sur la participation des partenaires à la mise en œuvre du nouveau Programme urbain (1) [2]
 - ii) Nouvelle stratégie en matière de plaidoyer, de sensibilisation et de communication pour 2016-2019 (1) [2]
 - iii) Rapport d'activité sur les mécanismes de coordination interinstitutions des Nations Unies (1) [2]
 - iv) Rapport annuel du Comité consultatif des autorités locales auprès des Nations Unies (2) [2]
- c) *Manifestations spéciales*
 - i) Renforcement des partenariats pour un nouveau Programme urbain (4) [2]
 - ii) Consultation ouverte avec tous les partenaires avant la vingt-sixième session du Conseil d'administration (1) [1]
 - iii) Réunions régionales sur le document final de la Conférence Habitat III : le nouveau Programme urbain (4) [2]
 - iv) Réunions interinstitutions de haut niveau aux fins d'un nouveau programme urbain (2) [1]
 - v) Réunions interinstitutions, activités et contributions aux projets communs (1) [3]
 - vi) Appui aux conférences régionales et aux réunions techniques (2) [2]
 - vii) Forum urbain mondial (1) [1]
 - viii) Célébrations de la Journée mondiale de l'habitat/activités organisées à cette occasion (1) [1]
 - ix) Activités organisées à l'occasion de la Journée mondiale des villes (1) [1]
 - x) Réunion à l'occasion de la Campagne urbaine mondiale (5) [2]
 - xi) Campagnes destinées aux médias sociaux (4) [2]
- d) *Documents techniques*
 - i) Élaboration de documents d'orientation pour favoriser les bonnes pratiques en matière d'évaluation (4) [2]

- ii) Favoriser l'utilisation des résultats des évaluations grâce à des méta-analyses et établir un rapport d'évaluation biennale (1) [1]
- iii) Amélioration du système de suivi de la mise en œuvre des recommandations (1) [1]
- iv) Plan annuel d'évaluation (2) [2]
- v) Actualisation, à la suite d'Habitat III, de la base de données sur les sociétés et les partenaires communs (1) [1]
- vi) Actualisation du site Internet d'ONU-Habitat et notamment amélioration de l'accès des États membres et du grand public aux principaux documents (1) [1]
- vii) Manuel sur la mise en œuvre des normes de la International Aid Transparency Initiative (IATI) en matière de communication des données (1) [2]
- viii) Accès illimité au site Internet d'ONU-Habitat (1) [1]

3. Coopération technique

- a) *Services consultatifs*
 - i) Service consultatif aux autres organismes des Nations Unies sur la meilleure façon d'intégrer les questions relatives à l'urbanisme durable à leurs travaux (1) [1]
 - ii) Services consultatifs aux partenaires du Programme pour l'Habitat et aux pays les moins avancés pour renforcer les partenariats aux fins de la mise en œuvre du nouveau Programme urbain (7) [1]
 - iii) Concertation annuelle avec les partenaires (2) [2]
 - iv) Services consultatifs aux fins d'organisation de campagnes urbaines au niveau national et au niveau des villes (5) [2]
 - v) Services consultatifs dans le but d'organiser des forums urbains nationaux et d'autres conférences nationales similaires (5) [2]
 - vi) Services consultatifs pour renforcer et soutenir les partenariats multisectoriels (5) [2]
 - vii) Traitement des plaintes d'ordre éthique conformément aux normes et aux procédures de l'Organisation des Nations Unies (1) [1]
- b) *Stages de formation, séminaires et ateliers*
 - i) Créer des capacités grâce à une formation à l'évaluation/à des séminaires/à des ateliers, et renforcer celles qui existent déjà (2) [2]
 - ii) Ateliers de formation à l'application des normes de la International Aid Transparency Initiative (IATI) (8) [3]
 - iii) Réunions de formation aux médias/réseau d'établissements d'enseignement du journalisme urbain (4) [2]
 - iv) Formation du personnel d'ONU-Habitat à une prise de conscience en matière d'éthique (1) [2]
 - v) Former et aider le personnel pour qu'il puisse se protéger contre les représailles et donner l'alerte (1) [1]

4. Services de contrôle interne

- a) Les évaluations réalisées par des évaluateurs externes le sont conformément aux normes et critères du groupe des Nations Unies pour l'évaluation en matière de qualité (20) [1]
- b) Auto-évaluations des projets parvenus à leur terme (20) [2]
- c) Examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2014-2019 (1) [1]

- d) Supervision et appui aux fins de mise en œuvre des recommandations du Bureau des services de contrôle interne (1) [1].

5. Habitat III

- a) Troisième session du Comité préparatoire (2) [1]
 b) Réunions régionales et thématiques (4) [1]
 c) Réunions de groupes d'experts et réunions spéciales (5) [1]
 d) Rapports régionaux et mondiaux (5) [1]
 e) Conférence Habitat III (6) [1]

Ressources nécessaires (32 768 000 dollars)

68. Les ressources nécessaires pour ce domaine sont indiquées au tableau 8, par source de financement.

Tableau 8

Ressources nécessaires par source de financement

(en milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources		
	2014-2015	Augmentation (Diminution)	2016-2017
Fondation (fins générales)			
Dépenses de personnel	11 034,6	-	11 034,6
Autres dépenses	2 741,1	-	2 741,1
Total partiel	13 775,7	-	13 775,7
Budget ordinaire			
Dépenses de personnel	4 011,1	(194,3)	3 816,8
Autres dépenses	1 597,7	143,5	1 741,2
Total partiel	5 608,8	(50,8)	5 558,0
Fondation (fins spéciales)			
Dépenses de personnel	1 697,3	44,9	1 742,2
Autres dépenses	7 330,9	1 301,2	8 632,1
Total partiel	9 028,3	1 346,1	10 374,3
Coopération technique			
Dépenses de personnel	604,5	40,3	644,8
Autres dépenses	-	2 415,2	2 415,2
Total partiel	604,5	2 455,5	3 060,0
Total par catégorie			
Dépenses de personnel	17 347,5	(109,1)	17 238,4
Autres dépenses	11 669,7	3 859,9	15 529,6
Total	29 017,2	3 750,8	32 768,0

69. Le projet de budget correspondant à la rubrique « Direction exécutive et gestion » s'établit à 32,8 millions de dollars, comme indiqué au tableau 8, dont 13,8 millions de dollars proviennent de la Fondation (contributions à des fins générales), 5,6 millions de dollars du budget ordinaire, 10,3 millions de dollars de la Fondation (contributions à des fins spéciales) et 3,1 millions de dollars du fonds pour la coopération technique.

a) Fondation (fins générales)

70. Le montant prévu de 13,8 millions de dollars servira à financer 46 postes, soit 11 millions de dollars, y compris le reclassement d'un poste dont le titulaire aura pour fonction de traiter les questions éthiques, ainsi que les dépenses autres que les dépenses de personnel d'un montant de 2,6 millions de dollars. Les dépenses autres que les dépenses de personnel correspondent aux honoraires des consultants, aux frais de voyage du personnel, aux services contractuels, à la rémunération des partenaires associés à la mise en œuvre, aux dépenses générales de fonctionnement, aux fournitures et accessoires, au mobilier et au matériel, ainsi qu'au remboursement des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

b) Budget ordinaire

71. Le montant de 5,6 millions de dollars prévu servira à financer 15 postes, soit un montant de 3,8 millions de dollars, et des dépenses autres que les dépenses de personnel, d'un montant de 1,7 millions de dollars, afin de couvrir les honoraires des consultants et des experts, les frais de voyage du personnel, les services contractuels, les dépenses générales de fonctionnement, les fournitures et les accessoires, le mobilier et le matériel ainsi que les dépenses afférentes à Habitat III, conformément à la résolution 69/226 de l'Assemblée générale, en attendant un examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation en tant qu'élément du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017.

c) Fondation (fins spéciales)

72. Le montant prévu de 10,3 millions de dollars servira à financer 12 postes, soit un montant de 1,7 million de dollars, ainsi que les dépenses afférentes aux projets, d'un montant de 8,6 millions de dollars, conformément aux activités prévues au titre des projets pour l'exercice biennal.

d) Coopération technique

73. Le montant prévu de 3,1 millions de dollars servira à financer deux postes, soit un montant de 600 000 dollars, et les dépenses afférentes aux projets, d'un montant de 2,4 millions de dollars, conformément aux activités prévues au titre des projets pour l'exercice biennal.

IV. Programme de travail**A. Sous-programme 1 : Législations, terres et gouvernance en milieu urbain**

74. Le sous-programme 1 est aligné sur le domaine d'intervention 1 du Plan stratégique portant sur six ans couvrant la période 2014-2019, qui sera mis en œuvre conjointement par le Service des législations, des terres et de la gouvernance urbains et l'ensemble des bureaux régionaux d'ONU-Habitat. Le Service des législations, des terres et de la gouvernance urbains comprend le Groupe des lois en matière d'urbanisation, le Groupe des terres, le Réseau mondial d'outils fonciers, et le Groupe de la gouvernance locale et de la décentralisation. Durant l'exercice biennal, le Service fournira aux gouvernements et aux villes un appui politique et opérationnel en matière de législations, de gestion foncière et de gouvernance en milieu urbain. Il encouragera l'élaboration de lois d'urbanisation et de modèles de gouvernance sensibles aux intérêts des femmes et qui abordent le problème des terres de manière équitable. Les droits de l'homme seront un axe essentiel des initiatives relevant de la législation urbaine, tandis que les projets relatifs aux terres et à la gouvernance feront des changements climatiques une priorité.

Objectif de l'Organisation

75. Favoriser un développement urbain durable et équitable par l'élaboration et l'adoption d'une législation habilitante, l'amélioration de l'accès aux ressources foncières et le renforcement des systèmes de gouvernance décentralisée pour améliorer la sécurité et la prestation de services

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement de l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à appliquer une législation urbaine dans les domaines de l'expansion et de la densification des villes, de la planification urbaine et des finances des collectivités urbaines	a) Augmentation du nombre de consultations engagées pour conduire à des réformes juridiques visant à améliorer l'expansion et la densification des villes, la planification urbaine et les finances des collectivités urbaines, avec l'appui technique d'ONU-Habitat Mesure des résultats : 2012-2013 (base de référence) : 12 2014-2015 (estimation) : 23 2016-2017 (objectif) : 30
b) Renforcement de l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à exécuter des programmes permettant d'améliorer la sécurité des droits fonciers de tous, y compris des groupes vulnérables, des femmes, des jeunes et des populations autochtones	b) Augmentation du nombre de programmes visant à améliorer la sécurité des droits fonciers de tous, y compris des groupes vulnérables, des femmes, des jeunes et des populations autochtones, mis en œuvre par les administrations locales et nationales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès
c) Renforcement de l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à élaborer et adopter ou adapter des politiques, plans et stratégies visant à renforcer la gouvernance décentralisée, à promouvoir une gestion urbaine qui profite à tous et à améliorer la sécurité	<p>Mesure des résultats :</p> <p>Administrations locales (mairies/municipalités) partenaires:</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 1 2014-2015 (estimation) : 5 2016-2017 (objectif) : 8</p> <p>Administrations nationales partenaires</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 2 2014-2015 (estimation) : 6 2016-2017 (objectif) : 8</p> <p>Autres partenaires du Programme pour l'habitat</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 5 2014-2015 (estimation) : 10 2016-2017 (objectif) : 15</p> <p>c) i) Augmentation du nombre d'administrations locales et nationales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat qui ont mis au point des orientations prenant en compte les directives sur la décentralisation et les lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>Administrations locales partenaires :</p> <p>2012-2013 (base de référence) 30 2014-2015 (estimation) : 40 2016-2017 (objectif) : 50</p> <p>Administrations nationales partenaires</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 12 2014-2015 (estimation) : 18 2016-2017 (objectif) : 20</p> <p>Autres partenaires du Programme pour l'habitat</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 16 2014-2015 (estimation) : 31 2016-2017 (objectif) : 40</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'administrations locales et nationales partenaires qui ont adopté des stratégies locales de prévention de la criminalité</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>Administrations locales partenaires</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 77 2014-2015 (estimation) : 90 2016-2017 (objectif) : 100</p> <p>Administrations nationales partenaires</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 4 2014-2015 (estimation) : 6 2016-2017 (objectif) : 8</p>

Stratégie

76. Les objectifs visés à la rubrique « Réalisations escomptées » seront atteints grâce à des actions de sensibilisation à l'échelle mondiale, la fourniture en amont de conseils de politique générale dans les domaines de la législation, de la gouvernance, de la sécurité et du foncier urbains, la constitution de partenariats avec ceux qui collaborent au Programme pour l'habitat et le renforcement de la capacité des administrations locales et nationales à utiliser les outils, les méthodes et les approches idoines. La stratégie adoptée à cette fin est la suivante :

- a) En matière de législation urbaine, ONU-Habitat s'emploiera en particulier à aider les administrations locales et nationales et les partenaires du Programme pour l'habitat à utiliser les méthodes conçues spécifiquement pour mener des évaluations et des réformes juridiques dans des domaines essentiels tels que le foncier, la planification et la décentralisation, afin qu'elles puissent constituer un important portefeuille de projets nationaux. À cette fin, la Base de données sur le droit urbain, qui réunira un ensemble de textes législatifs novateurs et récents, permettra de favoriser les échanges entre pairs et la diffusion des savoirs grâce à des analyses et des études comparatives. ONU-Habitat appuiera la mise en œuvre des politiques urbaines nationales et des projets d'expansion et de densification des villes;
- b) En matière foncière, le Réseau mondial d'outils fonciers et ses 60 partenaires joueront un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs visés. Aux niveaux mondial, régional et national, des actions de sensibilisation en faveur de la reconnaissance du continuum des droits fonciers continueront d'être menées auprès des administrations locales et nationales et des partenaires du Programme pour l'habitat, afin de favoriser la reconnaissance et l'application desdits droits. Des outils seront en outre élaborés pour permettre aux entités régionales et aux administrations nationales et locales de mettre en œuvre des projets d'expansion et de densification des villes, de mener d'autres activités en forte demande et de renforcer leurs capacités et leurs partenariats. Au niveau national, des actions ambitieuses seront menées pour améliorer la sécurité des droits fonciers et l'accès aux ressources foncières, dans le cadre de la phrase II de la mise en place du Réseau mondial d'outils fonciers, qui a commencé en 2012;
- c) En matière de gouvernance et de sécurité, les activités de sensibilisation menées aux niveaux mondial, national et local continueront d'être principalement axées sur la promotion des modes de gouvernance à niveaux multiples, efficaces et collaboratifs, qui autonomisent les villes et les établissements humains et instaurent un dialogue entre les différentes sphères de gouvernement. Aux niveaux national et local, ONU-Habitat aidera les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat à utiliser des outils d'évaluation et de renforcement des capacités dans le domaine de la coopération entre municipalités; le Réseau mondial pour des villes plus sûres et les programmes opérationnels communs en faveur de la sécurité des femmes et des filles joueront un rôle essentiel dans le renforcement de la sécurité urbaine en invitant les villes à adopter une démarche plurisectorielle et multipartite;
- d) S'agissant des questions transversales, une attention particulière sera accordée aux jeunes, considérés comme une richesse et des acteurs de changement, dans les domaines notamment du foncier, de la gouvernance et de la sécurité. Des projets visant spécifiquement l'autonomisation des femmes feront progresser l'égalité entre les sexes.

Facteurs externes

77. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées à condition que : a) de nombreux partenaires extérieurs aient été mobilisés pour intervenir dans la création de connaissances, la promotion des objectifs, la compilation de normes et la mise en œuvre des programmes; b) les associations d'administrations locales continuent de se coordonner, étant donné le rôle essentiel que jouent ces administrations dans la réalisation de l'objectif.

Produits²

78. Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme 1 fournira les produits ci-après :

1. Autres services fournis

- a) *Réunions de groupes d'experts spéciaux*
 - i) Réunions d'examen des documents techniques juridiques essentiels (2) [3]
 - ii) Améliorer la sécurité d'occupation des groupes vulnérables, y compris les femmes, les jeunes, les déplacés et les populations autochtones (10) [1]

- iii) Le foncier en période d'après-conflit (1) [1]
- iv) Réunions sur l'amélioration de la gouvernance urbaine, et la gouvernance à multi-niveaux (11) [2]
- v) Groupe spécial d'experts sur les villes et la gouvernance visant à améliorer les résultats en matière de développement dans les États fragiles (1) [3]
- vi) Réunions pour des villes plus sûres. (4) [2]

2. Autres activités de fond

- a) *Publications non périodiques*
 - i) Instruments de droit urbain permettant de mettre en œuvre les objectifs de développement durable en mettant l'accent sur les groupes vulnérables, les femmes et les jeunes (1) [1]
 - ii) L'état de droit et des droits de l'homme en droit urbain, en particulier en ce qui concerne les groupes vulnérables, les femmes et les jeunes (1) [2]
 - iii) Outils et méthodes pour améliorer la sécurité d'occupation, en particulier pour les groupes vulnérables, les femmes, les jeunes, les déplacés et les peuples autochtones (3) [2]
 - iv) Travaux de recherche, bonnes pratiques et autres outils de gestion des connaissances liées à la propriété foncière visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité d'occupation, en particulier pour les groupes vulnérables (3) [2]
 - v) Gouvernance des métropoles (1) [1]
 - vi) Publications relatives à l'amélioration de la sécurité dans les villes (1) [2]
- b) *Documents techniques*
 - i) Outils et directives sur l'amélioration de la sécurité d'occupation des groupes vulnérables, des femmes, des jeunes, des déplacés et des peuples autochtones (9) [1]
 - ii) Directives en matière de réaffectation participative et inclusive des terres pour des villes et des établissements humains intégrés et inclusifs (1) [1]
 - iii) Directives pour des partenariats public-privé plus inclusifs et participatifs dans la conception et la prestation des services urbains de base, en particulier pour les jeunes et les femmes (2) [1]
 - iv) Droit fondamental : contrôle de la planification et de la mise en œuvre; question thématique de droit fondamental (2) [1]
 - v) Extension de la base de données UrbanLex en vue d'élargir l'application des lois urbaines, de proposer des interfaces utilisateur dans toutes les langues de l'ONU et de promouvoir l'élaboration d'articles et d'études thématiques (1) [1]
 - vi) Lignes directrices pour des villes plus sûres (1) [1]
 - vii) Boîte à outils intégrée pour des villes plus sûres au titre du Nouveau Programme pour les villes (1) [1]
 - viii) Système de suivi pour les plans de sécurité urbaine dans 10 villes (1) [1]

3. Coopération technique

- a) *Services consultatifs*
 - i) Prestation de services consultatifs aux autorités locales, nationales et régionales, aux partenaires du Programme pour l'habitat, aux autres projets et programmes fonciers d'ONU-Habitat visant à améliorer la sécurité d'occupation des groupes vulnérables, des femmes, des jeunes, des déplacés et des peuples autochtones (22) [1]
 - ii) Renforcement de la coopération entre les villes en matière de gouvernance et d'administration urbaines sans exclusive, en particulier, lorsqu'il y a lieu, pour les jeunes et les femmes (20) [2]

- iii) Renforcement des moyens dont disposent les associations d'administrations locales en appui de la mise en œuvre et du suivi du programme de développement pour l'après-2015 (20) [2]
 - iv) Administration en ligne et élaboration de politiques urbaines dans les pays en développement en vue de promouvoir la viabilité financière, la planification urbaine inclusive et la prestation de services de base dans ces pays (10) [2]
 - v) Services consultatifs sur le thème « gouvernance et conflit » dans les États fragiles, en mettant tout particulièrement l'accent sur les jeunes et les femmes, lorsqu'il y a lieu (15) [3]
 - vi) Services consultatifs sur l'élaboration de stratégies locales de prévention de la criminalité (8) [2]
- b) *Sessions de formation, séminaires et ateliers*
- i) Formation professionnelle des hauts responsables techniques sur des thèmes élémentaires de droit urbain ainsi que sur la conception et la mise en œuvre d'une législation urbaine fonctionnelle (2) [2]
 - ii) Formation professionnelle à l'interprétation, l'application et l'évaluation de l'efficacité des lois pour faciliter la mise en place d'une législation urbaine efficace (8) [2]
 - iii) Cours de formation et programmes d'apprentissage destinés à aider les gouvernements et les principaux partenaires associés au Programme pour l'habitat à adopter et à mettre en œuvre des outils fonciers et des stratégies favorables aux pauvres et soucieuses de l'égalité des sexes (9) [1]
 - iv) Cours de formation, séminaires et ateliers visant à informer et sensibiliser davantage les gouvernements et les principaux partenaires du Programme pour l'habitat sur les questions foncières et les outils et stratégies susceptibles d'améliorer la sécurité d'occupation (15) [2]
 - v) Séminaires consacrés à l'amélioration du dialogue interinstitutions en matière de responsabilité et de transparence dans la planification et la gouvernance urbaines (4) [1]
 - vi) Sessions de formation, séminaires et forums sur la sécurité en milieu urbain (3) [1]
- c) *Projets sur le terrain*
- i) Examen et réforme des cadres juridiques nationaux s'agissant d'aménagement du territoire à long terme, de finances, de logement et d'autres domaines connexes (15) [2]
 - ii) Examen et réforme des cadres juridiques des administrations municipales et régionales pour des politiques à long terme favorables aux groupes vulnérables en matière d'aménagement du territoire, de finances, de logement et autres domaines connexes (11) [2]
 - iii) Outils et méthodes permettant d'améliorer la sécurité d'occupation pour tous, y compris pour les groupes vulnérables, les femmes, les jeunes, les déplacés et les peuples autochtones, testés et mis en œuvre aux niveaux régional, national et municipal (21) [1]
 - iv) Renforcement des moyens dont disposent les administrations locales pour optimiser le processus d'urbanisation en améliorant la gouvernance et la gestion décentralisées des zones urbaines (15) [2]
 - v) Renforcement des moyens dont disposent les administrations locales pour promouvoir et instaurer les conditions d'une coexistence pacifique dans les villes et les villages (7) [3]
 - vi) Stratégies locales de prévention de la criminalité (10) [2]

Ressources nécessaires (64 870 900 dollars)

79. Les ressources nécessaires à ce sous-programme, par source de financement, sont indiquées au tableau 9.

Tableau 9

Ressources nécessaires, par source de financement, pour le sous-programme 1

(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2014-2015</i>	<i>Augmentation (Diminution)</i>	<i>2016-2017</i>
Fondation (fins générales)			
Dépenses de personnel	1 742,2	-	1 742,2
Autres objets de dépenses	1 371,0	-	1 371,0
Total partiel	3 113,2	-	3 113,2
Budget ordinaire			
Dépenses de personnel	1 922,1	-	1 922,1
Autres objets de dépenses	216,5	-	216,5
Total partiel	2 138,6	-	2 138,6
Fondation (fins spéciales)			
Dépenses de personnel	253,8	16,9	270,7
Autres objets de dépenses	25 466,8	(11 145,8)	14 321,0
Total partiel	25 720,6	(11 128,9)	14 591,7
Coopération technique			
Dépenses de personnel	1 393,0	92,4	1 477,6
Autres objets de dépenses	14 138,3	29 403,7	43 549,8
Total partiel	15 531,3	29 496,1	45 027,4
Total par catégorie			
Dépenses de personnel	5 303,3	109,3	5 412,6
Autres objets de dépenses	41 200,4	18 257,9	59 458,3
Total	46 503,7	18 367,2	64 870,9

80. Tel que l'indique le tableau 9, le budget proposé pour le sous-programme 1 (Législations, terres et gouvernance en milieu urbain) s'élève à 64,8 millions de dollars, dont 3,1 millions seront financés par la Fondation (fins générales), 2,1 millions par le budget ordinaire, 14,6 millions par la Fondation (fins spéciales) et 45 millions par le Fonds de coopération technique. Les crédits demandés au titre des bureaux régionaux et de la Division des programmes ont été répartis entre les sous-programmes.

a) Fondation (fins générales)

81. Le budget proposé, d'un montant de 3,1 millions de dollars, permettra de financer sept postes (1,7 million de dollars) et de couvrir des objets de dépenses autres que les postes à hauteur de 1,4 million de dollars. Ces dernières comprennent les honoraires des consultants et des experts, les frais de voyage, les services contractuels, le paiement des partenaires associés à la mise en œuvre, les dépenses générales d'exploitation, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel, et le remboursement des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

b) Budget ordinaire

82. Le budget proposé, d'un montant de 2,1 millions de dollars, permettra de financer sept postes (1,9 million de dollars) et de couvrir d'autres dépenses (200 000 dollars). Les ressources nécessaires ont été maintenues au même niveau en attendant l'examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

c) Fondation (fins spéciales)

83. Le montant prévu de 14,6 millions de dollars permettra de couvrir les dépenses de personnel (300 000 dollars) et les dépenses afférentes aux projets (14,3 millions de dollars), conformément aux activités prévues au titre des projets pour l'exercice biennal.

d) Coopération technique

84. Le montant prévu de 45 millions de dollars permettra de financer cinq postes (1,5 million de dollars) et de couvrir les dépenses afférentes aux projets à hauteur de 43,5 millions de dollars, conformément aux activités prévues au titre des projets pour l'exercice biennal.

B. Sous-programme 2 : Planification et aménagement du milieu urbain

85. Le sous-programme 2 est aligné sur le domaine d'intervention 2 du Plan stratégique portant sur six ans couvrant la période 2014-2019, qui sera mis en œuvre conjointement par le Groupe de la planification et de l'aménagement du milieu urbain et l'ensemble des bureaux régionaux d'ONU-Habitat. Le Groupe de la planification et de l'aménagement du milieu urbain comprend le Groupe de la planification régionale et métropolitaine, le Groupe de la planification de l'expansion et de l'aménagement des villes, et le Groupe de la planification face aux changements climatiques. Le sous-programme appuiera l'amélioration des politiques, plans et concepts pour des villes plus compactes, socialement inclusives, mieux intégrées et connectées, propices à un développement urbain durable et résilientes face aux changements climatiques.

Objectif de l'Organisation

86. Améliorer les politiques urbaines et la planification et l'aménagement du milieu urbain pour des villes plus compactes, mieux intégrées et reliées entre elles, sans exclusion sociale, qui soient résilientes face aux changements climatiques.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Adoption, par les administrations municipales, régionales et nationales partenaires, de meilleures politiques nationales d'urbanisme ou de cadres d'aménagement spatial améliorés pour des villes compactes, intégrées et reliées entre elles	<p>a) Augmentation du nombre d'administrations municipales, régionales et nationales partenaires ayant adopté des politiques nationales d'urbanisme ou des cadres d'aménagement spatial favorisant des villes compactes, intégrées et reliées entre elles</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>Administrations municipales partenaires 2012-2013 (base de référence) : sans objet 2014-2015 (estimation) : 1 2016-2017 (objectif) : 4</p> <p>Administrations régionales partenaires 2012-2013 (base de référence) : sans objet 2014-2015 (estimation) : 1 2016-2017 (objectif) : 2</p> <p>Administrations nationales partenaires 2012-2013 (base de référence) : 4 2014-2015 (estimation) : 6 2016-2017 (objectif) : 8</p>
b) Adoption, par les villes partenaires, de politiques, plans et aménagements améliorés pour des villes et des quartiers compacts, intégrés et reliés entre eux	<p>b) Augmentation du nombre de villes partenaires ayant adopté des politiques, plans et aménagements pour des villes et quartiers compacts, intégrés et reliés entre eux</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 10 2014-2015 (estimation) : 30 2016-2017 (objectif) : 50</p>
c) Adoption, par les administrations municipales, régionales et nationales partenaires, de politiques, plans et stratégies contribuant aux mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques	<p>c) Augmentation du nombre d'administrations municipales, régionales et nationales partenaires ayant adopté des politiques, plans et stratégies contribuant aux mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>Villes partenaires</p>

2012-2013 (base de référence) : 10

2014-2015 (estimation) : 16

2016-2017 (objectif) : 20

Administrations régionales partenaires

2012-2013 (base de référence) : 1

2014-2015 (estimation) : 2

2016-2017 (objectif) : 2

Administrations nationales partenaires

2012-2013 (base de référence) : 4

2014-2015 (estimation) : 7

2016-2017 (objectif) : 9

Stratégie

87. Ce sous-programme servira à mettre à la disposition des gouvernements et des villes des méthodes, directives et outils éprouvés à l'appui de la croissance urbaine et d'une amélioration de la durabilité, de l'efficacité et de l'équité, dans le cadre de la planification et de l'aménagement à tous les niveaux et à toutes les échelles. La stratégie adoptée à cette fin est la suivante :

a) Promouvoir, dans le contexte de la décentralisation et de la gouvernance à niveaux multiples et au moyen de mécanismes associant de multiples parties prenantes, un certain nombre de principes fondamentaux, tels que l'optimisation de la densité démographique et économique des établissements humains et, selon que de besoin, l'utilisation mixte des sols, la diversité, un meilleur capital social, l'innovation et une meilleure connectivité pour tirer parti des économies d'échelle et réduire les déplacements. La nouvelle démarche mettra particulièrement l'accent sur la nécessité d'une planification préalable en matière de croissance démographique urbaine, qui soit à la hauteur des enjeux, se fasse par étapes et ait pour objectif de favoriser la création d'emplois et le renforcement du capital social. Une attention particulière sera apportée à l'exploitation des synergies résultant d'une planification intégrée de l'aménagement de l'espace et du système de transport;

b) Améliorer la planification et l'aménagement du milieu urbain aux niveaux national, régional et local dans le cadre de la décentralisation, comme le prévoient les directives internationales sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales et d'autres documents clefs d'ONU-Habitat;

c) Mettre en place, aux niveaux régional et mondial, un ensemble de méthodes, directives, dispositifs et outils éprouvés pour gérer la croissance des villes et en améliorer la viabilité, l'efficacité et l'équité, dans le cadre de politiques urbaines nationales, d'une planification et d'un aménagement à plusieurs échelles (bidonville, quartier, ville, région, pays et groupes de pays);

d) Renforcer, par des stratégies et des programmes conçus à cet effet, les capacités aux niveaux mondial, national et local concernant notamment les ressources humaines, l'élaboration d'outils, le développement organisationnel et le renforcement des institutions. Une attention particulière sera apportée au renforcement de la collaboration avec les écoles d'aménagement urbain, les associations d'urbanisme et les organismes publics locaux;

e) Jouer un rôle incitatif en renforçant les partenariats existants et en instaurant de nouveaux partenariats stratégiques dans le système des Nations Unies et avec les organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement, les organismes scientifiques et les associations professionnelles.

Facteurs externes

88. Le sous-programme devrait permettre de parvenir aux réalisations escomptées, à condition que a) les gouvernements nationaux s'engagent à réformer leurs politiques urbaines respectives afin que l'objectif soit atteint à suffisamment grande échelle; b) les villes disposent des ressources financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre de plans et de politiques; c) les mécanismes internationaux mis en œuvre pour lutter contre les changements climatiques, toujours en pleine évolution, encouragent les villes à prendre des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements.

Produits²

89. Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme 2 fournira les produits ci-après :

1. Autres services fournis

- a) *Réunions de groupes d'experts*
 - i) Concertations sur les politiques urbaines nationales (1) [1]
 - ii) Planification régionale et municipale (1) [1]
 - iii) Amélioration des connaissances sur les politiques urbaines nationales (2) [1]
 - iv) Réunion sur la planification municipale (1) [2]
 - v) Réunion sur la planification régionale (1) [2]
 - vi) Laboratoires d'étude de la densification, de la planification, du peuplement et du développement urbains (3) [2]
 - vii) Espaces publics sûr, accessibles et ouverts à tous (7) [2]
 - viii) Politiques d'urbanisme pour des villes asiatiques plus résilientes (4) [2]
 - ix) Groupes spéciaux d'experts sur les changements climatiques en milieu urbain, chargés d'élaborer des publications régionales (4) [2]
 - x) Forum régional sur les politiques urbaines nationales, des lignes directrices internationales sur la planification urbaine à l'échelle des territoires et/ou des villes (1) [2]
 - xi) Partenariat mondial et concertation sur les politiques urbaines nationales, les cadres d'aménagement du territoire et la planification régionale et municipale (3) [2]
 - xii) Manifestations consacrées au thème de la ville dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2) [1]

2. Autres activités de fond

- a) *Publications non périodiques*
 - i) Rapport sur les directives internationales sur la planification urbaine et territoriale (1) [1]
 - ii) Recensement et partage des bonnes pratiques et des données d'expérience sur les politiques urbaines nationales et les cadres d'aménagement du territoire (1) [2]
 - iii) Recensement et partage des bonnes pratiques et des données d'expérience sur la planification régionale et municipale (1) [2]
 - iv) Rapport sur la planification municipale et l'économie verte (1) [2]
 - v) Directives sur les plans de lutte contre les changements climatiques dans les villes (1) [1]
 - vi) Rapport phare de l'Alliance des villes pour le leadership dans le financement de l'action climatique (1) [1]
 - vii) Rapport sur les diverses expériences d'ONU-Habitat en matière de planification (1) [2]
 - viii) Rapport sur les meilleures pratiques recensées à l'international en matière de planification (1) [2]
- b) *Documents techniques*
 - i) Boîtes à outils sur les politiques urbaines nationales (2) [1]
 - ii) Module de formation à la planification régionale et municipale et à l'économie verte. (2) [1]
 - iii) Notes d'orientation sur les politiques urbaines nationales (1) [2]
 - iv) Série de brochures sur les documents de planification (1) [2]
 - v) Notes d'orientation sur les principes et les stratégies de planification urbaine (9) [2]

- vi) Document-cadre sur le renforcement de la sécurité en milieu urbain grâce à l'aménagement des espaces publics (1) [2]
- vii) Évaluation des programmes de planification et d'aménagement des espaces publics (2) [2]
- viii) Boîte à outils de planification urbaine aux fins du Nouveau programme pour les villes, notamment en ce qui concerne les espaces publics – indicateurs et législation (1) [1]
- ix) Programmes de planification et d'urbanisme (1) [3]
- x) Modules de formation sur la planification urbaine pour le Nouveau programme pour les villes : un sur l'expansion des villes, deux (en ligne) sur la planification urbaine et les espaces publics, destinés aux responsables municipaux (3) [2]
- xi) Notes d'orientation sur des thèmes touchant à la ville et aux changements climatiques (1) [1]
- xii) Contributions aux principes directeurs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et aux évaluations menées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2) [1]
- xiii) Supports et outils de formation sur les villes et les changements climatiques (2) [1]

3. Coopération technique

a) *Services consultatifs*

- i) Appui technique à l'examen et à l'élaboration des plans, cadres et politiques municipaux (15) [1]
- ii) Appui technique à l'élaboration de politiques urbaines nationales et de cadres d'aménagement du territoire participatifs et qui profitent à tous (10) [1]
- iii) Appui technique en matière de planification régionale et de promotion de l'économie verte (9) [2]
- iv) Appui technique à la mise en œuvre des directives internationales sur la planification urbaine et territoriale (5) [1]
- v) Contributions techniques aux manifestations internationales et régionales organisées par les partenaires sur le thème de la planification urbaine (4) [2]
- vi) Adoption de produits innovants en matière de planification urbaine (9) [6 produits [1] et 3 produits [2]]
- vii) Examen des législations nationales et territoriales en matière de planification (5) [3]
- viii) Services consultatifs aux fins de la mise en place de réseaux régionaux pour des espaces publics sûrs, accessibles et ouverts à tous (4) [2]
- ix) Équipe spéciale sur les compétences en matière de planification, créée dans le cadre des laboratoires de planification urbaine et mise à la disposition des partenaires (1) [3]
- x) Extensions planifiées des villes et peuplement (15 sur les extensions et 15 sur le peuplement) (30) [1]
- xi) Planification et aménagement urbain à l'échelle des villes (9) [3]
- xii) Projets d'espaces publics à l'échelle des villes et adaptés à des sites spécifiques (10) [2]
- xiii) Appui technique en faveur de l'économie verte dans les villes (8) [2]
- xiv) Prendre en compte les changements climatiques dans les politiques urbaines (10) [1]
- xv) Respect des dispositions du Pacte des Maires (4) [2]
- xvi) Élaboration de projets à faibles émissions (4) [2]
- xvii) Adaptation et résistance aux changements climatiques (20) [2]

b) *Sessions de formation, séminaires et ateliers*

- i) Formation et renforcement des capacités des hauts responsables gouvernementaux en matière d'élaboration de politiques nationales et de cadres d'aménagement du

- territoire aux fins de la mise en place de réseaux de villes compactes, socialement inclusives, intégrées, reliées entre elles et résilientes face aux changements climatiques (4) [3]
- ii) Formation et renforcement des capacités des hauts responsables gouvernementaux en matière d'intégration de l'économie verte à la planification régionale et municipale (3) [3]
 - iii) Formation et renforcement des capacités des hauts responsables gouvernementaux en matière d'adaptation et de mise en œuvre des directives internationales sur la planification urbaine et territoriale (1) [2]
 - iv) Programmes de formation à la planification urbaine, dans le cadre du Nouveau programme pour les villes : simulations accélérées de planification en matière d'expansion/peuplement des villes, d'espaces publics, de planification urbaine par les responsables municipaux, de planification et de gestion urbaines durables, et dans le cadre d'un processus participatif en Asie (au total, 39 sessions de formation prévues, réparties sur quatre thèmes) (4) [2]
 - v) Séminaires nationaux sur la nécessité de renforcer la lutte contre les changements climatiques au niveau local (4) [2]
 - vi) La dimension urbaine des plans d'adaptation nationaux (2) [2]
 - vii) L'économie verte dans les villes et les villes et les changements climatiques (3) [2]
- c) *Projets sur le terrain*
- i) Appui à l'élaboration de politiques urbaines nationales et de cadres d'aménagement du territoire dans certains pays (y compris les pays participant au Programme de réalisation du développement urbain durable) (10) [1]
 - ii) Appui à l'adaptation et à la mise en œuvre des directives internationales sur la planification urbaine et territoriale (2) [1]
 - iii) Appui à la planification municipale dans un certain nombre de pays (5) [2]
 - iv) Appui à la planification régionale et à la promotion d'une économie verte dans un certain nombre de pays (2) [3]
 - v) Stratégies de planification et de développement urbains à l'échelle des villes (3) [2]
 - vi) Projets d'extension et de peuplement des villes : plans détaillés des aménagements prévus au titre des projets d'extension, de peuplement ou de régénération urbaine (7) [2]
 - vii) Initiatives de planification urbaine participative, menées par les habitants, au niveau des quartiers (9) [2]
 - viii) Programmes d'aménagement des espaces publics dans diverses régions (aménagement de 40 sites spécifiques), stratégies d'aménagement des espaces publics à l'échelle des villes (5) [2]

Ressources nécessaires (70 325 100 dollars)

90. Les ressources nécessaires à ce sous-programme, par source de financement, sont indiquées au tableau 10.

Tableau 10

Ressources nécessaires, par source de financement, pour le sous-programme 2

(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2014-2015</i>	<i>Augmentation (Diminution)</i>	<i>2016-2017</i>
Fondation (fins générales)			
Dépenses de personnel	2 581,9	-	2 581,9
Autres objets de dépenses	1 655,0	-	1 655,0
Total partiel	4 236,9	-	4 236,9
Budget ordinaire			
Dépenses de personnel	2 037,0	-	2 037,0
Autres objets de dépenses	221,6	-	221,6
Total partiel	2 258,6	-	2 258,6
Fondation (fins spéciales)			
Dépenses de personnel	253,8	16,9	270,7
Autres objets de dépenses	14 108,4	8 099,5	22 207,9
Total partiel	14 362,2	8 116,4	22 478,6
Coopération technique			
Dépenses de personnel	1 157,9	93,0	1 250,9
Autres objets de dépenses	27 358,5	12 741,6	40 100,1
Total partiel	28 516,4	12 834,5	41 350,9
Total par catégorie			
Dépenses de personnel	6 030,6	109,9	6 140,5
Autres objets de dépenses	43 343,5	20 841,1	64 184,6
Total	49 374,1	20 950,9	70 325,1

91. Comme l'indique le tableau 10, le budget proposé pour le sous-programme 2 (Planification et aménagement du milieu urbain) s'élève à 70,3 millions de dollars, dont 4,2 millions de dollars seront financés par la Fondation (fins générales), 2,3 millions par le budget ordinaire de l'ONU, 22,5 millions par la Fondation (fins spéciales) et 41,3 millions par le Fonds pour la coopération technique. Les crédits demandés au titre des bureaux régionaux et de la Division des programmes ont été répartis entre les sous-programmes.

a) Fondation (fins générales)

92. Le montant prévu de 4,2 millions de dollars permettra de financer 14 postes (2,6 millions de dollars) et de couvrir des objets de dépenses autres que les postes à hauteur de 1,6 million de dollars. Ces derniers comprennent les honoraires des consultants et des experts, les frais de voyage, les services contractuels, le paiement des partenaires associés à la mise en œuvre, les dépenses générales d'exploitation, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel, et le remboursement des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

b) Budget ordinaire

93. Le montant prévu de 2,3 millions de dollars, permettra de financer sept postes (2 millions) et de couvrir des objets de dépenses autres que les postes à hauteur de 200 000 dollars. Le montant des ressources nécessaires a été maintenu au même niveau en attendant un examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

c) Fondation (fins spéciales)

94. Le montant prévu de 22,5 millions de dollars permettra de couvrir les dépenses de personnel (300 000 dollars) et les dépenses afférentes aux projets (22,2 millions de dollars), conformément aux activités prévues au titre des projets pour l'exercice biennal.

d) Fonds pour la coopération technique

95. Le montant prévu de 41,3 millions de dollars permettra de financer 4 postes (1,2 million de dollars) ainsi que des dépenses afférentes aux projets (40,1 millions de dollars), conformément aux activités prévues au titre des projets pour l'exercice biennal.

C. Sous-programme 3 : Économie urbaine

96. Le sous-programme 3 est aligné sur le domaine d'intervention 3 du Plan stratégique portant sur six ans couvrant la période 2014-2019, qui sera mis en œuvre conjointement par le Service de l'économie urbaine et l'ensemble des bureaux régionaux d'ONU-Habitat. Le Service comprend les groupes du développement économique local, des finances municipales et de la jeunesse. Les efforts seront surtout centrés sur la promotion des stratégies et politiques urbaines en faveur du renforcement des capacités des villes à réaliser leur plein potentiel en tant que moteurs du développement économique et de la création de richesses et d'emplois. On accordera une attention particulière à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies et politiques urbaines destinées à favoriser et intensifier la participation à la fois des hommes et des femmes, à accroître les finances municipales et à contribuer à la création d'emplois et de moyens de subsistance urbains décentes pour favoriser l'émancipation économique, en particulier parmi les jeunes et les femmes.

Objectif de l'Organisation

97. Améliorer les stratégies et les politiques urbaines en faveur d'un développement économique sans laissés-pour-compte, de moyens d'existence durables et de l'amélioration des finances des collectivités municipales.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des villes partenaires d'adopter des stratégies en faveur d'une croissance économique sans laissés-pour-compte	<p>a) i) Augmentation du nombre de villes partenaires ayant établi des plans de développement économique local</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : aucune 2014-2015 (estimation) : 6 2016-2017 (objectif) : 8</p> <p>ii) Augmentation du nombre de villes partenaires qui fixent leurs priorités à partir d'évaluations de l'économie locale</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : aucune 2014-2015 (estimation) : 7 2016-2017 (objectif) : 13</p>
b) Renforcement de la capacité des villes partenaires d'adopter des politiques ou des programmes urbains visant à offrir davantage d'emplois et des moyens d'existence durables, notamment aux jeunes et aux femmes des villes	<p>b) Augmentation du nombre de villes partenaires ayant adopté des politiques ou des programmes visant à offrir davantage d'emplois et des moyens d'existence durables, notamment aux jeunes et aux femmes des villes</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 7 2014-2015 (estimation) : 15 2016-2017 (objectif) : 19</p>
c) Renforcement de la capacité des villes partenaires de mettre en œuvre des plans ou des stratégies d'amélioration des finances des collectivités municipales et urbaines	<p>c) Augmentation du nombre de villes partenaires ayant mis en œuvre des plans ou des stratégies d'amélioration des finances des collectivités municipales et urbaines</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 8 2014-2015 (estimation) : 12 2016-2017 (objectif) : 24</p>

Stratégie

98. Le sous-programme encourage les autorités locales, régionales et nationales à adopter ou mettre en œuvre des politiques et des stratégies solidaires visant à développer l'économie locale, à offrir à tous un accès équitable aux débouchés économiques, notamment aux jeunes, aux femmes et aux groupes vulnérables, et à améliorer les finances des municipalités. La stratégie adoptée à cette fin est la suivante :

a) Mettre en commun les connaissances et les bonnes pratiques concernant les politiques, stratégies et outils destinés à générer dans les villes une croissance économique durable et favorable à tous; sensibiliser les maires, les responsables municipaux et les spécialistes des questions urbaines aux avantages économiques d'un bon aménagement urbain et fournir des outils techniques et des services de conseil dans le domaine de l'analyse économique spatiale pour faciliter la prise de décisions en matière d'urbanisme et soutenir les projets de développement urbain et économique; enfin, créer, grâce à la formation et l'accompagnement, un réseau de professionnels du développement économique local en vue de favoriser le partage des connaissances et le renforcement des capacités des administrations locales en matière d'évaluation, de planification et de mise en œuvre concernant l'économie locale;

b) Améliorer la qualité et l'efficacité des centres de service intégrés au moyen de services de conseil et de renforcement des capacités axés sur la création de contenus, l'innovation, l'évaluation comparative et la transposition à plus grande échelle, et visant à relier la formation aux enquêtes sur le marché du travail et aux initiatives locales de développement économique; étendre et diversifier les sources de financement du Fonds pour la jeunesse urbaine, en aidant à la création de guichets nationaux et en favorisant les partenariats, plus particulièrement en ce qui concerne les volets gouvernance et emploi; créer un réseau d'anciens parmi les bénéficiaires du Fonds pour la jeunesse urbaine; renforcer la capacité des groupements de jeunesse, des organisations non gouvernementales et des autorités locales à prendre en compte les préoccupations des jeunes dans les politiques, stratégies et programmes de développement urbain, en tirant parti des enseignements, modèles et réflexions contenus dans les projets opérationnels; enfin, faire connaître à l'ensemble des acteurs concernés les nouvelles questions clés relatives à la jeunesse urbaine, grâce au Rapport sur l'état de la jeunesse urbaine d'ONU-Habitat;

c) Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des autorités locales, notamment en Afrique, afin qu'elles puissent mettre en œuvre les réformes institutionnelles et juridiques nécessaires pour générer des revenus supplémentaires grâce à de nouveaux dispositifs internes; prendre en compte les questions d'économie urbaine dans les processus de développement économique des pays; enfin, aider les gouvernements nationaux à renforcer leurs capacités pour qu'ils puissent utiliser à grande échelle des instruments innovants de financement des collectivités urbaines et municipales.

Facteurs externes

99. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées à condition : a) que le problème de l'insuffisance des données urbaines ventilées, qui entrave les activités de recherche et de sensibilisation menées par le Programme, notamment sur la jeunesse et l'économie urbaine, soit résolu; b) qu'il existe une volonté politique d'instaurer un environnement propice à la mise en œuvre des interventions prévues; c) que les partenaires maintiennent et renforcent leurs engagements vis-à-vis du Programme pour la jeunesse.

Produits²

100. Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme 3 fournira les produits ci-après :

1. Autres services fournis

- a) *Réunions de groupes d'experts spéciaux*
- i) Réunion d'un groupe d'experts chargé d'étudier des solutions novatrices et intégrées pour améliorer la productivité des entreprises à domicile et les moyens d'existence des femmes, des hommes et des jeunes des taudis d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Asie et du Pacifique dans le cadre du programme participatif d'amélioration des taudis (1) [1]
 - ii) Réunion des partenaires sur les mesures visant à combler le déficit de financement des villes et les possibilités existantes de mettre en place un mécanisme de financement régional pour l'Afrique subsaharienne (en s'appuyant sur l'expérience de l'Initiative pour le développement des villes d'Asie) (1) [1]

- iii) Rôle et utilisation des technologies de l'information et des communications dans l'amélioration des recettes locales et des finances municipales (1) [1]
- iv) Rôle des secteurs économiques clefs (secteurs de la construction, des services et de l'enseignement en particulier) dans la création d'emplois et de moyens de subsistance pour les jeunes femmes et les jeunes hommes (1) [2]

2. Autres activités de fond

- a) *Publications non périodiques*
 - i) Avantages économiques et sociaux d'une mobilité urbaine accrue pour les femmes et les hommes : travaux de recherche et stratégies fondés sur des données factuelles établissant un lien entre mobilité urbaine et efficacité économique des villes dans la région arabe, la région de l'Asie et du Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique et en Europe de l'Est (inclut une étude de cas sur la région arabe) (1) [1]
 - ii) Série de rapports sur la situation de la jeunesse urbaine : un rapport sur la situation mondiale et un sur chacun des pays ou région suivants : région des pays arabes, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Inde (1) [1]
 - iii) Meilleures pratiques recensées en matière d'accès des jeunes à l'espace urbain dans trois régions (1) [3]
 - iv) Études de cas sur des solutions novatrices et soucieuses de l'égalité des sexes pour accroître les recettes locales, dont une étude portant sur la région des pays arabes (Jordanie) (1) [1]
 - v) Rôle des secteurs économiques clefs (construction, services et connaissances en particulier) dans la création d'emplois et de moyens de subsistance pour les jeunes, hommes et femmes (1) [1]
 - vi) Mise en œuvre des objectifs de développement durable en milieu urbain : une perspective de financement local (1) [3]
 - vii) Politiques et réglementations urbaines visant à améliorer la productivité des femmes et des hommes travaillant dans l'économie informelle urbaine (1) [1]
 - viii) Création d'emplois pour les femmes, les hommes et les jeunes grâce à la prestation de logements, d'infrastructures et de services urbains de base : étude de programmes de réhabilitation réussie de taudis en milieu urbain en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes et dans la région Asie-Pacifique grâce au programme participatif d'amélioration des taudis et avec lui (1) [3]

3. Coopération technique

- a) *Services consultatifs*
 - i) Intégration des jeunes et promotion de la participation des jeunes, femmes et des hommes, à la gouvernance locale, régionale et nationale dans les pays arabes, dans la région de l'Asie et du Pacifique et en Amérique latine (3) [1]
 - ii) Promotion de l'intégration du thème de la jeunesse urbaine dans les politiques urbaines nationales en Afrique, dans les pays arabes et en Amérique latine (3) [1]
 - iii) Développement des compétences et de l'esprit d'entreprise chez les jeunes, femmes et hommes, grâce au modèle de Centre multiservices pour la jeunesse en Afrique, dans la région arabe (État de Palestine), en Asie et en Amérique latine (4) [1]
 - iv) Services consultatifs sur la création d'espaces publics ouverts aux jeunes, femmes et hommes, en Afrique, dans la région arabe, dans la région de l'Asie et du Pacifique et en Amérique latine (4) [3]
 - v) Élaboration d'un plan d'activité destiné à promouvoir le financement des extensions urbaines prévues et de l'aménagement des nouveaux espaces dans les pays concernés par les phases I et II du Programme de réalisation du développement urbain durable (3) [1]
 - vi) Promotion de la solvabilité des pays de la région arabe à l'aide de la notation de crédit et du renforcement des capacités (1) [1]

- vii) Partenariats public-privé et communautaires destinés à financer le développement urbain dans des pays se relevant d'un conflit et d'autres pays : Afghanistan, Bangladesh, Mongolie, Pakistan et Sri Lanka (1) [1]
 - viii) Partenariats public-privé et communautaires destinés à financer le développement urbain dans des pays se relevant d'un conflit et d'autres pays : État de Palestine, Iraq et République arabe syrienne (1) [1]
 - ix) Partenariats public-privé et communautaires destinés à financer le développement urbain dans des pays se relevant d'un conflit et d'autres pays d'Amérique latine (1) [1]
 - x) Stratégies de financement du développement urbain au Myanmar (2), au Pakistan (1) et au Viet Nam (8) [1]
 - xi) Stratégies de financement du développement urbain dans quatre pays (Brésil, Colombie, Haïti et Mexique) (1) [1]
 - xii) Ensemble de services à l'appui des activités de cadrage, élaboration de plans et de feuilles de route pour l'accroissement des recettes locales en Afrique, dans la région arabe (Jordanie) et en Amérique latine (3) [1]
 - xiii) Mise au point de stratégies et de réglementations urbaines innovantes en vue de promouvoir la création d'un secteur des services « verts » et d'emplois axés sur l'informatique pour les femmes, les hommes et les jeunes dans cinq villes d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Asie-Pacifique (1) [2]
 - xiv) Aider les villes à définir les profils de l'économie urbaine et à élaborer des stratégies de développement de l'économie locale et des plans d'investissement en faveur des femmes, des hommes et des jeunes (4) [1]
 - xv) Stratégies de développement économique en faveur de la régénération urbaine dans les pays concernés par les phases I et II du Programme de réalisation du développement urbain durable (3) [1]
- b) *Sessions de formation, séminaires et ateliers*
- i) Renforcement des capacités des bénéficiaires des subventions du Fonds pour la jeunesse en matière de gestion de projets, de comptabilité (bases), d'établissement de rapports, de communication et de suivi et d'évaluation en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes et dans la région arabe (4) [1]
 - ii) Création d'instituts de formation aux méthodes de financement urbain, mettant l'accent sur le financement basé sur la propriété foncière, la solvabilité des municipalités et les partenariats public-privé, en Afrique, dans la région arabe (Jordanie), en Amérique latine et dans les Caraïbes (3) [1]
 - iii) Sessions de formation à l'intention des acteurs du développement économique local, portant sur l'analyse spatiale de l'économie grâce aux outils conçus lors de l'élaboration de scénarios pour les villes concernées par les phases I et II du Programme de réalisation du développement urbain durable (1) [1]
- c) *Projets sur le terrain*
- i) Élargissement de la portée du Fonds pour la jeunesse par la promotion de la mise en œuvre de projets financés par le Fonds dans de nouvelles villes d'Afrique, de la région arabe, d'Asie, du Pacifique et d'Amérique latine. (4) [2]
 - ii) Promotion de la création d'emplois et de moyens de subsistance durables pour les jeunes, notamment dans les pays qui sortent d'un conflit : Afrique du Sud, Rwanda, Somalie (1) [2]
 - iii) Promotion de la création d'emplois et de moyens de subsistance durables pour les jeunes, notamment dans les pays qui sortent d'un conflit : État de Palestine, Jordanie, Liban, Syrie (1) [2]
 - iv) Autonomisation des jeunes au Myanmar (1) [2]
 - v) Promotion de l'accroissement des recettes municipales par l'enregistrement des biens fonciers dans les pays qui sortent d'un conflit et d'autres pays : Afghanistan, Bangladesh, Myanmar et Pakistan (1) [1]

- vi) Promotion de l'accroissement des recettes municipales par l'enregistrement des biens fonciers dans les pays qui sortent d'un conflit et d'autres pays : État de Palestine et Iraq (1) [1]
- vii) Renforcement de la capacité des villes à accroître leurs recettes, dans des pays sortant d'un conflit et d'autres pays : Mozambique et Somalie (1) [1]
- viii) Préparer les villes à investir : projet pilote de collaboration avec la Banque interaméricaine de développement et d'autres partenaires dans un certain nombre de villes bénéficiaires du programme d'urbanisation durable (1) [1]
- ix) Amélioration de la solvabilité dans deux pays de la région arabe, dont la Jordanie (1) [1]
- x) Promotion de la création d'emplois et de moyens de subsistance pour les femmes, les hommes et les jeunes par le biais du développement économique local (2) [2]
- xi) Développement économique local bénéficiant aux femmes, aux hommes et aux jeunes au Bangladesh et au Pakistan (1) [2]
- xii) Établissement de partenariats à l'appui de la création d'emplois pour les pauvres, les jeunes et les femmes des villes en Afghanistan, au Bangladesh, au Myanmar et au Pakistan (1) [2]
- xiii) Établissement de partenariats à l'appui de la création d'emplois pour les pauvres, les jeunes et les femmes des villes dans l'État de Palestine, en Iraq, au Liban et en République arabe syrienne (1) [2]
- xiv) Établissement de partenariats à l'appui de l'amélioration des revenus, des moyens de subsistance et de l'accès aux services financiers pour les femmes, les hommes et les jeunes en Mongolie, au Myanmar et au Pakistan (1) [2]
- xv) Promotion des emplois et des moyens de subsistance locaux pour les pauvres et les femmes des villes au Bangladesh, en Mongolie, au Myanmar et au Pakistan (1) [2]
- xvi) Amélioration de l'accès au crédit pour protéger les moyens de subsistance dans les pays sortant d'un conflit et d'autres pays : Afghanistan, Bangladesh, Myanmar et Pakistan (1) [2]
- xvii) Soutien à l'élaboration de plans et stratégies de développement économique local dans certaines villes du Mozambique et du Nigéria pour améliorer la situation des femmes, des hommes et des jeunes (1) [2]
- xviii) Appui au développement économique local en faveur des femmes, des hommes et des jeunes dans des villes du Brésil, de Colombie et d'Haïti (1) [1]
- xix) Aspects financiers et spatio-économiques des projets de peuplement urbain au Brésil, en Colombie, en Haïti, au Mexique et au Panama (1) [1]
- xx) Renforcement des chaînes d'approvisionnement par la promotion de solutions spatiales, de transport notamment, pour remédier aux problèmes de mobilité rencontrés par les femmes et les hommes dans deux villes pilotes en Amérique latine et dans les Caraïbes et une ville pilote dans la région arabe (2) [1]

Ressources nécessaires (39 491 500 dollars)

101. Les ressources nécessaires à ce sous-programme, par source de financement, sont indiquées au tableau 11.

Tableau 11

Ressources nécessaires, par source de financement, pour le sous-programme 3

(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2014-2015</i>	<i>Augmentation (Diminution)</i>	<i>2016-2017</i>
Fondation (fins générales)			
Dépenses de personnel	1 855,9	-	1 855,9
Autres objets de dépenses	1 492,7	-	1 492,7
Total partiel	3 348,6	-	3 348,6
Budget ordinaire			
Dépenses de personnel	2 626,9	-	2 626,9
Autres objets de dépenses	345,9	-	345,9
Total partiel	2 972,8	-	2 972,8
Fondation (fins spéciales)			
Dépenses de personnel	308,8	20,6	329,4
Autres objets de dépenses	6 163,4	(1 326,2)	4 837,2
Total partiel	6 472,2	(1 305,6)	5 166,6
Coopération technique			
Dépenses de personnel	921,8	77,2	999,0
Autres objets de dépenses	19 514,0	7 490,5	27 004,5
Total partiel	20 435,8	7 567,7	28 003,5
Total par catégorie			
Dépenses de personnel	5 713,4	97,8	5 811,3
Autres objets de dépenses	27 516,1	6 164,2	33 680,2
Total	33 229,5	6 262,0	39 491,5

102. Comme l'indique le tableau 11, le budget proposé au titre du sous-programme 3 (Économie urbaine) s'élève à 39,5 millions de dollars, dont 3,3 millions seront financés par la Fondation (contributions à des fins générales), 3 millions de dollars par le budget ordinaire, 5,2 millions par la Fondation (contributions à des fins spéciales) et 28 millions par le Fonds de coopération technique. Les crédits demandés au titre des bureaux régionaux et de la Division des programmes ont été répartis entre les sous-programmes.

a) Fondation (fins générales)

103. Le montant prévu de 3,3 millions de dollars permettra de financer 10 postes et de couvrir les dépenses de personnel associées (1,8 million), ainsi que des dépenses autres que pour le personnel (1,5 million). Ces dernières comprennent les honoraires des consultants et des experts, les frais de voyage, les services contractuels, le paiement des partenaires associés à la mise en œuvre, les dépenses générales d'exploitation, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel, et le remboursement des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

b) Budget ordinaire

104. Le montant prévu de 3 millions de dollars permettra de financer 11 postes (2,6 millions) et de couvrir des dépenses autres à hauteur de 300 000 dollars. Le montant des ressources nécessaires a été maintenu au même niveau en attendant un examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

c) Fondation (fins spéciales)

105. Le montant prévu de 5,2 millions de dollars permettra de financer un poste (300 000 dollars) et de couvrir des dépenses afférentes aux projets (4,8 millions de dollars), conformément aux activités prévues au titre des projets pour l'exercice biennal.

d) Coopération technique

106. Le montant prévu de 28 millions de dollars permettra de financer 3 postes (1 million de dollars) et de couvrir des dépenses afférentes aux projets (27 millions de dollars), conformément aux activités prévues au titre des projets pour l'exercice biennal.

D. Sous-programme 4 : Services urbains de base

107. Le sous-programme 4 est aligné sur le domaine d'intervention 4 du Plan stratégique portant sur six ans couvrant la période 2014-2019, qui sera mis en œuvre conjointement par le Service des services urbains de base et l'ensemble des bureaux régionaux d'ONU-Habitat. Le Service des services urbains de base comprend les groupes de la gestion des déchets solides, de l'énergie urbaine, de la mobilité urbaine, et de l'eau et de l'assainissement. Au cours de l'exercice biennal, on accordera une attention particulière au renforcement des politiques et cadres institutionnels en vue d'accroître l'accès équitable aux services urbains de base, en particulier les citoyens pauvres. La pollution environnementale, et notamment la pollution de l'air par le secteur industriel, sera traitée comme un thème relevant de la mobilité et de l'énergie urbaines. La gestion des déchets urbains relève de l'assainissement.

Objectif de l'Organisation

108. Accroître l'accès équitable aux services urbains de base et améliorer le niveau de vie des citoyens pauvres.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Application, par les autorités locales, régionales et nationales, de politiques et lignes directrices améliorées visant à offrir un accès équitable à des services urbains de base durables	<p>a) Augmentation du nombre d'administrations locales, régionales et nationales partenaires qui appliquent les cadres institutionnels et juridiques visant à accroître l'accès équitable aux services urbains de base, les lignes directrices internationales sur la décentralisation et les lignes directrices sur l'accès aux services de base pour tous</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>Administrations locales partenaires 2012-2013 (base de référence) : 165 2014-2015 (estimation) : 170 2016-2017 (objectif) : 175</p> <p>Administrations régionales partenaires 2012-2013 (base de référence) : 5 2014-2015 (estimation) : 7 2016-2017 (objectif) : 8</p> <p>Administrations nationales partenaires 2012-2013 (base de référence) : 27 2014-2015 (estimation) : 30 2016-2017 (objectif) : 32</p>
b) Renforcement d'un environnement favorable à la promotion des investissements dans les services urbains de base axés sur les citoyens pauvres, dans les pays partenaires	<p>b) Accroissement du montant des investissements consacrés aux services urbains de base mobilisés grâce aux programmes d'ONU-Habitat dans les pays partenaires</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 40 millions de dollars 2014-2015 (estimation) : 50 millions de dollars 2016-2017 (objectif) : 65 millions de dollars</p>
c) Accroissement de la couverture de services urbains de base durables, accessibles aux populations visées	<p>c) i) Augmentation du nombre de personnes dans les populations visées qui ont accès aux services durables d'eau et d'assainissement grâce aux initiatives d'ONU-Habitat</p>

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
	<p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 1,5 million 2014-2015 (estimation) : 1,7 million 2016-2017 (objectif) : 2 millions</p> <p>ii) Augmentation du nombre de personnes dans les populations visées qui ont accès à l'énergie durable grâce aux initiatives d'ONU-Habitat</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 6 000 2014-2015 (estimation) : 7 000 2016-2017 (objectif) : 10 000</p> <p>iii) Augmentation du nombre de personnes dans les populations visées qui ont accès à des modes de transport durables grâce aux initiatives d'ONU-Habitat</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : aucune 2014-2015 (estimation) : 60 000 2016-2017 (objectif) : 250 000</p>

Stratégie

109. Un des principaux objectifs du sous-programme 4 est d'aider les autorités locales, régionales et nationales responsables des questions urbaines et d'établissements humains à formuler et appliquer des politiques visant à accroître l'accès équitable aux services urbains de base et améliorer le niveau de vie des citoyens pauvres. La stratégie adoptée à cette fin est la suivante :

a) Les activités du sous-programme relatives à l'accès aux services urbains de base durables consisteront à fournir aux autorités locales, régionales et nationales un appui pour le renforcement de leurs cadres juridiques et institutionnels visant à élargir l'accès équitable aux services urbains de base. Elles seront axées sur la sensibilisation et la création de réseaux relatifs aux services de base en vue de contribuer au programme de développement pour l'après-2015, une fois approuvé par l'Assemblée générale, et menées en collaboration avec les mécanismes interinstitutions de coordination des Nations Unies concernant l'eau et l'énergie (ONU-Eau et ONU-Énergie), le groupe de travail technique du Secrétaire général sur les transports, les commissions économiques régionales et les organes intergouvernementaux. Un appui sera également fourni aux processus nationaux et sous-nationaux de réforme des politiques et des secteurs en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques favorables aux pauvres. À cet effet, le sous-programme permettra à l'organisation de participer davantage à l'élaboration de stratégies d'appui aux pays, par une collaboration active avec d'autres partenaires des Nations Unies. Il permettra également d'appuyer la mise en œuvre des lignes directrices internationales sur la décentralisation et des lignes directrices sur l'accès aux services de base pour tous, et l'élaboration et la distribution de trousseaux d'information, normes et lignes directrices visant à élargir l'accès aux services urbains de base;

b) Afin d'augmenter l'afflux d'investissements dans les services urbains de base, un large éventail de partenariats novateurs et stratégiques seront établis dans le cadre du sous-programme, notamment avec les banques régionales de développement, les commissions économiques régionales et le secteur privé. Les partenariats déjà existants avec les banques régionales de développement seront renforcés en vue d'apporter aux pays partenaires un appui et une assistance technique préalables aux investissements. Le sous-programme continuera aussi de renforcer ses travaux avec le secteur privé, en vue de canaliser les financements qui permettront d'élargir l'accès aux services urbains de base. Des mécanismes de financement favorables aux pauvres et aux groupes vulnérables seront mis en place;

c) Dans le cadre du sous-programme, il s'agira de fournir un appui aux programmes et projets visant à améliorer l'utilisation des services urbains de base durables dans les villes partenaires. Une approche axée sur les droits fondamentaux sera favorisée en vue de renforcer la collaboration effective entre les responsables et les détenteurs de droits pour l'amélioration de l'accès aux services de base. Un appui continuera d'être fourni au Rapporteur spécial sur le droit de l'homme à l'eau

potable et à l'assainissement afin de garantir que ces services sont disponibles, accessibles, sûrs, acceptables et abordables pour tous, sans discrimination. Grâce à des programmes de sensibilisation et d'éducation, les consommateurs et utilisateurs de services urbains de base seront aussi incités à adopter des pratiques de consommation viables.

Facteurs externes

110. Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux réalisations escomptées à condition : a) que les agences de développement, les institutions financières, les gouvernements nationaux et le secteur privé continuent de démontrer intérêt et détermination à l'appui des travaux prévus; b) qu'il ait, dans les villes, régions et pays participants, une stabilité politique, un engagement, une bonne volonté et des conditions propices à la bonne gouvernance.

Produits²

111. Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme 4 fournira les produits ci-après :

1. Autres services fournis

- a) *Réunions de groupes d'experts spéciaux*
 - i) Services urbains de base durables et équitables, en particulier du point de vue de la planification, de la législation et du financement urbains (4) [1]

2. Autres activités de fond

- a) *Publications périodiques*
 - i) Rapport biennal sur l'état des services urbains de base (2) [1]
- b) *Publications non périodiques*
 - i) Publication sur l'initiative pour la mobilité électrique dans les villes, mettant l'accent sur le rôle de cette initiative dans l'amélioration de la qualité de l'air (1) [1]
 - ii) Code de l'efficacité énergétique et de l'économie des ressources dans la construction dans les pays tropicaux, mettant l'accent sur leur rôle dans l'amélioration de la qualité de l'air (1) [1]
 - iii) Publication sur le renforcement de la sécurité en milieu urbain dans grâce à la mobilité urbaine (1) [2]
- c) Documents techniques
 - i) Notes de politique générale sur des services urbains de base durables, intégrés et qui profitent à tous visant à appuyer la mise en œuvre de mesures permettant d'atteindre les objectifs de développement durable (4) [1]

3. Coopération technique

- a) *Services consultatifs*
 - i) Amélioration de la planification et de la législation urbaines relatives à l'eau et à l'assainissement en milieu urbain, notamment par l'apport d'un appui à l'initiative mondiale pour le traitement des eaux usées, et du programme de travail d'ONU-eau (14) [1]
 - ii) Services d'assainissement en milieu urbain, services de gestion des déchets inclus (3) [1]
 - iii) Services énergétiques durables (3) [1]
 - iv) Appui aux autorités locales et aux institutions nationales et régionales aux fins de l'amélioration de l'accès aux services urbains de base grâce à la planification urbaine, à la législation et aux services financiers (4) [1]
 - v) Mise au point de programmes de services urbains de base dans le cadre d'un développement urbain intégré, sûr, durable et qui profite à tous (7) [2]
 - vi) Services consultatifs sur l'intégration des principes et des pratiques de promotion de la sécurité urbaine dans les questions de mobilité urbaine (3) [2]

- b) *Sessions de formation, séminaires et ateliers*
- i) Sessions de formation et ateliers d'orientation à l'intention des responsables politiques sur la planification, la législation et les finances urbaines au service de l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'assainissement dans les villes (6) [1]
 - ii) Ateliers régionaux sur la législation relative à la conception de codes de construction pour des bâtiments durables et économes en énergie, l'accent étant mis sur leur rôle dans l'amélioration de la qualité de l'air (1) [1]
 - iii) Législation urbaine pour la conception de bâtiments durables dans les pays tropicaux (2) [2]
 - iv) Elaboration d'une stratégie locale et d'ateliers de renforcement des capacités sur le thème Eau, assainissement et hygiène ainsi que d'autres manifestations mettant l'accent sur la planification et la législation urbaines comme moyen d'améliorer l'assainissement de l'eau et de l'environnement, y compris les services de gestion des déchets (6) [2]
 - v) Séminaire sur la gestion et le drainage durable des eaux en milieu urbain, portant en particulier sur la planification urbaine, la législation et les finances (3) [2]
 - vi) Programmes de formation sur les solutions d'ecomobilité dans le cadre d'un développement urbain durable, intégré et qui profite à tous, mettant l'accent sur leur rôle dans l'amélioration de la qualité de l'air (4) [1]
 - vii) Ateliers consacrés aux thèmes de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de l'accès à des services énergétiques modernes dans le cadre d'un développement urbain durable, intégré et qui profite à tous (8) [3]
 - viii) Ateliers de formation sur l'adaptation des méthodes d'évaluation de la sécurité aux femmes et aux filles dans les transports en commun, en utilisant la technologie mobile (3) [2]
- c) *Projets sur le terrain*
- i) Projets pilotes sur le terrain visant à assurer un accès durable aux services urbains de base en mettant l'accent sur la planification, la législation et les finances (6) [1]
 - ii) Appui au renforcement des capacités de préinvestissement, en collaboration avec des partenaires de développement, l'accent étant mis sur le financement des services urbains de base dans le cadre d'un développement urbain durable, intégré et qui profite à tous (6) [1]
 - iii) Mise en place, sur le terrain, de projets pilotes de services d'approvisionnement en eau des zones urbaines intégrés, durables et qui profitent à tous (12) [1]
 - iv) Efficacité énergétique, énergies renouvelables et accès à des services énergétiques modernes dans le cadre d'un développement urbain durable, intégré et qui profite à tous, mettant l'accent sur leur rôle dans l'amélioration de la qualité de l'air (4) [1]
 - v) Projets de terrain dans le domaine de l'ecomobilité urbaine (réseaux de transport rapide par bus, initiative pour la mobilité électrique dans les villes, transports non motorisés), l'accent étant mis sur le rôle de ces moyens de transport durables dans l'amélioration de la qualité de l'air (8) [1]
 - vi) Amélioration de l'accès aux services d'assainissement dans un certain nombre de communautés urbaines dans le cadre d'un développement urbain durable, intégré et qui profite à tous (5) [1]

Ressources nécessaires (66 376 900 dollars)

112. Les ressources nécessaires à ce sous-programme, par source de financement, sont indiquées au tableau 12.

Tableau 12

Ressources nécessaires, par source de financement, pour le sous-programme 4

(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2014-2015</i>	<i>Augmentation (Diminution)</i>	<i>2016-2017</i>
Fondation (fins générales)			
Dépenses de personnel	2 478,3	-	2 478,3
Autres objets de dépenses	1 411,5	-	1 411,5
Total partiel	3 889,8	-	3 889,8
Budget ordinaire			
Dépenses de personnel	1 812,4	-	1 812,4
Autres objets de dépenses	283,7	-	283,7
Total partiel	2 096,1	-	2 096,1
Fondation (fins spéciales)			
Dépenses de personnel	608,6	40,6	649,2
Autres objets de dépenses	41 276,6	(8 511,4)	32 765,2
Total partiel	41 885,2	(8 470,8)	33 414,4
Coopération technique			
Dépenses de personnel	1 841,5	138,6	1 980,1
Autres objets de dépenses	17 410,9	7 585,6	24 996,4
Total partiel	19 252,4	7 724,2	26 976,5
Total par catégorie		-	
Dépenses de personnel	6 740,8	179,2	6 920,0
Autres objets de dépenses	60 382,7	(925,8)	59 456,9
Total	67 123,6	(746,7)	66 376,9

113. Comme l'indique le tableau 12, le budget proposé pour le sous-programme 4 (Services urbains de base) s'élève à 66,4 millions de dollars, dont 3,9 millions seront financés par les contributions à des fins générales de la Fondation, 2,1 millions de dollars par le budget ordinaire, 33,4 millions de dollars des par les contributions à des fins spéciales de la Fondation et 27 millions de dollars par le Fonds de coopération technique. Les crédits demandés au titre des bureaux régionaux et de la Division des programmes ont été répartis entre les sous-programmes.

a) Fondation (fins générales)

114. Le montant prévu de 3,9 millions de dollars permettra de financer 8 postes et de couvrir les dépenses de personnel à hauteur de 2,5 millions de dollars et d'autres dépenses à hauteur de 1,4 million de dollars. Ces derniers comprennent les honoraires des consultants et des experts, les frais de voyage, les services contractuels, le paiement des partenaires associés à la mise en œuvre, les dépenses générales d'exploitation, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel, et le remboursement des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

b) Budget ordinaire

115. Le montant prévu de 2,1 millions de dollars couvre le maintien de neuf postes pour 1,8 million de dollars et les autres dépenses à hauteur de 300 000 dollars. Le montant des ressources nécessaires a été maintenu au même niveau en attendant un examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

c) Fondation (fins spéciales)

116. Le montant prévu de 33,4 millions de dollars permettra de financer un poste et de couvrir des dépenses de personnel (600 000 dollars) et les dépenses afférentes aux projets (32,8 millions de dollars), conformément aux activités prévues au titre des projets pour l'exercice biennal.

d) Coopération technique

117. Le montant prévu de 27 millions de dollars couvre le maintien de cinq postes et les dépenses de personnel associées à hauteur de 2 millions de dollars, ainsi que les dépenses afférentes aux projets (25 millions de dollars), conformément aux activités prévues au titre des projets pour l'exercice biennal.

E. Sous-programme 5 : Logement et amélioration des bidonvilles

118. Ce sous-programme, qui est aligné sur le domaine d'intervention 5 du Plan stratégique pour la période 2014-2019, sera mis en œuvre par le Service du logement et de l'amélioration des bidonvilles, en collaboration avec les Bureaux régionaux d'ONU-Habitat. Le Service se compose du Groupe du logement et du Groupe de l'amélioration des bidonvilles. Le sous-programme aidera les États membres à analyser leurs politiques du logement et formuler des stratégies et des interventions attentives aux besoins des femmes.

Objectif de l'Organisation

119. Améliorer durablement l'accès à des logements convenables, relever le niveau de vie dans les bidonvilles et empêcher l'apparition de nouveaux bidonvilles, en associant toutes les parties.

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration des politiques, stratégies et programmes de logement, conformément aux principes de la Stratégie mondiale du logement, et promotion de l'exercice du droit à un logement convenable en tant qu'aspect du droit à un niveau de vie suffisant.	<p>a) i) Augmentation du nombre de pays partenaires qui appliquent des politiques, stratégies et programmes de logement conformes aux principes de la Stratégie mondiale du logement</p> <p>Mesures de performance :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 30 2014-2015 (estimation) : 32 2016-2017 (objectif) : 35</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays partenaires qui appliquent des cadres ou des programmes empêchant les expulsions illégales</p> <p>Mesures de performance :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 6 2014-2015 (estimation) : 15 2016-2017 (objectif) : 22</p> <p>iii) Augmentation du nombre de pays partenaires qui appliquent, en matière de construction, des codes, des règlements et des outils de certification garantissant la viabilité de l'habitat</p> <p>Mesures de performance :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : aucune 2014-2015 (estimation) : 18 2016-2017 (objectif) : 35</p>
b) Amélioration des politiques, stratégies et programmes de prévention des taudis et d'amélioration des bidonvilles	<p>b) i) Augmentation du nombre des pays partenaires qui ont amélioré leurs politiques ou stratégies de prévention des taudis et d'amélioration des bidonvilles</p> <p>Mesures de performance :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 23 2014-2015 (estimation) : 30 2016-2017 (objectif) : 36</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays partenaires qui mènent des programmes participatifs viables de prévention des taudis et d'amélioration des bidonvilles</p> <p>Mesures de performance :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 8 2014-2015 (estimation) : 34</p>

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
c) Renforcement des capacités des communautés vivant dans les bidonvilles à plaider leur propre cause et à collaborer avec les autorités nationales et locales qui mènent des politiques et programmes favorisant l'accès à un logement convenable et l'amélioration du niveau de vie dans les bidonvilles	<p>2016-2017 (objectif) : 48</p> <p>c) i) Augmentation du nombre de communautés représentées dans les organes de coordination des pays partenaires, tels que les Comités nationaux pour l'habitat</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : aucune 2014-2015 (estimation) : 9 2016-2017 (objectif) : 27</p> <p>ii) Augmentation du nombre de communautés qui, dans les pays partenaires, sont dotées des moyens de diriger et mettre en œuvre des initiatives</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 : 12 2014-2015 : 26 2016-2017 : 36</p>

Stratégie

120. En 2013, le Conseil d'administration a adopté la Stratégie mondiale du logement pour aider les États membres à progresser vers l'exercice du droit à un logement en tant qu'aspect du droit à un niveau de vie satisfaisant, notamment en réduisant de moitié les expulsions illégales. La stratégie adoptée pour obtenir les résultats escomptés est la suivante :

a) L'amélioration des politiques, stratégies et programmes de logement se fera moyennant la fourniture, aux autorités nationales et locales, de conseils en matière de politiques, d'une assistance technique et d'un appui au renforcement des capacités, afin qu'elles puissent élaborer des stratégies de logement fondées sur les principes et lignes directrices énoncés dans la Stratégie mondiale du logement. Ces stratégies viseront également à favoriser l'accès à un logement convenable, la prévention des taudis et l'amélioration des bidonvilles, ainsi que le développement des communautés, dans le cadre de cinq volets transversaux : sensibilisation; gestion des connaissances; conseils en matière de politiques; développement des capacités aux niveaux national et local; et appui à la mise en œuvre des activités opérationnelles. En outre, les pays recevront un soutien pour convertir leurs stratégies en programmes, et élaborer et appliquer des codes de construction garantissant la viabilité de l'habitat;

b) Avec le soutien politique du secrétariat des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP), ONU-Habitat appuiera la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de prévention des taudis et d'amélioration des bidonvilles dans le cadre du Programme participatif d'amélioration des bidonvilles dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Les enseignements tirés de l'expérience et les capacités acquises seront exploités en vue d'élargir ces initiatives globalement, au niveau des communautés, des villes et des pays. ONU-Habitat fournira, aux autorités nationales et locales, des conseils en matière de politiques, une assistance technique et un appui au renforcement des capacités, pour qu'elles puissent élaborer des politiques, stratégies et programmes de prévention des taudis et d'amélioration des bidonvilles afin de remédier à l'insuffisance des moyens de subsistance et, en particulier, relever le niveau de vie des femmes, des enfants et des jeunes. En recourant à la méthode du profilage urbain, ONU-Habitat aidera les pays à évaluer les conditions de vie dans certains bidonvilles, à revoir les politiques menées et, en concertation avec les intéressés, à définir et mener, à l'échelle des villes, des stratégies et des interventions visant à améliorer les conditions de vie dans les bidonvilles;

c) ONU-Habitat coopèrera avec les autorités nationales partenaires pour faciliter la participation des communautés des bidonvilles aux travaux des organes de coordination pertinents, tels que les Comités nationaux pour l'habitat. En outre, ONU-Habitat renforcera sa coopération avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux afin que tous les acteurs adhèrent davantage à ces initiatives, pour les soutenir dans la durée, améliorer les conditions de logement, équiper les bidonvilles et prévenir l'apparition de nouveaux taudis.

Facteurs extérieurs

121. Le sous-programme devrait aboutir aux résultats escomptés si : a) les risques liés aux changements politiques susceptibles de ralentir le progrès des initiatives concernant les terres et le logement sont minimes; b) les États membres accueillent favorablement les lignes directrices et recommandations proposées; et c) la stabilité sociale et politique prévaut là où les projets sont mis en œuvre.

Produits²

122. Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme 5 livrera les produits ci-après :

1. Autres services fournis

- a) *Réunions de groupes d'experts ad hoc*
 - i) Principales questions cadres de la Stratégie mondiale du logement (4) [2]
 - ii) Systèmes, approches et mécanismes de suivi pour la prévention des taudis et l'amélioration des bidonvilles (2) [2]
 - iii) Réunion d'un groupe d'experts sur des guides pratiques pour améliorer l'application des politiques visant la prévention des taudis et l'amélioration des bidonvilles, conformément au nouveau programme urbain (1) [2]
 - iv) Réunions, en collaboration avec les partenaires, sur les principales questions cadres de la Stratégie mondiale du logement (2) [2]
 - v) Manifestations mondiales et régionales visant à promouvoir des approches durables et inclusives pour la prévention des taudis et l'amélioration des bidonvilles durant le Forum urbain mondial, les conférences internationales tripartites et Habitat III (4) [1]

2. Autres activités de fond

- a) *Publications non récurrentes*
 - i) Série de documents thématiques visant à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie mondiale du logement au niveau national (1) [2]
 - ii) Tendances mondiales de la prévention des taudis et de l'amélioration des bidonvilles comme suite aux recommandations d'Habitat III et aux objectifs de développement durable (1) [2]
 - iii) Publication documentant les politiques, stratégies et programmes inclusifs et durables de prévention des taudis et d'amélioration des bidonvilles (1) [2]
 - iv) Publication sur l'impact de la participation des habitants des bidonvilles aux politiques, stratégies et programmes visant l'amélioration des bidonvilles et la prévention des taudis (1) [2]
- b) *Matériaux techniques*
 - i) Directives méthodologiques à l'appui des principales questions cadres de la Stratégie mondiale du logement au niveau des pays (7) [3]
 - ii) Guide technique pour des approches et des systèmes de suivi de l'amélioration des bidonvilles et de la prévention des taudis (1) [1]
 - iii) Guide technique sur les enseignements à appliquer pour généraliser l'amélioration des bidonvilles (1) [2]
 - iv) Guide technique pour l'amélioration des bidonvilles et la prévention des taudis sous l'impulsion de la rue et à l'échelle des villes (1) [3]
 - v) Guide politique sur les modèles de financement et les stratégies de mobilisation des ressources pour la prévention des taudis et l'amélioration des bidonvilles (1) [3]
 - vi) Module de formation sur la mise en œuvre des projets sous la direction des communautés (1) [1]
 - vii) Outil sur la participation et la gouvernance en ligne pour la prévention des taudis et l'amélioration des bidonvilles (1) [1]

- viii) Note d'orientation sur la participation à la prise de décisions et l'application d'une approche fondée sur les droits humains dans le cadre d'une conception participative des projets (1) [3]
- ix) Série de guides de politiques sur les principales questions cadres de la Stratégie mondiale du logement (1) [2]
- x) Module de formation à l'intention des autorités nationales et locales pour un dispositif institutionnel renforcé pour les fonds gérés par les communautés (8) [1]

3. Coopération technique

- a) *Services consultatifs*
 - i) Assistance aux gouvernements et aux villes pour l'établissement de profils de logements et l'élaboration de stratégies nationales et urbaines qui incluent les principales questions cadres de la Stratégie mondiale du logement (15) [1]
 - ii) Assistance à la définition d'un cadre pour la coopération opérationnelle Sud-Sud dans quatre régions, par le biais d'ateliers régionaux, de voyages d'étude et de la documentation des meilleures pratiques (4) [3]
 - iii) Assistance aux États arabes et aux États d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, et de la région Asie-Pacifique pour la formulation de stratégies régionales et sous-régionales d'amélioration des bidonvilles et de prévention des taudis (4) [2]
 - iv) Assistance aux gouvernements et autres parties prenantes pour l'établissement de profils urbains nationaux évaluant les besoins en matière d'amélioration des bidonvilles et de prévention des taudis, en rapport avec le nouveau programme pour les villes (4) [3]
 - v) Assistance à l'établissement de plateformes régionales pour l'échange de vues sur l'amélioration des bidonvilles et la prévention des taudis dans le cadre de la coopération Sud-Sud (4) [3]
 - vi) Assistance aux équipes de pays pour l'examen des politiques et des cadres réglementaires et la formulation de stratégies pour la prévention des taudis et l'amélioration des bidonvilles (4) [1]
 - vii) Assistance aux équipes de pays pour la mise en œuvre des stratégies pour la prévention des taudis et l'amélioration des bidonvilles (4) [1]
 - viii) Assistance aux partenaires du Programme pour l'habitat pour la collecte de données en vue d'une évaluation des organes de coordination en activité, avec une participation accrue de la communauté; et études de cas sur une participation réussie de communautés diversifiées et son impact aux niveaux national et local (9) [3]
- b) *Stages de formation, séminaires et ateliers*
 - i) Ateliers sur le tas en collaboration avec les partenaires concernés, aux niveaux national et local, sur les principales questions cadres de la Stratégie mondiale du logement (2) [2]
 - ii) Ateliers sur les principales questions cadres de la Stratégie mondiale du logement (7) [3]
 - iii) Amélioration des compétences des hauts responsables gouvernementaux sur les principes de l'amélioration des bidonvilles et de la prévention des taudis, y compris l'empêchement des expulsions, l'analyse des politiques et des cadres réglementaires, les modèles de financement et la formulation de stratégies pour l'amélioration des bidonvilles et la prévention des taudis, conformément au nouveau programme pour les villes (4) [3]
 - iv) Ateliers sur des outils de participation effective et inclusive de communautés diversifiées aux travaux des Comités nationaux pour l'habitat (2) [3]
 - v) Formation des représentants et des organisations communautaires en vue de l'amélioration des capacités des habitants de taudis (3) [1]

- c) *Projets sur le terrain*
- i) Projets pilotes visant à démontrer les principales questions cadres de la Stratégie mondiale du logement (7) [2]
 - ii) Projets de démonstration visant à développer les compétences des autorités nationales pour qu'elles soient en mesure de formuler des stratégies nationales du logement (7) [3]
 - iii) Mise en œuvre de projets pilotes d'amélioration des bidonvilles et de prévention des taudis (4) [1]
 - iv) Création de comités de résidents des bidonvilles et de fonds à gestion communautaire (4) [1]
 - v) Conception de projets et hiérarchisation des priorités au titre des projets pilotes, en collaboration avec les communautés (13) [1]
 - vi) Fourniture de services et de logements à des communautés vulnérables diversifiées (4) [2]

Ressources nécessaires (88 820 500 dollars)

123. Les ressources nécessaires pour ce domaine d'intervention sont indiquées au tableau 13, par source de financement.

Tableau 13

Ressources nécessaires, par source de financement, pour le sous-programme 5

(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2014-2015</i>	<i>Augmentation (Diminution)</i>	<i>2016-2017</i>
Fondation (fins générales)			
Dépenses de personnel	2 266,6	-	2 266,6
Autres dépenses	1 371,0	-	1 371,0
Total partiel	3 637,6	-	3 637,6
Budget ordinaire			
Dépenses de personnel	744,9	-	744,9
Autres dépenses	95,7	-	95,7
Total partiel	840,6	-	840,6
Fondation (fins spéciales)			
Dépenses de personnel	608,6	40,6	649,2
Autres dépenses	4 335,9	1 608,2	5 944,1
Total partiel	4 944,5	1 648,8	6 593,3
Coopération technique			
Dépenses de personnel	3 456,0	235,2	3 691,2
Autres dépenses	53 619,2	20 438,7	74 057,9
Total partiel	57 075,2	20 673,8	77 749,0
Total par catégorie			
Dépenses de personnel	7 076,1	275,7	7 351,8
Autres dépenses	59 421,8	22 046,9	81 468,7
Total	66 497,9	22 322,7	88 820,5

124. Le budget proposé pour le sous-programme 5 (Logement et amélioration des bidonvilles) est estimé à 88,8 millions de dollars, comme indiqué au tableau 13, dont 3,6 millions de dollars provenant des fonds à des fins générales de la Fondation, 800 000 dollars du budget ordinaire, 6,6 millions de dollars des fonds à des fins spéciales de la Fondation et 77,7 millions de dollars des fonds au titre de la coopération technique. Les ressources des Bureaux régionaux et de la Division des programmes ont été réparties entre tous les sous-programmes.

a) Fondation (fins générales)

125. Le montant prévu (3,6 millions de dollars) couvre le coût de sept postes et les dépenses de personnel y afférentes (2,2 millions de dollars) et les autres dépenses (1,4 million de dollars). Ces dernières comprennent le coût des consultants et des experts, les frais de voyage, le coût des services contractuels, le paiement des partenaires d'exécution, les dépenses générales de fonctionnement, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel, et le remboursement des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

b) Budget ordinaire

126. Le montant prévu à cette rubrique (800 000 dollars) couvre le coût de trois postes (700 000 dollars) et les dépenses de personnel y afférentes (100 000 dollars). Les ressources nécessaires ont été maintenues au même niveau en attendant les conclusions de l'examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

c) Fondation (fins spéciales)

127. Le montant prévu à cette rubrique (6,6 millions de dollars) couvre le coût d'un poste et des dépenses de personnel y afférentes (600 000 dollars) ainsi que les dépenses au titre des projets (5,9 millions de dollars), conformément aux activités de projet prévues pour l'exercice biennal.

d) Coopération technique

128. Le montant prévu à cette rubrique (77,7 millions de dollars) couvre le coût de 13 postes et des dépenses de personnel y afférentes (3,7 millions de dollars) ainsi que les dépenses au titre des projets (74 millions de dollars), conformément aux activités de projet prévues pour l'exercice biennal.

F. Sous-programme 6 : Réduction des risques et reconstruction

129. Le sous-programme 6 est aligné sur le domaine d'intervention 6 du Plan stratégique pour la période 2014-2019 et sera mis en œuvre conjointement par le Service de la réduction des risques et de la reconstruction et les Bureaux régionaux d'ONU-Habitat. Le Service se compose du Groupe de relèvement des établissements humains, du Groupe de la reconstruction des logements et du Groupe de la réduction des risques en milieu urbain. Le sous-programme mettra l'accent sur les villes touchées par une crise, offrant des services de prévention des catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe.

Objectif de l'Organisation

130. Augmenter la résilience des villes face à l'impact des catastrophes naturelles et anthropiques et adopter des modes de reconstruction propices au développement urbain durable.

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration des politiques, stratégies et programmes de réduction des risques en milieu urbain pour augmenter la résilience des villes et autres établissements humains	<p>a) Augmentation du nombre d'administrations locales, régionales et nationales partenaires ayant inclus dans leurs plans la réduction et la gestion des risques en milieu urbain.</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>Administrations locales et régionales partenaires 2012-2013 (base de référence) : 76 2014-2015 (estimation) : 100 2016-2017 (objectif) : 135</p> <p>Administrations nationales partenaires 2012-2013 (base de référence) : 5 2014-2015 (estimation) : 7 2016-2017 (objectif) : 14</p>
b) Amélioration des interventions de relèvement et de reconstruction pour assurer la viabilité à long terme des villes et autres établissements humains	<p>b) Augmentation du pourcentage de villes partenaires et autres établissements humains ayant mis en œuvre des programmes de reconstruction durable des villes comprenant un volet de réduction des risques</p>

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
	Mesure des résultats : 2012-2013 (base de référence) : 60 % 2014-2015 (estimation) : 65 % 2016-2017 (objectif) : 70 %
c) Amélioration des programmes de remise en état des logements dans le cadre des interventions en cas de crise, contribuant à la viabilité et à la résilience des villes et autres établissements humains	c) Augmentation du pourcentage de programmes de remise en état de logements et d'infrastructures connexes contribuant à la fourniture de logements permanents résistant aux catastrophes Mesure des résultats 2012-2013 (base de référence) : 40 % 2014-2015 (estimation) : 45 % 2016-2017 (objectif) : 50 %

Stratégie

131. Le sous-programme permettra d'augmenter la résilience des villes face à l'impact des catastrophes naturelles et anthropiques et d'adopter des modes de relèvement et de reconstruction propices au développement urbain durable. La stratégie adoptée pour obtenir les résultats escomptés est la suivante :

- a) Faciliter la coordination et appuyer la réduction des risques en milieu urbain, le relèvement des établissements humains et les travaux de remise en état des logements en apportant un appui technique aux opérations sur le terrain, aux Bureaux régionaux et aux autres services thématiques de l'Organisation; générer des connaissances, tirer les enseignements de l'expérience et élaborer des outils, des lignes directrices et des orientations; et contribuer à la coopération, à la création de partenariats et à la constitution de réseaux pour les interventions d'urgence associées à la fourniture d'une assistance technique et d'un appui au renforcement des capacités à long terme aux pays en crise ou se relevant d'une crise, afin d'améliorer l'efficacité et d'accélérer le relèvement;
- b) Apporter une contribution de fond au relèvement et à la reconstruction durables des établissements humains; optimiser l'utilisation des financements humanitaires pour favoriser un prompt relèvement; et collaborer avec les organisations humanitaires et les équipes de pays des Nations Unies afin de relier l'action humanitaire à la planification du développement à tous les niveaux;
- c) Faciliter la conception et la mise en œuvre de programmes durables et équitables de réduction des risques de catastrophe dans l'optique du Cadre d'action de Hyogo; favoriser l'élaboration de cadres juridiques et réglementaires appropriés pour les établissements humains, qui garantissent l'équité en matière de droits fonciers, la sécurité d'occupation, la revitalisation de l'économie et le développement économique local à long terme, la mise en place d'infrastructures de base, une planification stratégique de l'utilisation des terres et la restauration du milieu urbain; et promouvoir tous les programmes et projets après crise associés aux projets de réduction des risques en milieu urbain, de relèvement des établissements humains et de remise en état des logements de manière à intégrer des approches attentives à la parité hommes-femmes, à l'écoute des jeunes, respectueuses de l'environnement et fondées sur les droits humains dans le cadre d'activités stratégiques, progressives, axées sur le renforcement des capacités et visant des objectifs à long terme.

Facteurs extérieurs

132. Le sous-programme devrait aboutir aux résultats escomptés si : a) il existe un environnement favorable à l'intervention en cas d'urgences naturelles complexes ainsi qu'une demande pour l'amélioration de la résilience des villes; et b) les partenaires sont prêts à accepter les conseils d'ONU-Habitat pour un développement urbain durable, y compris des villes résilientes.

Produits²

133. Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme 6 livrera les produits ci-après :

1. Autres activités de fond

- a) *Publications non récurrentes*
 - i) Conseils pour l'élaboration de plans d'action inclusifs visant la résilience en milieu urbain, mettant l'accent sur la planification, la législation et l'économie urbaines (1) [1]
 - ii) Publications/directives sur la réduction des risques de catastrophe en milieu urbain mettant l'accent sur la planification, la législation et l'économie urbaines (2) [2]
 - iii) Amélioration de la résilience des villes dans les États fragilisés : rapport sur les tendances et les meilleures pratiques mettant l'accent sur le rôle de la planification, de la législation et de l'économie urbaines (1) [2]
 - iv) Rapport/examen biennal des tendances du relèvement des établissements humains (1) [1]
 - v) Vingt ans d'interventions humanitaires d'ONU-Habitat (1) [2]
- b) *Matériaux techniques*
 - i) Normes et certification pour des évaluations de la résilience expliquant l'importance de la planification, de la législation et de l'économie urbaines pour une préparation faisant appel à la participation de tous (1) [2]
 - ii) Procédures de fonctionnement normalisées pour une intervention humanitaire efficace et rapide en milieu urbain (1) [2]
 - iii) Activités d'urgence : choix de méthodes et guide pratique pour le relèvement durable des établissements humains, la reconstruction de logements (planification), le logement/les terres/les droits de propriété (législation) et les moyens de subsistance en milieu urbain (économie) (1) [3]
 - iv) Profils de villes et de quartiers (1) [2]

2. Coopération technique

- a) *Services consultatifs*
 - i) Intégration des principes et pratiques de résilience dans la planification, la législation et l'économie urbaines (6) [1]
 - ii) Services consultatifs et services de coordination pour un relèvement rapide en cas de crise urbaine (4) [1]
 - iii) Services consultatifs et services de coordination d'urgence sur le relèvement durable des établissements humains, y compris la reconstruction de logements urbains (4) [1]
- b) *Stages de formation, séminaires et ateliers*
 - i) Stage de formation sur le profilage de la résilience des villes mettant l'accent sur la planification, la législation et l'économie urbaines (3) [2]
 - ii) Formation des décideurs et des intervenants en cas de crise au relèvement durable des établissements humains, y compris la reconstruction de logements, en mettant l'accent sur les aspects législatifs du logement /des terres/des droits de propriété et des moyens de subsistance en milieu urbain (1) [2]
 - iii) Stage de formation sur le relèvement durable des établissements humains, y compris la reconstruction de logements urbains (1) [3]
- c) *Projets sur le terrain*
 - i) Initiatives nationales sur la résilience des villes s'inscrivant dans le cadre des politiques nationales d'urbanisation (7) [1]
 - ii) Projets sur le terrain concernant l'établissement de profils de la résilience des villes et la réduction des risques de catastrophe, faisant la démonstration d'approches inclusives (fondées sur les droits humains), intégrées et durables (4) [2]
 - iii) Projet régional sur la résilience des villes (3) [2]

- iv) Projet d'intervention visant à améliorer les conditions de vie des communautés touchées par une crise (10) [1]
 - v) Projets de relèvement rapide sur le terrain démontrant l'application pratique d'un relèvement durable des établissements humains, y compris la reconstruction de logements urbains (4) [2]
- d) *Réunions et activités interorganisations et contribution aux produits communs*
- i) Réunions du Comité permanent interorganisations (12) [2]
 - ii) Réunions pluri-thématiques du Comité permanent interorganisations (4) [2]
 - iii) Coordination par l'intermédiaire du Groupe directeur d'urgence; coordination interorganisations par l'intermédiaire du Groupe directeur d'urgence; appui aux coordonnateurs des opérations humanitaires, aux équipes de pays pour l'action humanitaire et aux équipes de pays des Nations Unies; coordination des détachements de personnel mis à disposition par les donateurs; coordination des réunions des principaux responsables du Comité permanent interorganisations (1) [1]

Ressources nécessaires (82 513 300 dollars)

134. Les ressources nécessaires pour ce domaine d'intervention sont indiquées au tableau 14, par source de financement.

Tableau 14

Ressources nécessaires, par source de financement, pour le sous-programme 6

(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2014-2015</i>	<i>Augmentation (Diminution)</i>	<i>2016-2017</i>
Fondation (fins générales)			
Dépenses de personnel	2 933,5		2 933,5
Autres dépenses	1 492,7		1 492,7
Total partiel	4 426,2		4 426,2
Budget ordinaire			
Dépenses de personnel	779,3		779,3
Autres dépenses	127,4	-	127,4
Total partiel	906,7	-	906,7
Fondation (fins spéciales)			
Dépenses de personnel	489,4	32,6	522,0
Autres dépenses	12 738,1	(12 258,7)	479,4
Total partiel	13 227,5	(12 226,1)	1 001,4
Coopération technique			
Dépenses de personnel	3 999,0	271,5	4 270,5
Autres dépenses	47 082,6	24 825,9	71 908,5
Total partiel	51 081,6	25 097,4	76 179,0
Total par catégorie			
Dépenses de personnel	8 201,2	304,1	8 505,3
Autres dépenses	61 440,8	12 567,2	74 008,0
Total	69 642,0	12 871,3	82 513,3

135. Le budget proposé pour le sous-programme 6 (Réduction des risques et reconstruction) est estimé à 82,5 millions de dollars, comme indiqué au tableau 14, dont 4,4 millions de dollars provenant des fonds à des fins générales de la Fondation, 900 000 dollars du budget ordinaire, 1 million de dollars des fonds à des fins spéciales de la Fondation et 76,2 millions de dollars de fonds au titre de la coopération technique. Les ressources des Bureaux régionaux et de la Division des programmes ont été réparties entre tous les sous-programmes.

a) Fondation (fins générales)

136. Le montant prévu à cette rubrique (4,4 millions de dollars) couvre le coût de 10 postes et les dépenses de personnel y afférentes (2,9 millions de dollars) et les autres dépenses (1,5 million de dollars). Ces dernières comprennent le coût des consultants et des experts, les frais de voyage, les services contractuels, le paiement des partenaires d'exécution, les dépenses générales de fonctionnement, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel, et le remboursement des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

b) Budget ordinaire

137. Le montant prévu à cette rubrique (900 000 dollars) couvre le coût de quatre postes (800 000 dollars) et les autres dépenses (100 000 dollars). Le montant des ressources nécessaires a été maintenu au même niveau en attendant les conclusions de l'examen des propositions soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

c) Fondation (fins spéciales)

138. Le montant prévu à cette rubrique (1 million de dollars) couvre le coût d'un poste et des dépenses y afférentes (500 000 dollars) ainsi que les dépenses au titre des projets (500 000 dollars), conformément aux activités de projet prévues pour l'exercice biennal.

d) Coopération technique

139. Le montant prévu à cette rubrique (76,2 millions de dollars) couvre le coût de 11 postes et les dépenses de personnel y afférentes (4,3 millions de dollars) ainsi que les dépenses au titre des projets (72 millions de dollars), conformément aux activités de projet prévues pour l'exercice biennal.

G. Sous-programme 7 : Recherche et renforcement des capacités

140. Le sous-programme 7 est aligné sur le domaine d'intervention 7 du Plan stratégique pour la période 2014-2019, qui sera mis en œuvre conjointement par le Service de la recherche et du renforcement des capacités et tous les Bureaux régionaux d'ONU-Habitat. Le Service se compose du Groupe de la recherche, du Groupe du renforcement des capacités et du Groupe des observatoires urbains mondiaux.

Objectif de l'Organisation

141. Le sous-programme 7 a pour objectif global d'améliorer l'état des connaissances sur l'urbanisation durable et les moyens d'élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes reposant sur des données factuelles, aux niveaux local, national et mondial.

Réalisations escomptées du Secrétariat**Indicateurs de succès**

a) Meilleure surveillance des conditions de vie dans les villes et de leur évolution

a) i) Augmentation du nombre d'observatoires urbains employant les outils, méthodes et données de suivi d'ONU-Habitat

Mesure des résultats :

2012-2013 (base de référence) : 274

2014-2015 (estimation) : 300

2016-2017 (objectif) : 325

ii) Nombre de bureaux nationaux de statistique partenaires produisant des données et des indicateurs urbains

Mesure des résultats :

2012-2013 (base de référence) : 15

2014-2015 (estimation) : 25

2016-2017 (objectif) : 35

<p>b) Meilleure connaissance de l'urbanisation durable aux niveaux local, national et mondial</p>	<p>b) i) Nombre d'administrations locales et nationales ayant utilisé des publications phares d'ONU-Habitat et exploité la base de données relative aux meilleures pratiques pour formuler leurs politiques</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>Administrations locales</p> <p>2012-2013 (base de référence) : sans objet 2014-2015 (estimation) : 300 2016-2017 (objectif) : 350</p> <p>Administrations nationales</p> <p>2012-2013 (base de référence) : sans objet 2014-2015 (estimation) : 10 2016-2017 (objectif) : 30</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays partenaires établissant des rapports nationaux sur les villes en vue d'améliorer la planification des politiques locales et nationales</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 7 2014-2015 (estimation) : 10 2016-2017 (objectif) : 13</p>
<p>c) Amélioration de l'aptitude des autorités nationales et locales et des partenaires à formuler des politiques ou des programmes reposant sur des données factuelles</p>	<p>c) Augmentation du nombre d'autorités nationales et locales partenaires et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat qui ont formulé des politiques ou des programmes reposant sur des données factuelles</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : sans objet 2014-2015 (estimation) : 10 2016-2017 (objectif) : 20</p>

Stratégie

142. La stratégie adoptée pour obtenir les résultats escomptés est la suivante :

a) Afin d'améliorer la surveillance des conditions de vie dans les villes et leur évolution, le sous-programme se concentrera sur plusieurs types de données et d'informations spécialisées, y compris l'Indice de prospérité des villes, ainsi que sur des données concernant les rues et les espaces publics, la sécurité d'occupation et les inégalités de revenu dans les bidonvilles. Le Programme d'indicateurs urbains et la base de données UrbanInfo seront renforcés en vue de contribuer à la préparation d'Habitat III. Un échantillon mondial de villes sera constitué; il comportera des données spatiales et de nouveaux indicateurs propres à répondre aux thèmes émergents;

b) Afin d'améliorer les connaissances sur l'urbanisation durable, le sous-programme comportera les activités suivantes : analyse des données et des informations disponibles pour en tirer des connaissances et des idées susceptibles d'étayer l'amélioration des politiques et leur application; publication et diffusion de documents phares sur le développement urbain durable; création de partenariats avec les centres de savoir, notamment les instituts de recherche et les universités, dans le but d'échanger des connaissances et des expériences sur le développement urbain durable; promotion du dialogue avec et entre les praticiens dans les États membres afin de mettre à profit les connaissances et l'expérience acquises sur le terrain; contribution à la préparation et au suivi d'Habitat III;

c) Afin d'améliorer l'aptitude des autorités nationales et locales et des partenaires à formuler des politiques et des programmes reposant sur des données factuelles, le sous-programme travaillera en collaboration avec l'Initiative réseau d'universités pour Habitat, le projet de Centre international de formation urbaine en République de Corée, la stratégie de l'Alliance des villes pour diffuser des guides pratiques sur le logement des pauvres en Afrique et le Forum urbain mondial. En

outre, ONU-Habitat établira un Centre d'excellence urbaine qui offrira des services sur mesure à tous les partenaires du Programme pour l'habitat.

Facteurs extérieurs

143. Le sous-programme devrait aboutir aux résultats escomptés si : a) les organismes d'aide au développement, les institutions financières, les gouvernements et le secteur privé manifestent constamment, outre leur intérêt, la volonté d'appuyer les travaux prévus; et b) la stabilité, l'engagement, la volonté et les conditions politiques sont au rendez-vous pour faciliter une bonne gouvernance dans les villes, régions et pays participants.

Produits²

144. Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme 7 livrera les produits ci-après :

1. Autres services fournis

- a) *Réunions de groupes d'experts ad hoc*
 - i) Réunion sur les conclusions des recherches et les méthodes à suivre pour compiler l'atlas de l'expansion des villes (1) [2]
 - ii) Réunion sur les objectifs de développement durable et la surveillance des villes (1) [3]
 - iii) Besoins de capacités pour atteindre les objectifs du nouveau programme pour les villes (2) [3]
 - iv) Ateliers thématiques sur le nouveau programme pour les villes et les objectifs de développement durable relatifs à la viabilité des villes (2) [2]
 - v) Réunion mondiale d'universités sur la réalisation des objectifs de développement durable (2) [3]
 - vi) Rassemblement des laboratoires des villes, sous l'égide des maires, pour suivre la mise en œuvre du nouveau programme pour les villes et en rendre compte (4) [3]
 - vii) Application du dispositif de responsabilité de l'Accountability Academy au suivi et au compte rendu des progrès de la réalisation du nouveau programme pour les villes (1) [3]
 - viii) Surveillance de l'Indice de prospérité des villes : méthodes et résultats (3) [1]

2. Autres activités de fond

- a) *Publications récurrentes*
 - i) Rapport mondial sur les villes (1) [1]
 - ii) Édition abrégée du rapport mondial sur les villes (1) [1]
- b) *Publications non récurrentes*
 - i) Atlas de l'expansion des villes (1) [1]
 - ii) Publication de mises à jour des rapports sur les bidonvilles, comportant des données sur les villes (1) [1]
 - iii) Rapport sur 300 villes appliquant l'Indice de prospérité des villes : analyse et résultats (1) [3]
 - iv) Rapports régionaux sur le nouveau programme pour les villes (1) [2]
 - v) Rapports régionaux sur les questions d'urbanisation durable (2) [2]
 - vi) Rapport sur l'état des villes dans le monde (1) [1]
 - vii) État des inégalités dans les villes : objectifs 10 et 11 des objectifs de développement durable proposés (1) [2]
- c) *Matériaux techniques*
 - i) Lignes directrices sur la surveillance des villes à l'aide de l'Indice de prospérité des villes (1) [3]
 - ii) Données ouvertes sur les indicateurs urbains (1) [3]

- iii) Lignes directrices pour une formation concernant la surveillance et le suivi de la viabilité des villes dans le cadre des objectifs de développement durable (systèmes de responsabilisation) (2) [2]
- iv) Formation des formateurs aux produits concernant les ressources et les connaissances sur les thèmes du nouveau programme pour les villes et l'Initiative pour la prospérité des villes (8) [1]
- v) Formalisation du Centre d'excellence urbaine à l'appui du nouveau programme pour les villes (1) [3]
- vi) Atlas de l'expansion des villes (1) [2]
- vii) Plans d'action de l'Initiative pour la prospérité des villes et recommandations de politique (1) [2]
- viii) Suivi des rapports sur la forme des villes : connectivité des rues, des espaces publics et des agglomérations urbaines - analyses et résultats (1) [2]
- ix) Surveillance des inégalités de revenu dans les villes : la dimension égalitaire de l'Indice de prospérité des villes et ses liens avec l'objectif 10 des objectifs de développement durable proposés (1) [1]
- x) Base de données mondiale du nouveau programme pour les villes et les objectifs de développement durable (1) [1]
- xi) Élaboration de nouveaux programmes se rapportant aux domaines thématiques du nouveau programme pour les villes (2) [2]
- d) *Manifestations spéciales*
 - i) Manifestation parallèle liée à Habitat III : l'Indice de prospérité des villes et les meilleures pratiques (1) [2]
 - ii) Manifestation parallèle liée à Habitat III : l'expansion des villes (1) [2]

3. Coopération technique

- a) *Stages, séminaires et ateliers de formation*
 - i) Coopération Sud-Sud et programmes de formation à la solution des problèmes de ville à ville (4) [2]
 - ii) Séminaires et ateliers visant à mieux faire connaître et comprendre aux gouvernements les conséquences d'un étalement et d'une faible densité des villes sur la viabilité de la croissance urbaine (4) [2]
 - iii) Formation de l'exécutif : laboratoire des villes sous l'égide des maires à Habitat III (2) [2]
 - iv) Manifestations mondiales sur le renforcement des capacités en vue du nouveau programme pour les villes, en marge d'Habitat III, en collaboration avec des universités et des instituts de formation (10) [3]
 - v) Conférences mondiales sur les principaux aspects du développement (46) [3]

Ressources nécessaires (27 424 800 dollars)

145. Les ressources nécessaires pour ce domaine d'intervention sont indiquées au tableau 15, par source de financement.

Tableau 15

Ressources nécessaires, par source de financement, pour le sous-programme 7

(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2014-2015</i>	<i>Augmentation (Diminution)</i>	<i>2016-2017</i>
Fondation (fins générales)			
Dépenses de personnel	2 839,0	-	2 839,0
Autres dépenses	1 614,4	-	1 614,4
Total partiel	4 453,4	-	4 453,4
Budget ordinaire			
Dépenses de personnel	3 422,8	-	3 422,8
Autres dépenses	1 025,6	(615,0)	410,6
Total partiel	4 448,4	(615,0)	3 833,4
Fondation (fins spéciales)			
Dépenses de personnel	203,0	13,5	216,6
Autres dépenses	4 332,6	453,5	4 786,1
Total partiel	4 535,7	467,0	5 002,7
Coopération technique			
Dépenses de personnel	150,5	31,4	181,8
Autres dépenses	9 255,7	4 697,7	13 953,4
Total partiel	9 406,1	4 729,0	14 135,2
Total par catégorie			
Dépenses de personnel	6 615,3	44,9	6 660,2
Autres dépenses	16 228,4	4 536,1	20 764,6
Total	22 843,7	4 581,1	27 424,8

146. Le budget proposé pour le sous-programme 7 (Recherche et renforcement des capacités) est estimé à 27,4 millions de dollars, comme indiqué au tableau 15, dont 4,5 millions de dollars provenant des fonds à des fins générales de la Fondation, 3,8 millions de dollars du budget ordinaire, 5 millions de dollars des fonds à des fins spéciales de la Fondation et 14,1 millions de dollars des fonds au titre de la coopération technique. Les ressources des Bureaux régionaux et de la Division des programmes ont été réparties entre tous les sous-programmes.

a) Fondation (fins générales)

147. Le montant prévu à cette rubrique (4,5 millions de dollars) couvre le coût de 13 postes et les dépenses de personnel y afférentes (2,8 millions de dollars) et les autres dépenses (1,6 million de dollars). Ces dernières comprennent le coût des consultants et des experts, les frais de voyage, les services contractuels, le paiement des partenaires d'exécution, les dépenses générales de fonctionnement, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel, et le remboursement des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

b) Budget ordinaire

148. Le montant prévu à cette rubrique (3,8 millions de dollars) couvre le coût de 12 postes (3,4 millions de dollars) et les autres dépenses (400 000 dollars). Les ressources nécessaires ont été maintenues au même niveau en attendant l'examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

c) Fondation (fins spéciales)

149. Le montant prévu à cette rubrique (5 millions de dollars) couvre les dépenses de personnel (200 000 dollars) ainsi que les dépenses au titre des projets (4,8 millions de dollars), conformément aux activités de projet prévues pour l'exercice biennal.

d) Coopération technique

150. Le montant prévu à cette rubrique (14,1 millions de dollars) couvre le coût d'un poste et les dépenses de personnel y afférentes (200 000 dollars) ainsi que les dépenses au titre des projets (13,9 millions de dollars), conformément aux activités de projet prévues pour l'exercice biennal.

H. Division des programmes**Objectif de l'Organisation**

151. La Division des programmes a pour objectif global d'améliorer la coordination des programmes et de veiller à la mise en œuvre effective du programme de travail d'ONU-Habitat.

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la qualité des projets d'ONU-Habitat	<p>a) i) Pourcentage de projets ayant livré les produits et résultats escomptés dans les délais impartis</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 60 % 2014-2015 (estimation) : 40 % 2016-2017 (objectif) : 60 %</p> <p>ii) Pourcentage de projets ayant reçu une notation supérieure à « satisfaisant » dans des évaluations indépendantes</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : sans objet 2014-2015 (estimation) : 70 % 2016-2017 (objectif) : 90 %</p>
b) Amélioration de la coordination et de l'intégration des questions transversales dans l'ensemble des programmes et projets d'ONU-Habitat	<p>b) Augmentation du pourcentage de programmes et de projets concernant les établissements humains qui reflètent les questions transversales : genre, droits humains, jeunesse, changements climatiques</p> <p>Mesure des résultats :</p> <p>Genre</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 30 % 2014-2015 (estimation) : 60 % 2016-2017 (objectif) : 80 %</p> <p>Droits humains</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 10 % 2014-2015 (estimation) : 50 % 2016-2017 (objectif) : 70 %</p> <p>Jeunesse</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 30 % 2014-2015 (estimation) : 60 % 2016-2017 (objectif) : 80 %</p> <p>Changements climatiques</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 10 % 2014-2015 (estimation) : 50 % 2016-2017 (objectif) : 70 %</p>

c) Amélioration de la prise en compte des questions relatives au développement urbain dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau des pays et dans les rapports régionaux

c) Augmentation du nombre de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui intègrent le développement urbain dans les pays ciblés

Mesure des résultats :

2012-2013(base de référence) : 7

2014-2015 (estimation) : 14

2016-2017 (objectif) : 20

Stratégie

152. La Division des programmes sera chargée de la coordination globale du portefeuille des projets d'ONU-Habitat en appuyant la mise en œuvre du cycle de gestion des projets à tous les stades : stratégie, ressources, formulation, approbation, mise en œuvre et suivi. La stratégie de la Division des programmes sera la suivante :

- a) Coordonner et superviser la mise en œuvre du programme de travail par les Bureaux régionaux et les services compétents;
- b) Élaborer des procédures, politiques et directives visant à renforcer l'efficacité opérationnelle de la formulation, de l'exécution et de la gestion des projets;
- c) Faire office de secrétariat du Groupe consultatif sur les projets, en mettant l'accent dès le départ sur la qualité, l'obtention de résultats, la cohérence des programmes, l'intégration des activités normatives et des activités opérationnelles, et l'alignement des produits et des résultats attendus des projets sur ceux qui figurent dans le budget-programme approuvé et le plan stratégique de l'Organisation;
- d) Assurer l'application et le partage des enseignements tirés de l'expérience et des meilleures pratiques;
- e) Appuyer et assurer la prise en compte des questions transversales, y compris l'environnement, la jeunesse, les considérations de genre et les droits humains dans tous les projets, aux stades de l'élaboration et de la mise en œuvre, et donner des conseils sur la manière d'opérer cette intégration;
- f) Appuyer la mise en œuvre d'initiatives sur l'autonomisation des femmes et autres questions transversales;
- g) Mettre en place un système de suivi complet et actualisé pour tous les projets; appuyer l'établissement de plans de suivi des projets; suivre tous les projets pour assurer leur progression et la réalisation des résultats prévus; et fournir périodiquement des rapports d'activité;
- h) Donner des orientations claires sur la programmation conjointe dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » et favoriser la participation des Bureaux de pays et des responsables des programmes d'Habitat à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;
- i) Fournir des services techniques et consultatifs pour répondre aux besoins imprévus et naissants en matière de politique, stratégie et formulation des programmes, à l'intention des pays en développement et des pays à économie en transition; faciliter le renforcement des capacités, le transfert de connaissances et l'apprentissage entre pays conformément au nouveau programme pour les villes;
- j) Appuyer, coordonner et suivre la mise en œuvre des projets de l'Alliance des villes et du Compte pour le développement;

Facteurs extérieurs

153. Le sous-programme devrait aboutir aux résultats escomptés si : a) les États membres restent attachés aux résolutions adoptées par le Conseil d'administration; et b) les donateurs augmentent leur soutien aux programmes et projets d'ONU-Habitat.

Produits²

154. Au cours de l'exercice biennal, la Division des programmes livrera les produits ci-après :

1. Autres activités de fond

- a) *Publications non récurrentes*
 - i) Rapport biennal sur la prise en compte des questions transversales (1) [1]
 - ii) Compilation des outils d'ONU-Habitat concernant les villes et les changements climatiques (1) [2]
 - iii) Rapport biennal sur la politique et le plan d'ONU-Habitat pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (1) [1]
 - iv) Rapport d'ONU-Habitat sur le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (2) [1]
- b) *Matériaux techniques*
 - i) Directives révisées sur les activités du Groupe consultatif sur les projets (1) [2]
 - ii) Liste de vérification du Groupe consultatif sur les projets concernant la notation et l'approbation (1) [2]
 - iii) Manuel révisé et actualisé sur la gestion du cycle des projets (1) [2]
 - iv) Directives sur la participation d'ONU-Habitat au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'initiative « Unis dans l'action » (2) [2]
 - v) Documents de programme de pays d'Habitat en collaboration avec les Bureaux régionaux et les services thématiques (25) [2]
- c) *Manifestations spéciales*
 - i) Activités de promotion de la femme organisées conjointement avec les services concernées (Forum urbain mondial, Conseil d'administration, Commission de la condition de la femme, Comités préparatoires d'Habitat III et Conférence Habitat III) (6) [2]

2. Coopération technique

- a) *Services consultatifs*
 - i) Suivi des projets et activités d'apprentissage (10) [2]
 - ii) Appui à l'élaboration des projets et assurance qualité (1) [1]
 - iii) Prise en compte des questions transversales dans l'élaboration des projets (6) [1]
 - iv) Groupe consultatif sur les questions de genre (réunions annuelles) (2) [1]
 - v) Services consultatifs liés à la coordination des programmes du Groupe des Nations Unies pour le développement et des programmes interorganisations (20) [1]
- b) *Stages, séminaires et ateliers de formation*
 - i) Formation à la gestion des projets axée sur les résultats (6) [2]
 - ii) Stages de formation sur le suivi des projets (6) [2]
 - iii) Prise en compte des questions transversales (10) [1]
 - iv) Renforcement des capacités concernant la parité hommes-femmes (5) [2]

V. Appui au programme

155. L'appui au programme est assuré par la Division de la gestion et des opérations. Il comprend la gestion des ressources, la mobilisation des ressources, la planification du programme et l'établissement de rapports le concernant, les activités de contrôle et les services juridiques. La Division coordonne la mobilisation des ressources, la gestion et l'administration des ressources humaines et financières, l'administration des projets, les services d'appui dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC), des systèmes de gestion de l'information et des connaissances, des processus métiers, des fonctions juridiques et de contrôle ainsi que des

fonctions d'assurance qualité, qui incluent la gestion axée sur les résultats et la planification et supervision du programme et l'établissement de rapports le concernant. ONU-Habitat est appuyé par l'Office des Nations Unies à Nairobi dans les domaines de l'administration financière et de la comptabilité, de l'administration des ressources humaines, des directives et procédures commerciales et des services informatiques, entre autres, ainsi que par d'autres prestataires de services dont le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets s'agissant des opérations au niveau des pays et au niveau régional.

Objectif de l'organisation

156. L'objectif général de l'appui au programme est de renforcer la responsabilité organisationnelle et d'améliorer la gestion des ressources financières et des systèmes pour une exécution efficace du programme de travail et du budget.

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de résultats
a) Respect accru du principe de responsabilité et d'efficacité plus marquée	<p>a) i) Amélioration de la performance financière par rapport aux objectifs figurant dans les schémas d'indicateurs clés de performance</p> <p>Mesures de résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : sans objet 2014-2015 (estimation) : 50 % 2016-2017 (objectif) : 80 %</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires bénéficiant d'une formation au logiciel de gestion intégré Umoja</p> <p>Mesures de résultats :</p> <p>2012-2013 : 0,5 % 2014-2015 (estimation) : 60 % 2016-2017 (objectif) : 90 %</p>
b) Respect accru des objectifs concernant la parité hommes-femmes et réduction des délais de recrutement	<p>b) i) Réduction du nombre de jours nécessaires aux processus de recrutement sous le contrôle d'ONU-Habitat</p> <p>Mesures de résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 123 jours 2014-2015 (estimation) : 55 jours 2016-2017 (objectif) : 55 jours</p> <p>ii) Pourcentage de femmes nommées à des postes à responsabilité dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur</p> <p>Mesures de résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 20 % 2014-2015 (estimation) : 33 % 2016-2017 (objectif) : 50 %</p>
c) Application des principes de gestion axée sur les résultats	<p>c) i) Pourcentage de fonctionnaires appliquant les techniques de gestion axée sur les résultats dans le cadre de leur travail</p> <p>Mesures de résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 40 % 2014-2015 (estimation) : 75 % 2016-2017 (objectif) : 85 %</p> <p>ii) Pourcentage de projets approuvés pleinement alignés sur le programme de travail et le budget</p> <p>Mesures de résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 60 % 2014-2015 (estimation) : 80 % 2016-2017 (objectif) : 100 %</p>

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de résultats
d) Renforcement du principe de responsabilité concernant la mise en œuvre des recommandations d'audit acceptées	<p>d) Augmentation du pourcentage de recommandations d'audit et d'inspection acceptées se rapportant à ONU-Habitat appliquées dans les délais fixés</p> <p>Mesures de résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 92 % 2014-2015 (estimation) : 95 % 2016-2017 (objectif) : 97 %</p>
e) Programme de travail supervisé et exécuté avec efficacité	<p>e) i) Augmentation du pourcentage du programme de travail approuvé mis en œuvre en temps voulu, comme décrit dans le rapport sur l'exécution des programmes et le rapport d'activité annuel sur le plan stratégique</p> <p>Mesures de résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 92 % 2014-2015 (objectif) : 94 % 2016-2017 (objectif) : 95 %</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage d'objectifs fixés par rapport aux indicateurs du plan stratégique qui sont atteints ou dépassés</p> <p>Mesures de résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 81 % 2014-2015(estimation) : 85 % 2016-2017 (objectif) : 90 %</p>
f) Amélioration des systèmes de gestion des connaissances appuyant l'organisation et les partenaires du Programme pour l'habitat	<p>f) i) Nombre de fois que les fonctionnaires se sont rendus sur l'intranet</p> <p>Mesures de résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : sans objet 2014-2015(estimation) : 320 000 2016-2017 (objectif) : 350 000</p> <p>ii) Nombre de fois que les fonctionnaires se sont rendus sur les pages d'information du système PAAS</p> <p>Mesures de résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : sans objet 2014-2015(estimation) : 2016-2017 (objectif) :</p> <p>iii) Augmentation du nombre de grands réseaux sur « Urban Gateway »</p> <p>Mesures de résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 2 2014-2015(estimation) : 6 2016-2017 (objectif) : 8</p> <p>iv) Augmentation du nombre de partenaires inscrits sur « Urban Gateway »</p> <p>Mesures de résultats :</p> <p>2012-2013 (base de référence) : 5 100 2014-2015(estimation) : 8 500 2016-2017 (objectif) : 13 500</p>

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de résultats
g) Efficacité et efficacité accrues des processus métiers	g) Pourcentage de bureaux extérieurs ayant facilement accès aux systèmes de communication internes et administratifs d'ONU-Habitat Mesures de résultats : 2012-2013 (base de référence) : 80 % 2014-2015(estimation) : 95 % 2016-2017 (objectif) : 98 %
h) Meilleure protection des intérêts juridiques de l'Organisation	h) i) Pourcentage d'accords et instruments juridiques examinés et approuvés par le Service juridique en l'espace de cinq jours ouvrables Mesures de résultats : 2012-2013 (base de référence) : 70 % 2014-2015(estimation) : 80 % 2016-2017 (objectif) : 90 % ii) Pourcentage d'accords et instruments reçus par le Service juridique qui sont conformes aux directives et procédures établies Mesures de résultats : 2012-2013 (base de référence) : 70 % 2014-2015(estimation) : 80 % 2016-2017 (objectif) : 90 %
i) Augmentation des recettes de base d'ONU-Habitat	i) i) Nombre de nouveaux pays donateurs et de pays donateurs qui augmentent leur contribution Mesures de résultats : 2012-2013 (base de référence) : 11 2014-2015(estimation) : 16 2016-2017 (objectif) : 20 ii) Augmentation du niveau des recettes totales perçues par ONU-Habitat Mesures de résultats : 2012-2013 (base de référence) : 350 millions de dollars 2014-2015(estimation) : 360 millions de dollars 2016-2017 (objectif) : 380 millions de dollars

Stratégie

157. Dans l'exercice de ses fonctions, la Division de la gestion et des opérations :

a) Assurera l'attribution efficace, rationnelle et transparente des ressources humaines et financières et d'autres actifs de l'organisation conformément à ses priorités stratégiques et opérationnelles, et favorisera également une gestion financière transparente, une communication efficace de rapports, un principe de responsabilité financière et une gouvernance forts, par la définition notamment d'indicateurs clés de performance et de paramètres de référence destinés à garantir une surveillance active des contributions et des accords de mise en œuvre, veiller à ce que des mesures de lutte contre la corruption soient intégrées aux accords et que le rythme d'adoption et de mise en œuvre des nouveaux projets corresponde bien à ce qui a été planifié. De plus, les procédures financières seront mises à jour et une formation sera donnée afin de garantir que les Normes comptables internationales pour le secteur public soient comprises et appliquées de manière uniforme et que le progiciel de gestion intégré Umoja soit utilisé avec succès;

b) Mettra la dernière main au déploiement du progiciel de gestion intégré Umoja et à l'interface s'y rattachant lié au système PAAS afin de promouvoir une bonne gestion des finances et des projets et une plus grande efficacité; et de prendre conscience des avantages présentés par des processus métiers intégrés et coordonnés qui permettent de déléguer davantage aux clients, assortis de

contrôles et équilibrages automatisés destinés à garantir le respect des règles et réglementations financières et administratives ainsi qu'une utilisation des dépenses conforme aux objectifs prévus dans le cadre des réformes effectuées à l'échelle du système des Nations Unies;

c) Améliorera l'exécution et l'efficacité du programme de travail et du budget pour 2016-2017 en appliquant une politique axée sur l'alignement des ressources humaines sur les besoins de l'organisation, et fondée sur le mérite, l'équilibre géographique et la parité hommes-femmes. Cela se fera par le biais de procédures et d'outils simplifiés et rationalisés compatibles avec les processus d'Umoja. Les besoins en ressources humaines sur les plans régional et extérieur seront également pris en compte. ONU-Habitat continuera en outre de s'employer à réduire le nombre de jours nécessaires aux processus de recrutement sous son contrôle, c'est-à-dire la recommandation et la sélection de candidats, tout en collaborant étroitement avec l'Office des Nations Unies à Nairobi pour réduire de manière significative le nombre total moyen de jours nécessaires au recrutement. Le perfectionnement du personnel grâce à des programmes efficaces de formation dans les principaux domaines d'activité du programme, dans la gestion axée sur les résultats, les compétences en matière d'encadrement et de gestion, l'éthique, etc. sera assuré afin de renforcer le principe de responsabilité et d'améliorer la qualité des services et l'exécution du programme;

d) Dirigera, coordonnera et renforcera l'application d'une gestion axée sur les résultats, s'agissant notamment du processus de planification du programme, du contrôle des résultats et de l'établissement de rapports plus concis sur l'exécution; fournira des directives et des outils et veillera au renforcement des capacités concernant la planification et la supervision du programme ainsi que l'établissement de rapports sur le sujet; veillera à ce que le cadre stratégique et le programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017 tiennent dûment compte du plan stratégique pour la période 2014-2019; surveillera le programme de travail par l'entremise du Système intégré de suivi de l'information et de la documentation et du système PAAS; et préparera des rapports de performance à l'intention de la direction, du Comité des représentants permanents, du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale; mettra à jour les outils de gestion axée sur les résultats et améliorera l'utilisation de données relatives aux résultats pour améliorer l'apprentissage organisationnel, la planification, la prise de décisions en matière de gestion et l'exécution du programme, et pour renforcer le principe de responsabilité;

e) Appuiera les processus internes et externes d'audit; garantira un suivi et une application efficaces de toutes les recommandations formulées à l'issue d'audits; promouvra et utilisera des systèmes fiables de gestion des risques et des pratiques judicieuses destinées à améliorer la performance générale de l'organisation et à renforcer le principe de responsabilité. La Division élaborera, actualisera et intégrera les politiques et procédures opérationnelles dans les domaines d'activité cruciaux, y compris les domaines présentant des goulets d'étranglement administratifs; elle examinera la conformité des activités de l'organisation avec les politiques, plans et procédures établis; elle évaluera de manière continue l'efficacité des mesures de contrôle de l'organisation, y compris les délégations de pouvoir et le principe de responsabilité; elle améliorera les flux de travail, automatisera les processus et améliorera les systèmes de contrôle;

f) Jouera un rôle de premier plan dans la mise à jour et l'application de la stratégie d'ONU-Habitat concernant la mobilisation des ressources sur le plan interne, en renforçant encore la stratégie et le plan d'action au sein de l'organisation avec l'appui des bureaux et services extérieurs, aux fins d'accroître les contributions tant aux ressources de base qu'aux fonds affectés. Une attention particulière sera accordée à la mobilisation durable et prévisible de ressources de base, en renforçant le dialogue avec les donateurs actuels et en tentant d'augmenter le nombre des principaux donateurs en y ajoutant d'autres donateurs possibles, y compris les pays à économie émergente, les pays à revenu intermédiaire et les pays en développement. Les contributions non préaffectées et l'augmentation du nombre de donateurs seront encore renforcés par l'appui apporté aux approches améliorées appliquées par les services et bureaux extérieurs pour mobiliser des fonds auprès de nouveaux pays donateurs et d'acteurs non-étatiques, dont le secteur privé, les systèmes de financement communs de l'Organisation des Nations Unies et autres futures sources de financement, telles les municipalités. Des efforts particuliers seront faits pour trouver de nouvelles sources de financement et de nouveaux outils de financement;

g) Améliorera la stratégie, la gouvernance et le plan d'action relatifs aux TIC et à leur infrastructure de façon à garantir que les solutions en la matière appuient les besoins stratégiques et opérationnels, y compris la mise à niveau de l'infrastructure dans les bureaux délocalisés pour faciliter leur accès à des applications essentielles à l'exécution de leur mandat, dont le progiciel de gestion intégré Umoja et le système PAAS; mettra en œuvre et améliorera des applications, dans le domaine notamment des outils d'informatique décisionnelle, de la collaboration entre fonctionnaires et la gestion des connaissances;

h) Renforcera les systèmes de connaissances internes et externes par l'instauration d'un mécanisme de centralisation des connaissances pour garantir une mise à jour harmonisée sur l'intranet des documents critiques en matière de stratégie, politique et procédures; enverra régulièrement des courriers électroniques à l'ensemble du personnel pour les tenir au courant de l'évolution des questions stratégiques, administratives et de gestion; et améliorera les outils axés sur le libre-service et les outils de collaboration en ligne. Les ressources en connaissances du système PAAS incluront une base de connaissances compilées à partir du bilan interne des projets de l'organisation, à savoir enseignements tirés, meilleures pratiques, archives, évaluations et rapports sur l'impact des projets, le but étant d'encourager la réutilisation des ressources et de bâtir sur des approches qui ont fait leurs preuves, et d'éviter ainsi de répéter les erreurs passées. Pour appuyer la mobilisation des ressources, des améliorations seront apportées qui favoriseront les mises à jour automatisées ainsi que les informations particulièrement utiles concernant les donateurs, pour la mise à jour des propositions notamment. Une formation et des outils techniques seront mis au point pour encourager un recours accru aux systèmes de connaissances. Un progiciel de gestion des contenus sera mis en place, dans le cadre d'une plus large initiative de l'Organisation des Nations Unies, pour promouvoir de systèmes adéquats de gestion des documents, de tenue des dossiers et d'archivage. La progression des fonctions du réseau continuera de faire grossir le nombre de partenaires clés utilisant Urban Gateway comme plateforme pour la collaboration et l'échange d'informations; au nombre des fonctions qui seront ajoutées figurent les résultats des recherches en cours sur les questions d'urbanisation et les services à valeur ajoutée qui génèrent des revenus destinés à protéger la viabilité de la plateforme;

i) Fournira des directives pour l'élaboration d'instruments juridiques sur les partenariats, et s'efforcera de faire baisser le nombre des différends d'ordre juridique en procédant en temps opportun à un réexamen des instruments juridiques. Donnera des avis juridiques clairs et complets à la direction et autres membres du personnel afin de réduire autant que faire se peut le risque de poursuites et procès contre l'organisation. La Division reverra périodiquement les instruments et outils juridiques et les mettra à jour si nécessaire, et elle renforcera la capacité du personnel à manier les accords et instruments juridiques d'ONU-Habitat;

j) Élaborera, actualisera et intégrera les politiques et procédures opérationnelles dans les domaines d'activité essentiels; examinera la conformité des activités de l'organisation avec les politiques, plans et procédures établis; évaluera de manière continue l'efficacité de mesures de contrôle de l'organisation, y compris les délégations de pouvoir et le principe de responsabilité; améliorera les flux de travail et automatisera les processus; améliorera les systèmes de contrôle; renforcera les capacités du personnel grâce à une formation adéquate en matière de gestion axée sur les résultats, de compétences en matière d'encadrement et de gestion, dont une formation en matière d'éthique professionnelle destinée au renforcement du principe de responsabilité chez les fonctionnaires et à l'amélioration de leur performance; recourra à la gestion de la performance pour améliorer la qualité des services et appuyer le Processus de changement, en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi;

k) Coordonnera et gèrera les fonctions d'administration des projets à l'échelle du programme pour garantir que tous les projets bénéficient d'un appui cohérent et efficient aux niveaux financier et programmatique;

l) Surveillera la qualité et la prestation des services fournis par des tierces parties, y compris l'Office des Nations Unies à Nairobi, afin de garantir que lesdits services présentent un bon rapport coût-efficacité et répondent aux normes établies en la matière.

Facteurs extérieurs

158. Des résultats devraient être obtenus partant du principe que : a) des ressources suffisantes seront versées pour permettre à l'organisation de renforcer les systèmes de gestion et d'appui; et b) les prestataires de services d'ONU-Habitat seront capables d'assurer une prestation efficace, au niveau des pays en particulier, et qu'ils disposeront de politiques administratives compatibles avec les délégations de pouvoir et le libre-service accrus que le progiciel de gestion intégré Umoja a rendu possibles.

Produits²

159. Au cours de l'exercice biennal, la Division de la gestion et des opérations fournira les produits et services ci-après :

1. Services d'appui administratif

- a) *Planification et budgétisation du programme*
 - i) Définition et supervision du cadre de référence pour la gestion de projets, et établissement de rapports en la matière (4) [1]
 - ii) Rapports financiers exhaustifs établis régulièrement à l'intention de la direction, du Comité des représentants permanents, du Siège de l'Organisation des Nations Unies, des donateurs et des autres partenaires pour l'exercice biennal 2014-2015 (30) [1]
 - iii) Rapports sur l'exécution du budget et prévisions financières (8) [1]
 - iv) Objectifs relatifs aux indicateurs clés de performance en matière de gestion financière (1) [1]
 - v) Cadre stratégique 2020-2021 (1) [1]
 - vi) Programme de travail et budget 2018-2019 (1) [1]
 - vii) Plans de travail annuels (2) [1]
 - viii) Outils actualisés de gestion axée sur les résultats : politique, guide et manuel de formation (3) [1]
 - ix) Documentation d'appui aux processus intergouvernementaux (Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, Comité du programme et de la coordination) (1) [1]
 - x) Résolution du Conseil de direction sur le budget-programme (1) [1]
- b) *Gestion des ressources humaines*
 - i) Éléments du déploiement d'Umoja relatifs aux ressources humaines (1) [1]
 - ii) Processus améliorés pour une plus grande efficacité des activités de recrutement (1) [1]
 - iii) Accords de prestation de services conclus avec les prestataires mis à jour (1) [1]
 - iv) Cadre pour encourager, lors de tout nouveau recrutement, la supervision et la promotion systématiques du respect de la parité hommes-femmes et du principe de répartition géographique, (1) [1]
- c) *Services de contrôle interne*
 - i) Rapports d'examen du programme de la direction (4) [1]
 - ii) Rapport d'étape annuel sur le plan stratégique (2) [1]
 - iii) Rapport sur les résultats du programme 2014-2015 à l'intention de l'Assemblée générale (1) [1]
 - iv) Rapports du Système intégré de suivi (4) [2]
 - v) Coordination de la supervision et de l'établissement de rapports concernant la livraison de produits, les résultats escomptés et les objectifs liés aux indicateurs au sein du Système intégré de suivi et du système PAAS (1) [1]
 - vi) Évaluation des capacités s'agissant de l'état de la gestion axée sur les résultats au sein d'ONU-Habitat (Cap-Scan) (1) [1]
 - vii) Rapport sur la mise en œuvre d'audits (8) [1]
- d) *Outils techniques*
 - i) Procédures opératoires standard conformes aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et compatibles avec Umoja (1) [1]
 - ii) Politique et cadre pour la gestion des risques (1) [1]
 - iii) Outil de gestion de projets/tableau de bord IPSAS (12) [1]

- iv) Outils renforcés de gestion de l'information et des connaissances (1) [1]
 - a) Outils de connaissances en libre-service sur l'intranet
 - b) Outils d'échange d'informations et de collaboration
 - c) Progiciel de gestion des contenus
 - d) Ressources en connaissances du système PAAS
- v) Système renforcé d'échange d'informations externes (1) [1]
 - a) Quatre nouveaux réseaux sur Urban Gateway
 - b) Fonctions génératrices de revenu pour la viabilité d'Urban Gateway
 - c) Outils de marketing pour améliorer le niveau de collaboration et d'échange des connaissances
- vi) Infrastructure et systèmes informatiques renforcés pour appuyer Umoja dans tous les principaux bureaux (1) [1]
- vii) Plan de continuité des opérations (mise à jour) (1) [1]
- viii) Base de données des accords et instruments juridiques d'ONU-Habitat (1) [1]
- ix) Accords et instruments juridiques mis à jour sur l'Habnet d'ONU-Habitat (1) [1]
- x) Directives sur l'utilisation des accords et instruments juridiques d'ONU-Habitat (1) [1]
- xi) Politique et procédures pour approuver les accords et instruments juridiques d'ONU-Habitat (1)[1]
- xii) Accords de coopération à long terme et nouveaux modèles de spécificité régionale et thématique (éléments fondamentaux et normatifs) (6) [1]
- xiii) Établissement d'un plan des financements prioritaires (2) [1]
- xiv) Entretien et élargissement du système d'information et des connaissances spécialisées dans le domaine de la documentation (20) [1]
- xv) Appels spéciaux aux États membres (1) [1]
- e) Cours de formation, séminaires et ateliers
 - i) Formations/accompagnement professionnel (gestion axée sur les résultats) (8) [2]
 - ii) Formation sur l'utilisation des accords et instruments juridiques d'ONU-Habitat, sur la politique et les procédures pour approuver les accords et sur d'autres questions juridiques pertinentes (5) [2]
 - iii) Formation sur les outils de gestion de l'information et des connaissances (4) [2]
 - a) Cadre renforcé de centralisation de l'information
 - b) Outils de formation sur les systèmes de gestion de l'information et des connaissances
 - c) Formation sur les systèmes de gestion de l'information et des connaissances
- f) *Services consultatifs*
 - i) Consultations avec les donateurs (sujets de fond, travaux normatifs, projets) (16) [1]
 - ii) Appui fourni à tous les bureaux d'ONU-Habitat dans la création des accords et instruments juridiques d'ONU-Habitat et la conduite du processus d'assurance qualité (1) [1]
 - iii) Représentation de l'organisation devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies (1) [1]

Ressources nécessaires (9 680 400 dollars)

160. Les besoins en ressources par source de financement pour ce domaine figurent au tableau 16.

Tableau 16

Ressources nécessaires par source de financement

(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>2014-2015</i>	<i>Augmentation (Diminution)</i>	<i>2016-2017</i>
Fondation (fins générales)			
Postes	3 315,8	-	3 315,8
Autres dépenses	1 420,2	-	1 420,2
Total partiel	4 736,0	-	4 736,0
Budget ordinaire			
Postes	1 803,2	-	1 803,2
Autres dépenses	108,9	(69,6)	39,3
Total partiel	1 912,1	(69,6)	1 842,5
Fondation (fins spéciales)			
Postes	1 930,9	45,3	1 976,2
Autres dépenses	1 080,3	(382,1)	698,2
Total partiel	3 011,2	(336,8)	2 674,5
Coopération technique			
Postes	407,8	19,6	427,4
Autres dépenses	171,5	(171,5)	-
Total partiel	579,3	(151,9)	427,4
Total par catégorie			
Postes	7 457,8	64,9	7 522,7
Autres dépenses	2 780,9	(623,2)	2 157,7
Total	10 238,7	(558,3)	9 680,4

161. Le projet de budget pour l'appui au programme est estimé à 9,7 millions de dollars, comme l'indique le tableau 16, dont 4,7 millions de dollars proviendront des contributions à des fins générales de la Fondation, 1,8 million de dollars du budget ordinaire, 2,7 millions de dollars des contributions à des fins spéciales de la Fondation et 400 000 dollars du Fonds de coopération technique.

a) Fondation (fins générales)

162. Le montant de 4,7 millions de dollars sert à financer 16 postes pour 3,3 millions de dollars et les autres dépenses pour 1,4 million de dollars. Ces dernières comprennent les coûts liés aux consultants et experts, aux voyages, aux services contractuels, à la mise en œuvre assurée par les partenaires, aux dépenses générales de fonctionnement, aux fournitures et accessoires, au mobilier et matériel ainsi qu'aux remboursements au titre des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

b) Budget ordinaire

163. Le montant prévu (1,8 million de dollars) sert à financer 7 postes (pour un coût de 1,8 million de dollars) et les autres dépenses (40 000 dollars). Le montant des ressources nécessaires a été maintenu au même niveau en attendant un examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

c) Fondation (fins spéciales)

164. Le montant de 2,7 millions de dollars sert à financer 14 postes pour 2 millions de dollars et les autres dépenses pour 700 000 dollars.

d) Coopération technique

165. Le montant de 400 000 dollars sert à financer deux postes.

Annexe I

Textes portant autorisation

A. Programme général

1. Résolutions de l'Assemblée générale

3327 (XXIX)	Création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
S-25/2	Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire
55/2	Déclaration du Millénaire
56/206	Renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
64/135	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
64/213	Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
67/173	La promotion de la paix, condition essentielle du plein exercice par tous de tous les droits de l'homme
68/239	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

2. Résolutions du Conseil économique et social

2003/62	Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat
2011/6	Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2011/21	Établissements humains
2012/27	Établissements humains
2013/22	Établissements humains
2014/30	Établissements humains

3. Résolutions du Conseil d'administration

19/11	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
20/1	Les jeunes et les établissements humains
20/7	Parité hommes-femmes dans le développement des établissements humains
20/15	Responsables de programme d'Habitat et bureaux régionaux
21/2	Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013
23/1	Égalité des sexes et autonomisation des femmes dans le contexte du développement durable
23/5	Le Forum urbain mondial
23/11	Programme de travail et budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal 2012-2013

23/13	Gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
24/4	Égalité des sexes et autonomisation des femmes pour leur permettre de contribuer au développement urbain durable
24/10	Urbanisation et développement urbain durable dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015
24/13	Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans les pays
24/15	Plan stratégique pour la période 2014-2019 et programme de travail et budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal 2014-2015

B. Sous-programme 1 : Législations, terres et gouvernance en milieu urbain

Résolutions du Conseil d'administration

20/16	Amélioration de la participation de la société civile à la gouvernance locale
20/18	Décentralisation et renforcement des autorités locales
21/3	Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales
21/9	Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux ressources
22/1	Troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable
23/14	Le développement urbain durable grâce à des politiques en faveur de villes plus sûres et prévention de la criminalité en milieu urbain
23/17	Un développement humain durable grâce à un accès plus équitable à la terre, aux logements, aux services de base et aux infrastructures
24/5	Réalisation d'un développement durable au moyen de politiques urbaines nationales

C. Sous-programme 2 : Planification et aménagement du milieu urbain

1. Résolutions de l'Assemblée générale

53/242	Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains
63/281	Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité

2. Résolutions du Conseil d'administration

19/4	Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement
19/5	Réalisation et suivi de l'objectif de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies consistant à améliorer la vie des habitants de taudis
20/6	Meilleures pratiques, bonnes politiques et législation facilitatrices pour appuyer une urbanisation durable et la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire
20/20	Treizième session de la Commission du développement durable
22/3	Villes et changements climatiques
23/4	Un développement durable grâce à l'accès à des espaces publics urbains de qualité
24/3	Planification urbaine inclusive et durable et élaboration de directives internationales sur la planification urbaine et territoriale

D. Sous-programme 3 : Économie urbaine

1. Résolutions de l'Assemblée générale

- | | |
|--------|--|
| 65/10 | Mettre une croissance économique soutenue, partagée et équitable au service de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement |
| 67/215 | Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables |
| 67/263 | Le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale |
| 67/289 | Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale |

2. Résolutions du Conseil d'administration

- | | |
|-------|--|
| 22/4 | Épanouissement de la jeunesse urbaine |
| 23/7 | L'épanouissement de la jeunesse urbaine : la prochaine étape |
| 23/10 | Activités futures d'ONU-Habitat concernant l'économie urbaine et les mécanismes de financement pour la rénovation des villes, le logement et les services de base nécessaires aux citadins pauvres |
| 24/11 | Promotion d'un développement urbain durable grâce à la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et les femmes |
| 24/12 | Jeunesse et développement urbain durable |

E. Sous-programme 4 : Services urbains de base

1. Résolutions de l'Assemblée générale

- | | |
|--------|--|
| 58/217 | Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015) |
| 65/153 | Suite donnée à l'Année internationale de l'assainissement (2008) |
| 67/291 | Assainissement pour tous |

2. Résolutions du Conseil d'administration

- | | |
|-------|---|
| 22/8 | Lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous |
| 23/12 | Mise en œuvre coordonnée des directives sur l'accès aux services de base pour tous et des directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales |
| 23/17 | Un développement humain durable grâce à un accès plus équitable à la terre, aux logements, aux services de base et aux infrastructures |
| 24/2 | Renforcement des travaux d'ONU-Habitat sur les services urbains de base |

F. Sous-programme 5 : Logement et amélioration des bidonvilles

Résolutions du Conseil d'administration

- | | |
|-------|---|
| 19/18 | Développement des établissements humains dans les territoires palestiniens occupés |
| 21/7 | Mesures d'encouragement durables en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans le logement destiné aux groupes à faible revenu |
| 21/8 | Fonds ou Mécanisme de financement africain pour la prévention et l'amélioration des bidonvilles |

21/10	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : mécanismes expérimentaux de financement de logements et d'infrastructures accessibles aux pauvres
22/1	Troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable
23/3	Appui à des politiques de logement en faveur des pauvres
23/8	Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable
23/9	Mise en place de stratégies et cadres mondiaux et nationaux pour améliorer, en dépassant la cible énoncée dans les objectifs du Millénaire pour le développement, les conditions de vie des habitants des bidonvilles
23/16	Formulation d'une Stratégie mondiale du logement
24/6	Soutenir l'action pour des villes plus sûres
24/7	Élimination des bidonvilles : un défi mondial
24/8	Appui technique régional au logement et développement urbain durables, y compris au Forum ministériel des États arabes sur le logement et le développement urbain
24/9	Stratégies nationales et locales inclusives en matière de logement en vue de réorienter la Stratégie mondiale du logement
24/14	Contributions et appui aux activités préparatoires de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)

G. Sous-programme 6 : Réduction des risques et reconstruction

1. Résolutions de l'Assemblée générale

59/239	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
61/200	Catastrophes naturelles et vulnérabilité
65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
65/133	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
65/135	Assistance humanitaire, secours d'urgence, redressement, relèvement et reconstruction face à la situation d'urgence humanitaire en Haïti, et notamment face aux effets dévastateurs du tremblement de terre
65/136	Assistance d'urgence et aide à la reconstruction d'Haïti, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et des autres pays touchés par l'ouragan Tomas
65/158	Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño
66/199	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
67/231	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement

2. Résolutions du Conseil d'administration

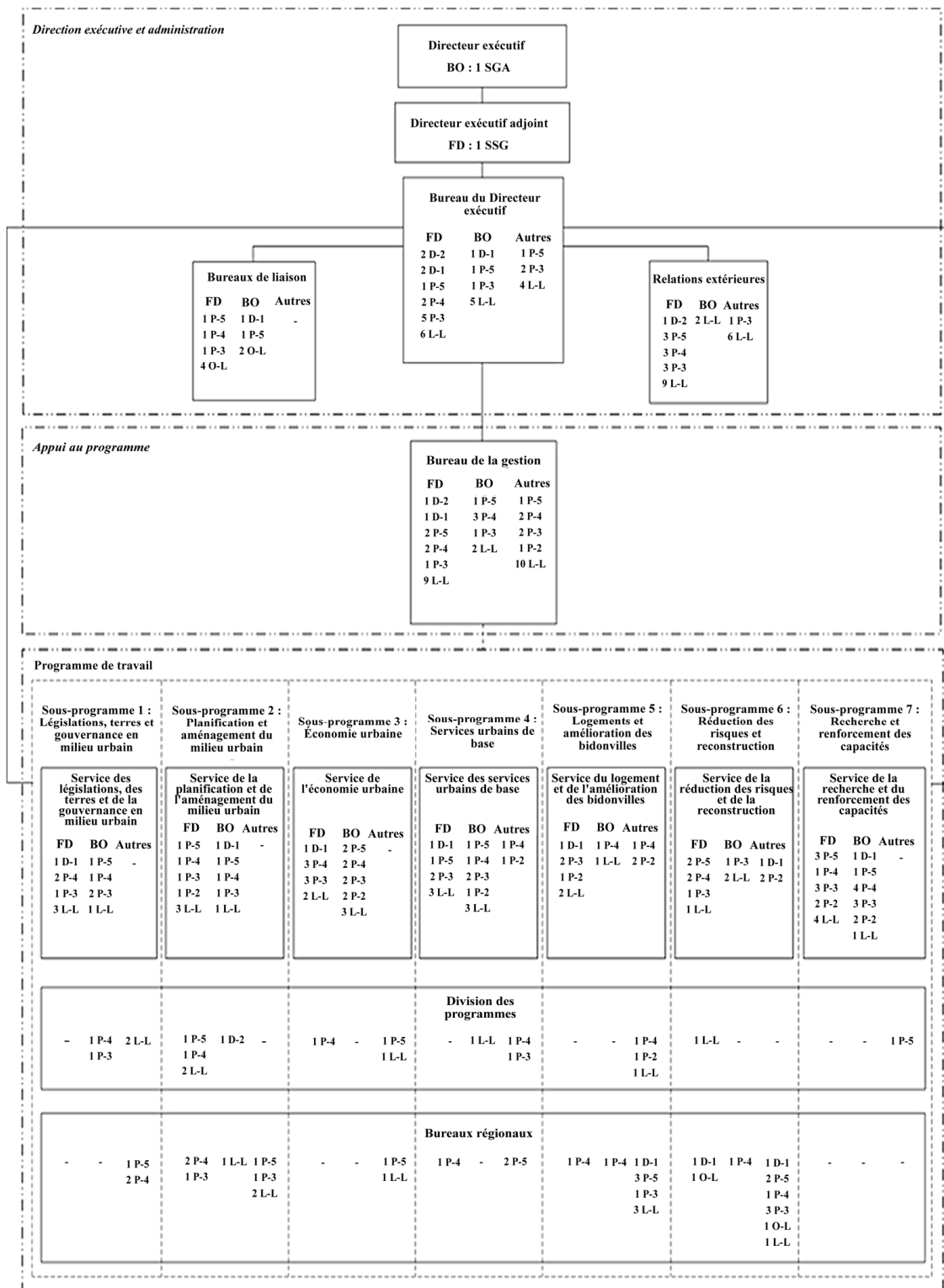
- | | |
|-------|--|
| 20/17 | Évaluation et reconstruction à la suite de conflits et de catastrophes naturelles ou causées par l'homme |
| 23/18 | Réduction, préparation, prévention et atténuation des risques de catastrophes naturelles comme moyen de contribuer au développement urbain durable |

H. Sous-programme 7 : Recherche et renforcement des capacités**Résolutions de l'Assemblée générale**

- | | |
|--------|---|
| 34/114 | Rapport sur la situation des établissements humains dans le monde et rapports périodiques sur la coopération et l'assistance internationales dans le domaine des établissements humains |
| 66/137 | Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme |

Annexe II

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017



Abréviations : SGA, Secrétaire général adjoint; SSG, Sous-Secrétaire général; L-L, niveau local; O-L, autre niveau; FD, Fondation (fins générales); BO, budget ordinaire.

Nombre de postes :

Fondation (fins générales) (FD)	=	130
Budget ordinaire (BO)	=	75
Autres fonds (Autres)	=	76
Total postes	=	281

